
L'action contre le travail des enfants

Faits marquants de l'IPEC 2008

Copyright © Organisation internationale du Travail 2009

Première édition 2009

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leurs ont été octroyés. Visitez le site www.ifro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

IPEC

L'action contre le travail des enfants. Faits marquants de l'IPEC 2008 / Organisation internationale du Travail, Programme international pour l'abolition du travail des enfants. – Genève: OIT, 2009
1 v. – 80 p.

ISBN: 978-92-2-222054-0 (Print); 978-92-2-222055-7 (web PDF)

Egalement disponible en anglais : *Action against child labour. IPEC Highlights 2008*, 978-92-2-122054-1 (Print), 978-92-2-122055-8 (Web PDF), Genève, 2009 et en espagnol : *La acción contra el trabajo infantil. Hechos sobresalientes del IPEC 2008*, 978-92-2-322054 – 9 (Print), 978-92-2-322055-6 (Web PDF), Geneva, 2009.

travail des enfants / coopération technique / IPEC / plan d'action / réalisation du plan / pays en développement
– 13.01.2

Données de catalogage du BIT.

Visitez notre site Web: www.ilo.org/ipec

Photos couverture : Peter de Ruiter

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org ou visitez notre site Web: www.ilo.org/publns.

Table des matières

Abréviations	7
------------------------	---

Résumé	9
-------------------------	----------

Partie I. Rapport d'activité

1. Réalisations de l'IPEC en 2008	13
1.1 Une année fertile en événements	13
1.2 L'IPEC et la crise économique mondiale	15
1.3 La Convention n° 182 a dix ans	16
1.4 L'IPEC – Centre focal de connaissance sur l'abolition du travail des enfants	16
1.5 Progrès vers la réalisation des objectifs de l'IPEC:	
Faits marquants 2008	17
1.5.1 <i>Programme et budget</i>	17
1.5.2 <i>L'élimination de toutes les pires formes de travail des enfants à l'horizon 2016</i>	24
1.6 Coopération tripartite et dialogue social	25
1.7 Activités menées en 2008 dans le domaine de la collecte de données sur le travail des enfants	29
1.8 La Journée mondiale contre le travail des enfants et autres initiatives de sensibilisation	31
1.9 Collaboration avec le Centre international de formation de l'OIT	33
1.10 Partenariats internationaux	34
2. Questions opérationnelles et organisationnelles	37
2.1 Coopération technique	37
2.1.1 <i>Exécution du programme</i>	38
2.1.2 <i>Appui des donateurs</i>	38
2.2 Gestion, personnel et financement du programme	40
2.2.1 <i>L'IPEC au siège</i>	40
2.2.2 <i>L'IPEC sur le terrain</i>	40
2.2.3 <i>Développement et gestion des ressources humaines</i>	41
2.2.4 <i>Procédures opérationnelles</i>	42
2.3 Planification et évaluation du programme et évaluation de son impact	42

Partie II. Points forts thématiques

1. Les filles et le travail des enfants	45
1.1 L'accès des filles à l'éducation	46
1.2 Travail décent et développement	47
1.3 La réponse au travail des enfants chez les filles	47
1.4 Journée mondiale 2009 – principaux messages et activités	47
2. Réalisations dans le domaine des statistiques sur le travail des enfants	48
2.1 Importance des statistiques sur le travail des enfants	48
2.2 SIMPOC en bref	48
2.3 Enquêtes de SIMPOC sur le travail des enfants	49
2.4 Durabilité de la collecte de données sur le travail des enfants	50
2.5 Dissémination des résultats de SIMPOC	51
3. La Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants: rétrospective sur les dix dernières années	53
3.1 Adoption unanime et rythme de ratification sans précédent	53
3.2 Intérêt sans faille envers le travail des enfants et ratification accélérée de la Convention n° 138	54
3.3 Appui autre que celui de l'OIT et liens avec d'autres instruments internationaux	54
3.4 Action immédiate et efficace – engagée par l'OIT	55
3.5 Action immédiate et efficace – engagée par les mandants	56
3.6 Une base d'action solide	56

Annexes

Annexe I. Projets de l'IPEC par région et projets globaux en 2008	57
Annexe II. Progrès réalisés vers la ratification universelle des conventions de l'OIT relatives au travail des enfants	62
Annexe III. Tableaux financiers	64
Annexe IV. Evaluations achevées en 2008	74
Annexe V. Liste des principales publications	77

Encadrés

Encadré 1.	Réponse de l'IPEC au tremblement de terre du Sichuan en 2008	13
Encadré 2.	Les programmes assortis de délais – définition	16
Encadré 3.	L'Albanie intègre l'élimination des pires formes de travail des enfants dans les lois et politiques fondamentales	24
Encadré 4.	Préparer le terrain pour la mise en œuvre du plan national d'action – création systématique de comités du district contre le travail des enfants en Zambie	25
Encadré 5.	Pleins feux sur l'Afrique	25
Encadré 6.	L'action de l'IPEC contre le travail des enfants: faits marquants d'Argentine	26
Encadré 7.	Au Bangladesh, des partenariats stratégiques proscrivent les conditions de travail dangereuses pour les enfants travailleurs	27
Encadré 8.	Un cas fourni par l'Inde – un syndicat tend la main aux travailleurs du secteur informel et combat le travail des enfants	30
Encadré 9.	La Journée mondiale contre le travail des enfants 2008: L'éducation – La bonne réponse au travail des enfants	32
Encadré 10.	La jeunesse des pays industrialisés passe à l'action	33

Tableaux

Tableau 1.	Cadre global de l'IPEC basé sur les résultats pour la période 2008-2009 tel que défini dans le cadre stratégique global de budgétisation de l'OIT	18
Tableau 2.	Résumé des progrès accomplis vers la réalisation de l'indicateur 1b.1	19
Tableau 3.	Exemples de progrès accomplis vers la réalisation de l'indicateur 1b.1	21
Tableau 4.	Pays ayant participé à l'IPEC en 2008	37
Tableau 5.	Evolution des approbations depuis 2000 (en millions de dollars des Etats-Unis)	38
Tableau 6.	Donateurs de l'IPEC (1992-2008)	39
Tableau 7.	Enquêtes sur le travail des enfants menées avec l'appui technique de SIMPOC	50

Graphiques

Graphique 1.	Dépenses de coopération technique de l'IPEC par région sur la période 2000-2008	38
Graphique 2.	Enquêtes nationales de SIMPOC sur le travail des enfants	49
Graphique 3.	Répartition des enquêtes menées avec l'appui de SIMPOC par région	50
Graphique 4.	Pays ayant mené des enquêtes nationales sur le travail des enfants, par région	51
Graphique 5.	Nombre de ratifications des Conventions n° 138 et 182 par année	53

Abréviations

ACP Asie-Caraïbes-Pacifique (fait référence aux pays signataires de la Convention de Lomé)	PAM Programme alimentaire mondial
ACT/EMP Bureau des activités pour les employeurs	PARDEV Département des partenariats et de la coopération pour le développement (OIT)
ACTRAV Bureau des activités pour les travailleurs	PFTE Pires formes de travail des enfants
CDN Comité directeur national	POM Manuel de gestion des programmes (IPEC)
CIF Centre international de formation (OIT)	PPTD Programme par pays de promotion du travail décent
CISL Conférence internationale des statisticiens du travail	PROGRAM Bureau de programmation et de gestion (OIT)
CIT Conférence internationale du Travail	RSE Responsabilité sociale des entreprises
CSI Confédération syndicale internationale	SAFework Programme focal sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement (OIT)
DDR Désarmement, démobilisation et réinsertion	SCREAM Défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias (IPEC)
DECLARATION Programme focal pour la promotion de la Déclaration (OIT)	SECTOR Département des activités sectorielles (OIT)
DED Section Conception, évaluation et documentation (IPEC)	SIDA Syndrome immunodéficitaire acquis
DIALOGUE Département du dialogue social, de la législation du travail et de l'administration du travail (OIT)	SIMPOC Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (IPEC)
DSRP Document de stratégie de réduction de la pauvreté	SKILLS Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité (OIT)
EPT Education pour tous	STAT Bureau de statistique (OIT)
GENDER Bureau de l'égalité entre hommes et femmes (OIT)	STEP Stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté (OIT)
GTF Groupe de travail mondial sur le travail des enfants et l'éducation pour tous	TC RAM Mécanisme d'allocation de ressources à la coopération technique (OIT)
IOE Organisation internationale des employeurs	TRAVAIL Programme des conditions de travail et d'emploi (OIT)
IRIS Système intégré d'information sur les ressources (OIT)	UCW Comprendre le travail des enfants
JMCTE Journée mondiale contre le travail des enfants	UNDAF Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
MIGRANT Service des migrations (OIT)	UNESCO Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
MOU Protocole d'accord	UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'enfance
NORMES Département des normes internationales du travail (OIT)	VIH Virus d'immunodéficience humaine
OMD Objectifs du Millénaire pour le développement	YEN Réseau pour l'emploi des jeunes
ONG Organisation non gouvernementale	YET Groupe de travail sur l'emploi des jeunes
PAD Programme assorti de délais	

Résumé

Ce rapport constitue le rapport intermédiaire du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) de l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice biennal 2008-2009. Il se divise en deux parties. La Partie I présente le rapport d'activité pour l'année 2008; elle évalue les progrès accomplis par l'IPEC au cours de l'année écoulée vers la réalisation des objectifs fixés par le Programme et budget de l'OIT. La Partie II se concentre sur trois thèmes spécifiques présentant actuellement un intérêt pour le travail de l'IPEC.

Partie I. Rapport d'activité

Chapitre 1. Réalisations de l'IPEC en 2008

L'année 2008 a été fertile en événements pour toutes les personnes engagées dans la lutte contre le travail des enfants. Les crises alimentaire et économique mondiales, et le tremblement de terre au Sichuan en Chine, ont montré que les progrès accomplis vers l'éradication du travail des enfants peuvent être aisément compromis lorsque la situation économique prend une tournure dramatique. L'IPEC et ses partenaires, au sein du mouvement mondial contre le travail des enfants, doivent collaborer pour trouver des réponses efficaces afin d'atténuer l'impact de ces crises de nature régionale et mondiale. Dans le même temps, en cette époque troublée, de nombreux événements mondiaux ont permis à la communauté internationale d'affirmer sa détermination. L'adoption de nouvelles normes de statistiques sur le travail des enfants lors de la 18^e Conférence internationale des statisticiens du travail, la forte référence faite aux conventions de l'OIT sur le travail des enfants lors

du 3^e Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents, et une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies relative au travail des enfants sont autant de témoignages des efforts consentis pour lutter contre le travail des enfants. En 2008, le soutien des donateurs en faveur de l'IPEC ne s'est pas démenti et de nouveaux projets innovants ont été lancés. Des progrès additionnels ont été enregistrés vers la ratification universelle des deux conventions fondamentales sur le travail des enfants: le nombre total de ratifications de la Convention (n° 138) sur l'âge minimum a été porté à 151 et celui de la Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants à 169.

Assurément, la crise économique et financière actuelle a des répercussions considérables pour la lutte contre le travail des enfants et menace de pousser au travail un nombre accru d'enfants. L'IPEC a déjà pris des mesures pour analyser, contrôler et dompter l'impact de la crise économique – incluant des études analytiques – et organisé un atelier international destiné aux chercheurs et responsables politiques des principaux mandants de l'OIT et d'agences internationales. Contenir efficacement les conséquences de la crise économique sur le travail des enfants exige un engagement tripartite. Fort de sa longue expérience en matière d'obtention de consensus tripartites entre les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs relativement aux stratégies de lutte contre le travail des enfants, l'IPEC entend tirer parti du poids des organisations patronales et syndicales pour neutraliser les pressions imposées par la crise économique aux enfants les plus vulnérables face au risque d'être happés par le monde du travail.

Le 17 juin 2009 marquera le dixième anniversaire de l'adoption de la Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants. Avec la Convention n° 138, la

Convention n° 182 constitue le cadre normatif international de base en faveur de l'éradication du travail des enfants. Ratifiée par plus de 90 pour cent des Etats membres de l'OIT, la Convention n° 182 est devenue la référence en matière de lutte contre les pires formes de travail des enfants.

L'IPEC partage sa solide base de connaissances avec les mandants, les partenaires, les chercheurs et le public en général grâce à des ateliers axés sur le renforcement de la capacité, la formation et le partage des connaissances menés dans le cadre des projets, et à la dissémination des études, directives, matériels ressources, collectes de bonnes pratiques et évaluations. La base de données en ligne de l'IPEC tient à disposition du public plus de 1 800 publications et matériels de sensibilisation dans de nombreuses langues.

Le cadre axé sur les résultats et le plan de travail de l'IPEC sont conformes aux objectifs stratégiques, résultats, indicateurs et cibles tels que définis dans le Programme et budget de l'OIT 2008-2009. Les réalisations accomplies en 2008 indiquent que l'IPEC emprunte le bon chemin pour satisfaire aux objectifs fixés pour le biennium. Les mandants et les partenaires du développement ont utilisé de nombreux produits, kits de référence, directives et méthodologies de l'IPEC, adapté leur cadre juridique aux normes internationales, formulé des politiques et programmes spécifiques aux pires formes de travail des enfants, intégré les questions liées au travail des enfants dans les politiques et les programmes sociaux plus larges et, ce faisant, ils ont collecté et analysé des données et mis sur pied des mécanismes de d'observation et de suivi du travail des enfants.

L'objectif lié à l'élimination des pires formes de travail des enfants à l'horizon 2016, tel que défini dans le Plan d'action mondial 2006, est ambitieux mais fondamental. En guise de mesure intermédiaire vers 2016, les pays étaient censés mettre en place des mesures assorties de délais d'ici 2008. L'IPEC entend explorer les moyens d'examiner plus précisément les réponses adoptées par les Etats membres pour respecter la date butoir de 2016.

Pour s'acquitter de son mandat, l'IPEC fait appel à la coopération tripartite et au dialogue social. Les organisations d'employeurs et de travailleurs jouent un rôle important dans l'élimination du travail des enfants. En 2008, des discussions de haut niveau ont eu lieu à Bruxelles entre l'IPEC et la CSI; elles ont débouché sur un accord en vue d'améliorer la connaissance des dirigeants syndicaux en matière de lutte contre le travail des enfants et les actions de promotion. En 2008, une conférence a également été consacrée à la réponse du monde des affaires au travail des enfants; elle a réuni des

chefs d'entreprise d'Amérique du Sud dans l'objectif de contribuer à l'avancement de l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. Une conférence IPEC/ACTRAV organisée en Inde a porté sur les organisations de travailleurs et leur rôle dans l'éradication du travail des enfants. Le programme de formation pour les points focaux syndicaux et de nombreux autres événements organisés à travers le monde ont souligné l'importance de la coopération tripartite dans la réalisation des objectifs des deux conventions fondamentales sur le travail des enfants.

En 2008, le Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) a centré son travail sur cinq secteurs fondamentaux: i) appui aux pays pour qu'ils mènent des enquêtes sur le travail des enfants, ii) développements méthodologiques relatifs aux statistiques et à la collecte de données sur le travail des enfants, iii) renforcement des capacités par la formation des partenaires nationaux, iv) résultats de la recherche sur le travail des enfants, v) amélioration de la dissémination des données sur le travail des enfants et de l'accès aux informations sur ses activités.

Le 12 juin 2008, qui marquait la 7^e célébration de la Journée mondiale contre le travail des enfants, avait pour thème «L'éducation: La bonne réponse au travail des enfants.» L'IPEC, ses partenaires et mandants ont organisé des activités à travers le monde entier pour célébrer l'événement. En 2008, SCREAM (Défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias) a continué d'être un outil efficace de sensibilisation et de prise de conscience; il est aujourd'hui utilisé dans plus de 65 pays.

Le Centre international de formation de l'OIT à Turin (CIF), Italie, a collaboré avec l'IPEC à de multiples activités liées notamment à la formation. En 2008, 14 cours au total ont été offerts auxquels se sont ajoutés plusieurs ateliers et cours régionaux et interrégionaux. L'IPEC et le CIF ont également entamé la mise en œuvre d'un projet financé par la Commission européenne visant à libérer les enfants engagés dans des conflits armés («Freeing children from armed conflict»).

En 2008, l'IPEC a intensifié ses partenariats avec plusieurs acteurs importants de la lutte contre le travail des enfants. Par exemple, l'OIT a participé au Groupe de travail mondial sur le travail des enfants et l'éducation pour tous, tout en assurant le secrétariat. Celui-ci a notamment défini des plans de travail interinstitutions sur le travail des enfants et l'éducation à l'échelon national; des programmes pilotes doivent être mis en œuvre dans trois pays en 2009. Le renforcement du Partenariat international de coopération sur le travail des enfants dans l'agriculture, qui réunit l'OIT, la FAO,

le FIDA, l'IFPRI/CGIAR, la FIPA et l'UITA, s'est également poursuivi en 2008. Un exercice a été mené pour identifier les domaines de coopération possible et la façon d'optimiser cette coopération; plusieurs pays ont été sélectionnés comme pays cibles pour la mise en œuvre d'activités pilotes dans le cadre du partenariat. Le projet Comprendre le travail des enfants (UCW), mené conjointement avec l'UNICEF et la Banque mondiale, a poursuivi sa recherche en 2008, concernant notamment des études sur le travail des enfants et la fixation de normes statistiques. L'Initiative mondiale de lutte contre la traite des êtres humains (UN.GIFT) des Nations Unies a inclus la création d'un groupe d'experts sur la traite durant 2008 – dirigé par l'OIT et l'UNICEF, qui développe actuellement du matériel de formation pour diverses parties prenantes de la lutte contre le travail infantile.

Chapitre 2. Questions opérationnelles et organisationnelles

En 2008, l'IPEC était opérationnel dans 88 pays des cinq régions du monde. Parmi ces pays, soixante-trois ont signé un protocole d'accord avec l'OIT; dans les 25 pays restants, l'IPEC apporte son soutien à de nombreuses activités. En 2008, la part de l'IPEC dans le programme global de coopération technique de l'OIT s'est fixée à 22 pour cent. Les dépenses totales pour cette même année se sont fixées à 61 millions de dollars des Etats Unis contre 66 millions en 2007. Le taux d'exécution annuel – qui représente le pourcentage de dépenses réelles par rapport aux ressources programmées – est resté stable à 68 pour cent sur l'année.

Après un recul en 2007, le soutien des donateurs a rebondi une nouvelle fois pour se fixer à un niveau plus en accord avec celui des dernières années – en 2008, les nouvelles approbations de projets ont représenté un total de 66 millions de dollars des Etats Unis. Le soutien des donateurs est resté largement lié aux accords de projets spécifiques et l'IPEC continue d'encourager un financement à long terme plus flexible. L'IPEC dispose actuellement de bureaux dans 67 pays et de 412 membres du personnel, dont douze pour cent travaillent au siège à Genève. Pour le troisième biennium consécutif, le Plan de dotation en personnel 2008-2009 a dû revoir

à la baisse les effectifs des services organiques en dépit d'une croissance soutenue en matière d'exécution de programmes.

L'IPEC poursuit le développement de stratégies détaillées de planification et d'évaluation du projet, et d'évaluation de son impact. Le travail sur un model de termes de références et un protocole d'évaluation, les directives de gestion et un manuel de référence interne a démarré en 2008. Trente évaluations ou examens externes de 39 projets ont été achevés en 2008. La Section Conception, évaluation et documentation (DED) a joué un rôle essentiel comme unité d'évaluation indépendante au sein de l'IPEC.

Partie II. Points forts thématiques

La Partie II du rapport se concentre sur trois thèmes spécifiques présentant actuellement un intérêt pour le travail de l'IPEC:

- Le chapitre 1, «**Les filles et le travail des enfants**», s'intéresse à l'attention croissante portée à la situation particulière des filles comme stratégie de lutte contre le travail des enfants, anticipant ainsi la Journée mondiale contre le travail des enfants 2009, qui aura pour thème les filles et le travail des enfants.
- Le chapitre 2, «**Réalisations dans le domaine des statistiques sur le travail des enfants**», reflète les avancées de l'IPEC-SIMPOC et son rôle pour répertorier les données sur le travail des enfants.
- Le chapitre 3, «**La Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999: Rétrospective sur les dix dernières années**», est une réflexion sur l'histoire et l'impact de la Convention n° 182 sur le mouvement mondial d'élimination du travail des enfants. La fin de l'année 2008 nous propulse vers le dixième anniversaire de cet instrument historique.

L'IPEC accueille volontiers les suggestions et les conseils des membres du Comité de coopération technique du Conseil d'administration de l'OIT, du Comité directeur international de l'IPEC ainsi que d'autres parties prenantes aux questions soulevées et débattues dans ces chapitres.

Partie I. Rapport d'activité

1. Réalisations de l'IPEC en 2008

1.1 Une année fertile en événements

L'année 2008 a été fertile en événements pour toutes les parties engagées dans la lutte contre le travail des enfants. L'impact des crises alimentaire et financière mondiales sur le travail des enfants à travers le monde n'a pas encore été évalué mais ces chocs mondiaux nous rappellent que les progrès accomplis vers l'éradication du travail des enfants peuvent être mis à mal lorsque la situation économique prend une tournure dramatique. De plus, les catastrophes naturelles telles que le tremblement de terre qui a frappé la province du Sichuan en Chine en 2008, ont eu une incidence importante sur la situation du travail des enfants, en accentuant la vulnérabilité des enfants et de leur famille. L'année 2007 nous

a une nouvelle fois rappelé que l'IPEC et ses partenaires du mouvement mondial de lutte contre le travail des enfants doivent travailler main dans la main afin de trouver des réponses efficaces capables d'atténuer l'impact des crises et des catastrophes naturelles sur les enfants et leurs parents, de garantir que les avancées enregistrées vers l'élimination du travail des enfants sont préservées et, le cas échéant, continuellement renforcées.

Événements mondiaux

De nombreux événements ont eu lieu au plan international. La 18^e Conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, 24 novembre – 5 décembre 2008) a

Encadré 1. Réponse de l'IPEC au tremblement de terre du Sichuan en 2008

En Chine, le projet de l'IPEC en vue de prévenir la traite des filles et des jeunes femmes à des fins d'exploitation de leur travail (CP-TING) s'attaque à la traite des jeunes chinoises vulnérables. Après le tragique tremblement de terre de mai 2008, CP-TING a immédiatement pris conscience du risque accru encouru par les jeunes filles des régions les plus affectées, du fait de vulnérabilités additionnelles, telles que la perte de biens familiaux ou ménagers – et du bouleversement général de la situation des communautés. CP-TING a bénéficié de l'expérience accumulée par l'IPEC lors de catastrophes naturelles antérieures, telles que le tsunami de 2004 et le tremblement de terre de 2005 au Pakistan; le programme a mis à disposition sa connaissance et son expérience approfondies de la vulnérabilité particulière des victimes du désastre face à la traite d'êtres humains.

Avec l'appui de l'OIT Chine et de DFID, CP-TING a mené une évaluation rapide afin de déterminer la meilleure réponse à adopter dans les régions affectées. Celle-ci a inclus des campagnes de sensibilisation à l'échelon communautaire sur l'importance persistante de l'éducation comme condition à une reconstruction rapide. Certaines des jeunes filles parmi les plus vulnérables ont bénéficié d'un appui ciblé sous forme d'une bourse d'étude. Des campagnes médiatiques ont permis la diffusion élargie de quelques cas de jeunes filles vulnérables. La réponse de CP-TING a également inclus un ensemble de mesures «fondées sur les droits» en vue d'autonomiser les filles – en partie basées sur les conventions n^{os} 138 et 182.

adopté une nouvelle norme statistique internationale sur le travail des enfants. La Résolution relative aux statistiques sur le travail des enfants fixe des normes de bonnes pratiques concernant la collecte, la compilation et l'analyse des statistiques nationales sur le travail des enfants afin d'aider les pays à mettre à jour leur système de données statistiques dans ce domaine, ou à établir un tel système. La résolution devrait également faciliter la comparaison internationale des données sur le travail des enfants en minimisant les différences entre les méthodes utilisées d'un pays à l'autre.

Le 3^e Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents s'est tenu à Rio de Janeiro, Brésil, du 25 au 28 novembre 2008. Un appui approfondi a été fourni à l'organisation des réunions préparatoires régionales en Afrique, en Asie et en Europe. L'OIT a aussi joué un rôle majeur lors du Congrès avec l'IPEC: elle a été chargée d'une des cinq réunions de haut niveau et a organisé de nombreux ateliers liés à des thèmes sur l'exploitation sexuelle commerciale des enfants. Le Congrès a redynamisé l'action internationale en vue de lutter contre cette forme d'exploitation et resserrer les liens entre l'élimination de cette pire forme de travail des enfants et la réalisation de l'objectif lié à l'élimination de toutes les pires formes de travail des enfants à l'horizon 2016. Une des autres avancées a été, en décembre 2008, l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies d'une résolution détaillée sur les droits de l'enfant, qui consacre une partie importante au travail des enfants et exhorte les pays n'ayant pas encore ratifié la Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et la Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, à agir en ce sens. Dans cette résolution, l'Assemblée générale demande au Secrétaire général que son rapport sur les droits de l'enfant soumis à la session 2009 de l'Assemblée générale se focalise sur les efforts internationaux consentis et les progrès nationaux accomplis dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants.

Nouveaux projets

En 2008, l'appui des donateurs envers l'IPEC ne s'est pas démenti et de nouveaux projets importants ont été lancés dans de nombreux pays et régions stratégiques. Par exemple, en Afrique australe, un nouveau projet de l'IPEC appuyé par les Etats-Unis sera appliqué dans les pays de la sous-région afin de mettre en œuvre leurs

plans d'action récemment adoptés. Le donateur apporte aussi son appui à différents autres projets: pour un Etat de Bahia, Brésil, libre de travail des enfants dans le cadre de l'Agenda national pour un travail décent; pour un model de convergence des stratégies et prestations de services du programme gouvernemental de lutte contre le travail des enfants en Inde; la mise en œuvre du plan national d'action pour des zones exemptes de travail des enfants en Uganda; ainsi que la poursuite du projet d'appui à des services complets d'actions assortis de délais au Cambodge. En outre, le soutien apporté par les Gouvernements d'Espagne, Italie et Irlande, par le biais de nouveaux projets, visent à renforcer le plan d'action, la recherche et l'action directe en Afrique de l'Ouest, d'autres pays africains et le Viet Nam, ainsi que la capacité des partenaires sociaux.

Le projet de lutte contre le travail des enfants par l'éducation («Tackling Child Labour through Education»), appuyé par la Commission européenne, fournira une coopération technique à 11 pays ACP¹. Le projet a pour objectifs de réduire la pauvreté en facilitant l'accès des enfants et des jeunes défavorisés à l'enseignement de base et à la formation de compétences et de renforcer la capacité des autorités locales et nationales en matière de formulation, mise en œuvre et application des politiques de lutte contre le travail des enfants en coordination avec les partenaires sociaux et la société civile. Un nouveau projet global offre un appui spécifique à l'application du Plan d'action mondial aux niveaux national, régional et international. Le travail sur les évaluations de l'impact est renforcé par un projet en vue d'élaborer et de mener une évaluation complète de l'impact dans le cadre de projets représentatifs. De plus, de nouvelles études sur le travail des enfants et la formation ont également obtenu un appui supplémentaire.

Progrès vers la ratification universelle des Conventions n°s 138 et 182

Des progrès continus ont été enregistrés vers la ratification des conventions sur le travail des enfants. En 2008, cinq nouvelles ratifications ont été recueillies, une en faveur de la Convention n° 138 et quatre en faveur de la Convention n° 182. Samoa a permis de porter à 151 le nombre total de ratifications de la Convention n° 138 (soit près de 80 pour cent du nombre total d'Etats membres de l'OIT). Brunei Darussalam, Guinée-Bissau, Samoa et l'Ouzbékistan ont porté à 169 le nombre total

1. ACP: Asie-Caraïbes-Pacifique (fait référence aux pays signataires de la Convention de Lomé). Les pays ciblés par le projet sont: Angola, Fidji, Guyana, Jamaïque, Kenya, Madagascar, Mali, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sierra Leone, Soudan et Zambie.

de ratifications de la Convention n° 182 (soit près de 90 pour cent des Etats membres de l'OIT), permettant ainsi de se rapprocher de l'objectif de la ratification universelle. Seuls 13 Etats membres sur les 182 que compte l'OIT doivent encore ratifier la Convention. L'IPEC collabore actuellement avec d'autres départements de l'OIT à l'élaboration de services consultatifs techniques et d'assistance visant à lever les obstacles liés à la ratification pour les derniers pays restants. L'annexe II fournit la liste des pays n'ayant pas encore ratifié les Conventions n° 138 et/ou n° 182.

1.2 L'IPEC et la crise économique mondiale

L'année 2008 a été marquée par une grave crise financière et économique mondiale – qui promet de s'inscrire dans la durée. Comme toute crise, la tourmente financière rejaillit très durement sur le travail des enfants. Au départ, les chocs économique et financier ont généralement pour incidence immédiate l'engagement d'un nombre accru d'enfants sur le marché du travail suite à la perte d'emploi dont sont victimes parents et tuteurs. Malheureusement, c'est souvent la première réaction privilégiée par les ménages les plus vulnérables face au choc financier. De surcroît, le choc économique engendre des réponses institutionnelles durables, telles que l'érosion des budgets nationaux consacrés à l'éducation et la réduction de l'appui international au développement lié à l'éducation. Or, le recul récent et appréciable du travail des enfants est en grande partie imputable à l'effort renouvelé en vue d'élargir notablement l'accès à l'éducation – dont la suppression des frais de scolarité exigés par les institutions scolaires au niveau du primaire. En cas de coupures budgétaires dans l'éducation, on peut s'attendre à ce que les progrès réalisés contre le fléau que représente le travail des enfants ralentissent, voire s'inversent, alors que dans le même temps, les familles devraient, de leur propre initiative, déscolariser leurs enfants dans une tentative désespérée d'endiguer l'impact de la crise actuelle.

L'IPEC doit mener une évaluation complète afin de mieux aider les mandants à préserver les progrès réalisés dans la lutte contre le travail des enfants au cours de la dernière décennie et à les multiplier. L'impact potentiel de la crise économique et financière mondiale sur le travail des enfants sera évalué sur la base de données nationales sélectionnées et des recommandations politiques seront formulées sur la meilleure façon de minimiser

ou de réduire l'impact à la fois durant et après la crise. Cette étude reposera sur trois piliers: 1) liens entre les marchés financiers et les familles vulnérables dans les pays en développement; 2) impact des chocs sur l'offre de travail des enfants; et 3) impact attendu sur le travail des enfants des prévisions faites en matière de croissance, répartition du revenu et dépenses sociales dans le contexte de la crise. L'étude portera également sur les enseignements plus larges utiles à l'élaboration de politiques et de programmes efficaces de lutte contre le travail des enfants en période de crise économique.

L'IPEC prévoit également d'organiser un atelier international à l'intention des chercheurs et des responsables politiques issus des principaux mandants de l'OIT et d'agences internationales – en collaboration avec le projet Comprendre le travail des enfants². Les participants examineront les conclusions collectives – et les traduiront en recommandations politiques tout en préparant le cadre en vue d'opposer une réponse politique internationale coordonnée au travail des enfants lors de crises économiques et financières ultérieures intervenant aux plans régional et global.

En outre, un *engagement tripartite* est essentiel pour endiguer les effets de la crise économique sur le travail des enfants. L'IPEC dispose d'une longue expérience dans l'obtention d'un consensus tripartite entre Etats membres, groupes d'employeurs et organisations de travailleurs sur les stratégies de lutte contre le travail des enfants dans de nombreux secteurs et industries. L'Observation et le suivi coopératif du travail des enfants sont une composante centrale essentielle de ces stratégies – notamment en période de perturbations économiques. Parmi d'autres stratégies figurent une formation additionnelle à l'intention des représentants syndicaux afin d'aider les organisations de travailleurs à mieux saisir les pressions imprimées par la crise économique non seulement sur leurs membres mais sur les groupes privés de représentation – notamment les enfants les plus à risque d'être poussés sur le marché du travail. La formation des organisations patronales constitue une autre composante. Mais, alors que la crise financière s'est muée en récession dans de nombreux pays, les entreprises et les industries subissent des pressions concurrentielles accrues – susceptibles d'augmenter le risque de relâchement des normes du travail. Ainsi, les fournisseurs des pays en développement contraints de réduire les coûts de production peuvent envisager tous les moyens possibles d'y parvenir et finir par externaliser la production vers les familles – où le risque de travail pour les enfants est à son maximum.

2. Projet conjoint de l'OIT, de la Banque mondiale et de l'UNICEF.

C'est la situation qui a prévalu à maintes reprises au cours des crises économiques et financières antérieures, notamment en Argentine au tournant du nouveau millénaire. Le PIB argentin s'est contracté de 20 pour cent entre 1998 et 2002 et le travail des enfants a fortement progressé. Alors que l'investissement étranger direct a fortement baissé pendant cette période, sur les entités étrangères restantes, les entreprises qui ont continué à s'approvisionner en Argentine ainsi que les entreprises argentines ont été plus exposées au risque de travail des enfants dans leurs chaînes logistiques. Notamment, l'assistance technique de l'OIT durant la crise, qui s'est achevée par un appui au Programme par pays de promotion du travail décent (2005-2007) et un solide tripartisme, a été un facteur essentiel du redressement national. En tant que tel, la crise et la relance en Argentine illustrent le rôle crucial et efficace joué par l'OIT à la fois dans le redressement économique *et* la protection des enfants.

A la lumière de la situation actuelle de l'économie et des marchés financiers mondiaux, il est impératif de s'assurer que les progrès réalisés lors de la dernière décennie vers l'élimination du travail des enfants ne sont pas réduits à néant. En pleine crise économique, il est essentiel de prendre des mesures en vue d'assurer la promotion et l'application des politiques publiques, telles que les normes du travail de l'OIT et l'éducation pour tous.

1.3 La Convention n° 182 à dix ans

L'année 2009 marque le dixième anniversaire de l'adoption de la Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants le 17 juin 1999. Il est incontestable qu'elle a eu un impact majeur à la fois sur les cadres politiques et législatifs. Avec la Convention n° 138, la Convention n° 182 constitue le cadre normatif international pour l'éradication du travail des enfants faisant autorité.

Aujourd'hui, ratifiée par plus de 90 pour cent des Etats membres de l'OIT, la Convention est devenue la référence pour toute action contre les pires formes de travail des enfants et, de pair avec d'autres instruments internationaux importants, elle a influencé la façon dont les pays formulent leurs législations et politiques dans des secteurs tels que la traite des enfants, l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et les travaux dangereux auxquels sont affectés des enfants. Les dispositions de la Convention aident un nombre croissant de pays à élaborer des plans d'action nationaux. En 2008, vingt-et-un pays ont bénéficié de projets d'appui à la

Encadré 2. Les programmes assortis de délais – définition

Les programmes assortis de délais (PAD) regroupent une série de politiques et programmes coordonnés et intégrés en vue de prévenir et d'éliminer les pires formes de travail des enfants dans un pays et ce, dans un délai déterminé.

Ils constituent une approche complète opérant à différents niveaux: familial ou individuel, communautaire, provincial, national, mondial. Les PAD sont des programmes placés sous contrôle national, l'IPEC et d'autres partenaires du développement assumant essentiellement un rôle de soutien. Ils mettent l'accent sur la nécessité de protéger les droits des enfants et de s'attaquer aux racines du mal en reliant l'action contre le travail des enfants à l'effort de développement national par une focalisation sur les politiques économiques et sociales visant à lutter contre la pauvreté et promouvoir l'éducation universelle de base et la mobilisation sociale.

mise en œuvre de programmes nationaux assortis de délais, en vertu de l'article 7 de la Convention. De nombreux autres pays définissent également par eux-mêmes des objectifs assortis de délais afin de parvenir à éliminer une ou plusieurs des pires formes de travail des enfants.

1.4 L'IPEC – Centre focal de connaissance sur l'abolition du travail des enfants

L'IPEC a accumulé une solide connaissance au cours de ses 16 années d'activité et grâce à la recherche qu'il a menée. Il la partage avec les mandants, partenaires, chercheurs et le public élargi par le biais d'ateliers de renforcement de la capacité, de formation et de partage des connaissances menés dans le cadre de ses projets, de cours axés sur le travail des enfants en collaboration avec le Centre international de formation (CIF) de l'OIT et le développement et la dissémination d'études, de directives, de matériels de ressources, de recueils de bonnes pratiques et d'évaluations aux plans régional et national. Par exemple, en 2008, l'IPEC et le CIF ont engagé 14 activités de formation dont ont profité plus de 400 participants (voir section 1.9). De nombreux produits ont également été intégrés à l'imposante base de connaissances du programme, incluant deux monographies; la première concernant la preuve statistique du lien entre travail des enfants et éducation, et la seconde recensant la littérature existante sur

la relation entre travail des enfants, éducation et santé³. SIMPOC, qui est l'unité statistique de l'IPEC, a également publié de nouvelles directives sur les techniques d'échantillonnage pour les enquêtes sur le travail des enfants menées auprès des ménages⁴.

Les méthodologies, les approches, la recherche et les bonnes pratiques sur le travail des enfants développées par l'IPEC sont largement utilisées. La recherche, la collecte de données, les études de base, les enquêtes auprès des écoles, les évaluations rapides, les études politiques, les rapports d'évaluation, les recueils de bonnes pratiques, les examens sur documents, les rapports d'activité et autres documents, constituent des sources importantes et des moyens d'amélioration et de partage des connaissances.

Deux ressources importantes sur la traite des enfants ont également été lancées en 2008. *Combattre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail: kit de ressources à l'usage des responsables politiques et praticiens* récapitule plus de 10 ans de travail effectué par l'IPEC et ses partenaires, et met les expériences et la connaissance du Programme à portée des responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et des programmes de lutte contre la traite des enfants. Une seconde publication d'Asie du Sud-Est, *Meeting the challenge: Proven practices for human trafficking prevention in the Greater Mekong Sub-Region*, souligne les principaux enseignements tirés du projet sous-régional mené dans la région du Mékong pour combattre la traite des enfants et des femmes (2000-2008). A ces ressources sur la traite s'ajoute un nouveau recueil de recherche et d'outils développés dans le cadre des projets de l'IPEC pour lutter contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants en Amérique latine entre 1996 et 2008⁵.

Plus de 1 800 publications et matériels de sensibilisation de l'IPEC sont actuellement disponibles en plusieurs langues dans la base de données de l'IPEC, qui est directement accessible à l'adresse intranet www.ilo.org/ipecinfor ou à partir du site Internet de l'IPEC (www.ilo.org/ipec). La dissémination électronique des publications de l'IPEC poursuit son expansion rapide, reflétant la promotion plus concertée des produits de l'IPEC sur internet et via des bulletins électroniques. Le téléchargement des documents de la base de données de l'IPEC est passé de 3 500 en mai 2007 à la veille du

lancement du site actuel de l'IPEC à plus de 37 000 en décembre 2008. Une liste de recherches, directives, outils et autres matériels clés de l'IPEC en 2008 est fournie à l'annexe V.

1.5 Progrès vers la réalisation des objectifs de l'IPEC: Faits marquants 2008

Cette section décrit les progrès accomplis vers la réalisation des divers objectifs poursuivis par l'IPEC pour le biennium 2008-2009.

1.5.1 Programme et budget

Aperçu des objectifs et des résultats

Le travail de l'IPEC reflète la politique de l'OIT relative au travail des enfants telle que définie dans la Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et la Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et les conseils prodigués par les recommandations n°s 146 et 190⁶. Le Rapport global 2006 sur le travail des enfants et le Plan d'action mondial qui l'accompagne contribuent à orienter les opérations stratégiques de l'IPEC vers les niveaux national, régional et mondial. Des conseils additionnels sont fournis par le Programme et budget de l'OIT, les priorités définies par les mandants lors des réunions régionales et les priorités nationales exprimées dans les Programmes par pays de promotion du travail décent et d'autres cadres nationaux politiques et de développement.

L'IPEC contribue aux objectifs stratégiques de l'OIT en général, et en particulier à ceux qui sont en rapport avec les principes et droits fondamentaux au travail. Le cadre et le plan d'action de l'IPEC basés sur les résultats sont conformes aux objectifs stratégiques, résultats, indicateurs et cibles définis dans le Programme et budget 2008-2009 de l'OIT. Le Tableau 1 relatif au cadre général des résultats de l'IPEC donne un aperçu à ce sujet.

Le *résultat immédiat 1b.1* a deux objectifs majeurs: le premier concerne les mandants et les partenaires au

3. IPEC, F. Blanco et F. Hagemann: *Child labour and education: Evidence from SIMPOC surveys* (Genève, BIT, 2008) et P. Dorman: *Child labour, education and health: A review of the literature* (Genève, BIT, 2008).

4. IPEC, V. Verma: *Sampling for household-based surveys of child labour* (Genève, BIT, 2008).

5. IPEC: *Publications and audiovisual resources guide for sharing information on strategies for the prevention and elimination of commercial sexual exploitation of children and adolescents: Latin America 1996-2008* (San José, BIT, 2008), en espagnol.

6. Pour plus d'informations, voir IPEC: *L'action de l'IPEC contre le travail des enfants 2006-2007: Progrès réalisés et priorités futures* (Genève, BIT, 2008), Section 2: Réponse et stratégie de l'IPEC.

Tableau 1. Cadre global de l'IPEC basé sur les résultats pour la période 2008-2009 tel que défini dans le cadre stratégique global de budgétisation de l'OIT

Objectif stratégique N° 1	
Promouvoir et réaliser les normes et principes et droits fondamentaux au travail	
Résultat intermédiaire 1b	
Une action ciblée élimine progressivement le travail des enfants, plus particulièrement les pires formes de travail des enfants	
Résultat immédiat 1b.1	
Accroître la capacité des mandants et des partenaires du développement d'élaborer ou de mettre en œuvre des politiques ou mesures axées sur la réduction du travail des enfants	
Indicateurs	Objectifs
Nombre de cas où les mandants ou les partenaires du développement utilisent des produits, kits d'information, directives ou méthodologies de l'OIT afin de prendre des mesures qui figurent dans le Plan global de suivi du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)	10 cas en Afrique, 15 cas dans l'ensemble des autres régions
Nombre d'Etats membres qui, avec l'assistance technique ou l'appui de l'OIT, prennent au moins deux mesures conformes aux caractéristiques principales des programmes assortis de délais	16 Etats membres en Afrique, 24 Etats membres dans l'ensemble des autres régions

développement qui utilisent les outils et la connaissance aux fins de renforcement de la capacité. Le second porte sur les interventions spécifiques menées par les Etats membres dans le cadre d'une approche assortie de délais, afin de satisfaire aux obligations des Conventions n°s 138 et 182, et d'atteindre ainsi les objectifs du Plan d'action mondial de l'OIT en vue d'éliminer le travail des enfants. Le premier indicateur est inscrit au Programme et budget depuis 2004 et il est de nouveau utilisé pour témoigner de l'emphasis continue portée à l'utilisation de la connaissance et des outils de l'IPEC. Le second indicateur reflète non seulement les Etats membres qui prennent des mesures pour la première fois mais également l'action continue menée par les pays ayant déjà adopté l'approche fondée sur des délais déterminés, mettant en évidence les progrès durables vers l'élimination du travail des enfants. L'action menée dans le cadre de cet indicateur se divise en cinq sous-secteurs: 1) réforme législative en vue de s'adapter aux exigences des conventions; 2) formulation de politiques et de programmes spécifiques aux pires formes de travail des enfants (PFTE); 3) insertion des questions liées au travail des enfants dans les politiques et les programmes sociaux, de développement et de réduction de la pauvreté (intégration); 4) collecte et analyse des données; et 5) mise sur pied de mécanismes d'observation et de suivi du travail des enfants.

Progrès vers la réalisation des objectifs du Programme et budget

Le tableau 2 montre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs 2008-2009 de l'IPEC tels que définis dans le Programme et budget. Cette information est basée sur les données collectées dans le cadre des projets et évaluées avec rigueur par l'IPEC afin de déterminer si elles satisfont aux critères du Programme et budget. Le tableau fait apparaître que l'IPEC est sur la bonne voie pour s'acquitter des objectifs qui lui ont été fixés pour le biennium. Pour le premier indicateur, on a enregistré plus de 30 cas d'utilisation des outils et produits de l'IPEC en 2008. Le tableau ci-après indique les six pays africains et les dix pays d'autres régions concernés. Pour le second indicateur, 23 Etats membres, dont 16 en Afrique, ont jusqu'à présent pris au moins une mesure conforme aux principales caractéristiques des programmes assortis de délais dans le cadre du biennium en cours. Huit Etats membres d'Afrique et 20 Etats membres d'autres régions ont pris au moins deux mesures. Des exemples spécifiques d'interventions menées en 2008 sont décrits ci-après.

Jusqu'ici, l'IPEC a rendu compte de trois indicateurs outre ceux du Programme et budget. Ils concernent 1) l'augmentation du nombre de mandants qui utilisent les méthodologies, la recherche ou les bonnes

pratiques de l'OIT en vue d'éliminer le travail des enfants; 2) le nombre de nouvelles ratifications des Conventions n°s 138 et 182; et 3) le nombre d'enfants qui bénéficient, directement ou indirectement, des projets de l'OIT ou de ceux de ses partenaires. Le premier indicateur, qui concerne les mandants appliquant des méthodologies de l'OIT, coïncide désormais avec l'indicateur de résultat immédiat 1b.1 du Programme et budget. Les progrès relatifs au second indicateur sont fournis dans la Section 1.1. L'information sur le troisième indicateur est uniquement proposée dans les

rapports biennaux. Comme il est d'usage, l'information sur le troisième indicateur relative aux bénéficiaires directs et indirects, apparaîtra dans le prochain rapport d'activité qui couvrira l'ensemble de la période biennale.

Le tableau 3 propose des exemples de réalisations accomplies par certains pays. Tous ces exemples incluent l'offre d'un soutien technique et financier fourni par l'IPEC et résultent des efforts combinés des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi que des parties prenantes.

Tableau 2. Résumé des progrès accomplis vers la réalisation de l'indicateur 1b.1

Etat membre	Indicateur 1	Indicateur 2				
	Outils et produits de l'IPEC	Cadre juridique	Politiques et programmes	Intégration	Collecte de données	SSTE
Afrique						
Afrique du Sud	✓	✓	✓	✓		
Bénin					✓	
Botswana	✓		✓			
Burkina Faso				✓	✓	
Cameroun					✓	
Côte d'Ivoire					✓	
Guinée Bissau					✓	
Guinée					✓	
Kenya		✓		✓		
Lesotho	✓	✓				
Madagascar	✓	✓	✓	✓		✓
Malawi				✓		✓
Mali						✓
Namibie	✓	✓	✓			
Niger					✓	
Ouganda			✓		✓	
Rwanda					✓	
Tanzanie	✓					
Togo			✓	✓	✓	✓
Autres régions						
Albanie	✓	✓	✓	✓	✓	
Bolivie					✓	
Brésil		✓		✓		✓
Bulgarie				✓		

	Indicateur 1	Indicateur 2				
Etat membre	Outils et produits de l'IPEC	Cadre juridique	Politiques et programmes	Intégration	Collecte de données	SSTE
Cambodge	✓	✓	✓			
Chili		✓				
Costa Rica	✓	✓	✓	✓		
El Salvador				✓		
Equateur				✓	✓	
Guatemala		✓	✓	✓		
Honduras		✓	✓			
Inde			✓	✓		
Indonésie	✓	✓	✓		✓	
Inter-Amériques	✓		✓			
Jordanie					✓	
Kirghizstan			✓		✓	
Kosovo			✓			✓
Laos					✓	
Moldavie	✓	✓	✓	✓		✓
Mongolie	✓	✓		✓	✓	
Népal			✓	✓		
Nicaragua		✓	✓			
Pakistan				✓		
Panama		✓	✓	✓		
Paraguay					✓	
Pérou					✓	
République dominicaine	✓	✓		✓		
Roumanie	✓			✓		✓
Sri Lanka					✓	
Thaïlande		✓		✓		
Ukraine	✓	✓				
Uruguay					✓	
Viet Nam					✓	
Yémen					✓	

Tableau 3. Exemples de progrès accomplis vers la réalisation de l'indicateur 1b.1

Indicateur 1. Les mandants ou les partenaires du développement utilisent des produits, kits d'information, directives ou méthodologies de l'OIT
- Le Botswana a dispensé à des membres du Ministère de l'Éducation une formation faisant appel à divers outils de l'IPEC – dont le coffret pédagogique SCREAM – et développé un cours d'éducation informatisé et interactif basé sur SCREAM destiné aux écoles qui promeuvent les principes et droits fondamentaux au travail. - Au Cambodge, le Kit de formation sur le travail des enfants développé par l'IPEC a été utilisé au printemps 2008 lors d'un atelier de deux jours destiné aux parties prenantes nationales – qui a permis de définir un projet de cadre pour la seconde phase du projet d'appui au PAD. - En Ukraine, le matériel SCREAM – en langue ukrainienne – a été largement utilisé durant un camp d'été pour enfants et organisé avec l'appui du Ministère ukrainien de la Famille, de la Jeunesse et des Sports. - Grâce à l'appui de l'IPEC, la Tanzanie a publié un manuel (<i>A Guide Book for District Child Labour Committees and Community Child Labour Committees</i>) qui constitue une aide en vue de satisfaire à ses obligations en vertu de la Convention n° 182. Ce guide fournit des conseils précis d'accès facile sur la mise en œuvre d'interventions en vue de s'attaquer au travail des enfants à l'échelon de la communauté et du district. - En République dominicaine, l'Ecole nationale du Ministère public et l'Ecole nationale de la magistrature ont adapté leurs programmes de formation à l'intention des procureurs de la République et des avocats afin d'intégrer les questions relatives aux pires formes de travail des enfants. L'IPEC a joué un rôle clé dans ce processus, en fournissant une assistance et un suivi importants. Dans le cadre de son engagement continu, l'IPEC distribue un kit de référence aux juges et aux procureurs de la République afin de compléter l'appui de cette formation complémentaire. - En Indonésie, le kit de formation préprofessionnelle et directives sur le programme éducatif de transition (<i>Pre-vocational Training Kit and Guideline on the Transitional Education Program</i>), financé et soutenu par l'IPEC, a été approuvé; il sera utilisé pour l'intégration des questions liées au travail des enfants dans les programmes éducatifs généraux.
Indicateur 2. Adaptation du cadre légal aux normes internationales
- En janvier 2008, le Parlement d'Albanie a approuvé la Loi No. 9859 qui amende le Code pénal de 1995 et introduit des sanctions précises pour différents types d'abus commis à l'encontre des enfants, incluant la traite, le travail des enfants, la pornographie et la maltraitance. - Au Brésil, le Décret 6,481/08 a été signé par le Président le 12 juin 2008; il introduit une nouvelle liste des professions dangereuses devant être prosrites pour les personnes de moins de 18 ans. Le projet d'appui au programme assorti de délais a fourni un soutien technique lors de la consultation et de la rédaction. - Au Cambodge, six <i>Prakas</i> (arrêtés ministériels), contenant une clause sur le travail des enfants, ont été publiés: sur les conditions de vie et de travail dans les fabriques de briques; sur la pêche; sur les conditions de vie et de travail dans les secteurs de l'habillement et de la chaussure; sur la liste des types de travaux légers auxquels les enfants peuvent être admis à compter de 12 ans; sur les conditions de vie et de travail dans les plantations; et sur les conditions de vie et de travail dans les salines. L'IPEC a fourni un appui technique important au développement des <i>Prakas</i>. - A Madagascar, la Loi No. 2008-038 a été adoptée en janvier 2008; elle renforce les dispositions criminelles contre la traite des êtres humains et le tourisme sexuel. L'IPEC a joué un rôle au plan de la sensibilisation dans cette initiative. - Suite à l'assistance technique et financière fournie par l'IPEC, un nouveau chapitre sur l'exploitation sexuelle commerciale des enfants a été introduit dans le Code pénal du Nicaragua en mai 2008; il couvre de nouvelles dispositions criminelles contre les pires formes de travail des enfants. Au Panama, des amendements similaires ont été introduits dans le Code pénal en mai 2008. - En Afrique du Sud, de nouvelles dispositions sur les pires formes de travail des enfants (incluant un nouveau délit concernant les enfants utilisés par des adultes pour commettre des crimes) et des mesures additionnelles pour fournir des services de protection sociale aux enfants travailleurs ont été incluses dans la Loi sur les enfants.

Indicateur 2. Formulation de politiques et de programmes spécifiques pour les pires formes de travail des enfants

- En **Albanie**, la stratégie nationale de lutte contre la traite des êtres humains pour la période 2008-2012 a été approuvée par une décision du Conseil des ministres (Nr. 1083 du 23/07/2008). L'IPEC a facilité l'intégration de la traite des enfants dans cette stratégie via sa participation aux réunions du groupe de travail et à des réunions consultatives ainsi que par un partage du modèle d'observation et de suivi du travail des enfants et des bonnes pratiques susceptibles d'être reproduites au plan national.
- Au **Botswana** et en **Namibie**, les plans nationaux d'action ont été finalisés et approuvés par les Comités consultatifs du programme sur le travail des enfants. Dans les deux pays, les représentants d'un grand nombre de ministères, d'organisations syndicales et patronales et d'ONG se sont réunis début 2008 afin d'approuver les programmes nationaux d'action pour l'élimination du travail des enfants.
- Un plan national de lutte contre la traite des personnes a été adopté au **Costa Rica**; il inclut la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle commerciale. L'IPEC fournit une assistance technique à la Commission nationale dans la phase de préparation du plan.
- Au **Guatemala**, la Politique nationale contre la traite des personnes et son plan d'action ont été approuvés le 23 juillet 2008 par la Résolution 184-2008 du Gouvernement.
- Au **Honduras**, un plan national d'action pour l'éradication graduelle et progressive du travail des enfants, élaboré par la Commission nationale pour l'éradication progressive et graduelle du travail des enfants, a été approuvé le 21 mai 2008.
- En **Indonésie**, le bureau provincial du gouvernement de la province de Java-Centrale a lancé le Plan provincial d'action pour l'élimination des pires formes de travail des enfants via la Réglementation No. 23 du 14 mars 2008. L'IPEC a fourni une assistance technique et financière au développement de ce plan.
- Au **Kirghizstan**, le gouvernement, via un décret ministériel en date du 22 janvier 2008, a approuvé de façon formelle le «Programme d'action étatique des partenaires sociaux pour l'élimination des pires formes de travail des enfants dans la République kirghize».
- Au rang des nombreuses réalisations accomplies à **Madagascar** figure le développement, par le ministère de la Justice, d'un programme sur les pires formes de travail des enfants, qui doit être mis en œuvre en collaboration avec les principales parties prenantes nationales afin de renforcer les capacités institutionnelles du Ministère de la Justice à développer un cadre juridique adéquat en vue d'interdire et de prévenir le travail des enfants.
- La Fédération nationale des employeurs des secteurs de l'agriculture et de la transformation alimentaire de **Moldavie** a approuvé le Code de conduite contre les pires formes de travail des enfants à l'intention des employeurs des secteurs de l'agriculture et de la transformation alimentaire. Ce code a été développé en consultation avec l'OIT-ACTEMP à Genève, l'IPEC en Moldavie et les membres du Comité directeur national.
- En avril 2008, le parlement de **Tanzanie** a créé un Fonds de lutte contre la traite des êtres humains afin d'assurer le suivi des familles des victimes de traite. Le travail de ce fonds se focalise sur les victimes de traite qui sont généralement des femmes et des jeunes filles attirées dans des pays étrangers par de fausses promesses d'emploi et qui finissent souvent dans des maisons de passe où elles servent d'esclaves sexuelles. La création du fonds résulte en partie du travail de sensibilisation et de mobilisation du public contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et des interventions menées contre la traite des enfants par des agences d'exécution soutenues par l'IPEC, dont les médias. Le Parlement a également adopté une loi en août 2008 qui proscriit et criminalise la traite d'êtres humains.

Indicateur 2. Intégration des problèmes liés au travail des enfants dans les politiques et les programmes appropriés en matière de développement, d'action sociale et de lutte contre le travail des enfants

- En **Bulgarie**, le Programme national de protection de l'enfance 2008 a été adopté par le Gouvernement en mai 2008. Il cible les enfants des rues et la traite d'enfants et inclut les activités suivantes: sensibilisation afin de prévenir le travail des enfants dans les rues et la traite des enfants; suivi du travail des enfants dans les rues et de la traite des enfants; renforcement de la capacité des professionnels; développement de formes alternatives d'éducation et de formation professionnelle pour les enfants victimes de traite et mise à jour du Mécanisme national d'orientation pour les enfants non accompagnés ou victimes de traite. L'IPEC a fourni des ressources et contribué à sa rédaction.
- La participation de l'IPEC aux consultations préliminaires, à la nouvelle politique nationale d'emploi et au Plan d'action du **Burkina Faso** inclut les questions liées au travail des enfants dans les objectifs stratégiques.
- La **République dominicaine**, via le projet «Solidaridad», a intégré les questions liées au travail des enfants au programme national de transferts conditionnels en espèces, suite à l'assistance technique prodiguée par l'IPEC. Plus spécifiquement, l'argent liquide est distribué à la condition que les enfants soient scolarisés et ne soient pas affectés à des formes de travail qui les exposent à une exploitation et à des risques.

- En **Inde**, le Gouvernement d'Uttar Pradesh a introduit un programme de transferts conditionnels en espèces relatif au travail des enfants dans le cadre des activités du 11^e plan quinquennal de l'Etat. Il prévoit que les enfants travailleurs de moins de 14 ans, dont un parent ou les deux sont décédés ou souffrent d'une maladie ou d'un handicap chronique, sont en droit de percevoir une subvention de 40 000 roupies par période de cinq ans afin de leur permettre d'achever cinq années d'études.
- La Stratégie adoptée par le **Malawi** en matière de croissance et de développement, qui oriente la mise en œuvre de tous les programmes gouvernementaux de développement, inclut désormais le travail des enfants comme un des secteurs prioritaires.
- Le travail des enfants a été intégré avec succès dans le premier Plan national de développement 2008-2011 de la **Moldavie**. Cette réalisation a été possible grâce à une contribution du Comité directeur national sur l'élimination du travail des enfants et l'IPEC en Moldavie.
- En **Mongolie**, la Stratégie nationale globale de développement, fondée sur les objectifs du Millénaire pour le développement, a été adoptée en janvier 2008 et elle inclut les questions liées au travail des enfants. Le projet de l'IPEC a apporté son soutien à l'équipe en charge du développement de la stratégie en fournissant des informations et des orientations sur le travail des enfants.

Indicateur 2. Collecte et analyse des données

- En **Jordanie**, une enquête indépendante sur le travail des enfants a été menée entre décembre 2007 et janvier 2008. La Jordanie a utilisé une version du questionnaire modulaire complet de SIMPOC qui a été adaptée à la situation nationale. Le questionnaire était composé de trois parties: 1) Questions sur tous les membres du ménage; 2) Questions sur les caractéristiques du logement; 3) Questions sur le travail des enfants. Il a été conçu comme une enquête indépendante; les parties 1 et 2 s'adressent à la personne adulte la mieux informée et la partie 3 à tous les enfants de la même famille âgés de 5 à 17 ans.

Pour d'autres exemples, veuillez vous référer à la section 1.7.

Indicateur 2. Mise en œuvre de systèmes d'observation et de suivi du travail des entrants

- Au **Brésil**, le SISPETI – Système de contrôle et de suivi des services socio-éducatifs fournis par le Programme d'éradication du travail des enfants (PETI) – a été officiellement activé. Il est actuellement mis en œuvre dans 1618 des 3361 municipalités participant à PETI.
- A **Madagascar**, le Ministère du Travail a lancé l'élaboration du Système d'observation et de suivi du travail des enfants (SSTE). Son agence d'exécution a été identifiée (la direction de la planification du ministère du Travail), deux régions pilotes ont été sélectionnées, les autorités locales pertinentes ont été sensibilisées et les institutions qui collaborent à l'échelon régional ont été identifiées et formées par l'IPEC et le ministère du Travail.
- Au **Mali**, le Comité directeur national a approuvé un Système d'observation et de suivi du travail des enfants en février 2008. Il sera mis en œuvre dans trois régions (phase pilote) puis dans la région de Kayes et le district de Bamako (phase d'expansion).
- En août 2008, le **Malawi** a développé, avec l'appui de l'IPEC, une base de données nationale sur le travail des enfants. Elle sera mise à disposition des unités en charge des statistiques et du travail des enfants au sein du ministère du Travail ainsi qu'aux trois bureaux régionaux du travail. La base de données devrait générer des informations utiles au développement et à la gestion de programmes sur le travail des enfants.
- En **Moldavie**, le Système national de référence pour l'assistance et la protection des victimes réelles et potentielles de la traite des êtres humains a été lancé par le Ministère de la Protection sociale de la famille et de l'enfant. Ce système est un cadre de collaboration basé sur des normes organisationnelles communes et destiné à toutes les institutions responsables de la lutte contre la traite des êtres humains.
- En **Roumanie**, un mécanisme d'observation et de suivi du travail des enfants, basé sur le modèle de l'IPEC, est actuellement testé à titre expérimental dans huit régions sélectionnées sous la coordination de l'Autorité nationale pour la protection des droits de l'enfant placé sous tutelle du ministère du Travail, de la Famille et de l'Egalité des chances. Des accords de partenariat ont été signés entre les principaux partenaires, l'Autorité nationale pour la protection des droits de l'enfant et six directions générales pour l'assistance sociale et la protection de l'enfance.

1.5.2 L'élimination de toutes les pires formes de travail des enfants à l'horizon 2016

L'IPEC a mandat pour aider les pays à atteindre l'objectif lié à l'élimination des pires formes de travail des enfants à l'horizon 2016 comme le prévoit le Plan d'action mondial contenu dans le Rapport global 2006 *La fin du travail des enfants: Un objectif à notre portée*⁷. Le Plan appelle à l'adoption d'objectifs assortis de délais afin de parvenir à l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016 – et à terme de toutes ses formes – et identifie différents moyens dont dispose l'OIT pour soutenir le processus. Le Conseil d'administration a approuvé le plan et son objectif en mars 2007.

L'objectif concorde et contribue à deux des Objectifs du Millénaire pour le développement liés à l'éducation et à la pauvreté. Il va sans dire que l'objectif de 2016 fixé par le plan pour éliminer les pires formes de travail des enfants est ambitieux mais il faut se rappeler que ce sont plus de 130 millions d'enfants qui, à travers le monde, sont assujettis aux pires formes de travail des enfants.

Fondamentalement, la réalisation de l'objectif 2016 exige une volonté politique de la part des gouvernements

à focaliser leurs efforts sur l'éradication du travail des enfants.

Comme mentionné précédemment, les pays étaient tenus, au titre de mesure intermédiaire vers 2016, de mettre en place des mesures d'ici 2008. Alors qu'il n'existe aucun moyen d'évaluer pour l'instant dans quelle mesure chaque Etat membre de l'OIT a adopté des mesures et des objectifs assortis de délais, l'IPEC dispose de plusieurs ressources d'information à cet égard. Premièrement, il dispose des informations fournies par les gouvernements dans leurs rapports périodiques réguliers sur l'application de la Convention n° 182 en vertu de l'article 22 de la Constitution de l'OIT. D'autres informations sont également fournies par les rapports soumis par les pays n'ayant pas encore ratifié la Convention, conformément à la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Les rapports d'avancement techniques produits dans le cadre des projets de l'IPEC constituent une autre source d'information.

Afin de pouvoir évaluer plus précisément les progrès obtenus vers la réalisation de l'objectif 2016, un mécanisme d'observation et de suivi plus systématique permettra l'identification des réponses apportées et objectifs fixés par tous les pays pour respecter le délai imparti.

Encadré 3. L'Albanie intègre l'élimination des pires formes de travail des enfants dans les lois et politiques fondamentales

Courant 2008, le Gouvernement de l'Albanie, via le Parlement et le Conseil des ministres, a intégré l'éradication des pires formes de travail des enfants dans les instruments nationaux fondamentaux. La présence de l'IPEC en Albanie a contribué à cette prise de conscience générale des questions liées au travail infantile. Cette action conjointe a débouché sur les instruments ci-après:

- La Loi n° 9859 du Code pénal albanais introduit des sanctions pénales pour différents types d'abus commis à l'encontre d'enfants – incluant la traite, le travail des enfants et la pornographie.
- En Albanie, la Stratégie nationale de lutte contre la traite (2008-2012) accorde une attention spécifique aux enfants victimes de traite. L'OIT/IPEC Albanie a participé à des réunions consultatives, partagé un modèle pour un système d'observation et suivi du travail des enfants et a fourni des conseils en matière de bonnes pratiques tout au long du processus d'intégration.
- L'IPEC a aussi participé à l'élaboration de la stratégie nationale en faveur de l'insertion sociale (2007-2013) adoptée par l'Albanie et approuvée en février 2008; une partie est consacrée à la vulnérabilité des groupes d'enfants à risque.

7. OIT: *La fin du travail des enfants: Un objectif à notre portée*, Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail 2006 (Genève, BIT, 2006).

Encadré 4. Préparer le terrain pour la mise en œuvre du Plan national d'action – création systématique de comités du district contre le travail des enfants en Zambie

Dans le cadre général du Cinquième plan national de développement (FNDP) de Zambie et du Programme par pays de promotion du travail décent, le Ministère du Travail et des Services sociaux (MLSS) met actuellement en place des mesures nationales assorties de délais en faveur de l'éradication progressive du travail des enfants en Zambie, via la formulation d'un plan national d'action pour l'élimination du travail des enfants. L'Unité en charge du travail des enfants au sein du MLSS ouvre la voie à son application future grâce à la création systématique de comités du district contre le travail des enfants.

S'appuyant sur les expériences d'autres pays comme la Tanzanie et l'Ouganda, et avec le soutien de projets d'appui au programme assorti de délais et de projets sur le travail des enfants induit par le VIH/SIDA, l'unité en charge du travail des enfants collabore avec les structures de district à la mise en œuvre systématique de Comités du district contre le travail des enfants (DCLC). Jusqu'ici, 12 DCLC ont été créés. La recherche récente sur le fonctionnement de ces comités a mis en avant le dévouement et les progrès réalisés par de nombreux DCLC particulièrement organisés, qui constituent un lien important entre les communautés et les structures centrales, et coordonnent souvent les activités de sensibilisation, appuient la formation des comités de district (DCLC) et renforcent la mobilisation de ressources afin de suivre le travail des enfants dans les districts. Elle a également mis en évidence les problèmes et les défis auxquels font face certains DCLC, tels qu'une défaillance aux niveaux de la direction et de l'organisation, des ressources et d'un engagement insuffisants et un manque de soutien et de conseils des Unités sur le travail des enfants (UTE).

L'IPEC travaille avec les UTE afin de résoudre ces problèmes dans le cadre du processus de création. Ce qui inclut la collecte et l'analyse des enseignements afin d'améliorer les opérations des DCLC de façon continue.

Encadré 5. Pleins feux sur l'Afrique

L'Afrique subsaharienne étant toujours à la traîne quant aux progrès réalisés vers l'élimination du travail des enfants, le Plan d'action mondial de l'OIT contre le travail des enfants a recommandé de concentrer particulièrement l'action sur l'Afrique. En 2008, l'initiative de l'IPEC *Focus on Africa* avait pour principale stratégie d'aider les pays africains à mettre en œuvre de mesures assorties de délais en vue d'éradiquer le travail des enfants, notamment ses pires formes, d'ici 2016. En 2008, près de 20 Etats africains membres de l'OIT ont développé ou étaient en passe de développer des plans d'action nationaux sur le travail des enfants, soit huit de plus qu'en 2007. A ce nombre se sont ajoutés sept autres pays auxquels l'IPEC a apporté son soutien au développement d'un plan national d'action via un financement direct des donateurs et six autres pays ont bénéficié d'un appui au développement d'un plan national d'action conformément au mécanisme de compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) de la région africaine. En 2008, près de 28 pays africains ont rédigé un projet ou entamé la préparation de leur Programmes par pays de promotion du travail décent et nombre de ces initiatives ont inscrit le travail des enfants au rang de leurs priorités.

1.6 Coopération tripartite et dialogue social

L'IPEC s'acquitte de son mandat via le tripartisme et la promotion intégrée des droits fondamentaux au travail tels que reflétés dans l'Agenda du travail décent et la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable 2008. Le dialogue social a toujours été une composante centrale des activités de l'IPEC en 2008 et de la mise en œuvre du Plan d'action mondial en vue de lutter contre le travail des enfants et d'aider les pays à réaliser l'objectif intermédiaire lié à l'éradication des pires formes de travail des enfants à l'horizon

2016. Un nouveau poste a été créé et pourvu au siège de l'IPEC en vue d'intégrer le dialogue social dans la mise en œuvre des activités de l'IPEC, d'appuyer l'intégration des questions liées au travail des enfants dans les politiques, programmes et activités des partenaires sociaux aux plans national et international, et de renforcer leur rôle dans la campagne mondiale contre le travail des enfants. Des discussions de haut niveau ont eu lieu à Bruxelles entre la CSI et l'IPEC; elles ont donné lieu à un accord visant à améliorer la connaissance de première main des dirigeants syndicaux de haut rang sur la lutte contre le travail des enfants, entre autres en

facilitant les visites de terrain des projets de l'IPEC. En 2008, les organisations d'employeurs et de travailleurs ont également participé aux consultations préparatoires régionales et à la réunion tripartite consacrée à la rédaction du projet de résolution sur les statistiques liées au travail des enfants devant être soumise à la 18^e Conférence internationale des statisticiens du travail, et à la Conférence elle-même.

En 2008, les partenaires de l'IPEC ont été majoritairement des organisations d'employeurs et de travailleurs des pays dans lesquels le programme est opérationnel. Durant l'année, l'accent a été particulièrement mis sur l'élargissement du réseau d'organisations partenaires en fournissant aux partenaires sociaux une formation qui cible leurs représentants aux plans local, national, régional et mondial. Certaines initiatives se sont concentrées sur les structures organisationnelles des partenaires sociaux et la capacité d'influencer les politiques nationales sur la question du travail des enfants, de renforcer la sensibilisation du public. D'autres initiatives se sont déroulées dans l'esprit d'une coopération «Sud-Sud», rassemblant des partenaires de différents pays afin de promouvoir l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, notamment celles relatives aux programmes par pays de promotion du travail décent de l'OIT.

L'IPEC a poursuivi sa collaboration avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, les entreprises et les fonds d'investissement afin de les aider à se conformer aux principaux droits du travail et de contribuer à l'élimination du travail des enfants. En octobre 2008, l'IPEC et ACT/EMP, en collaboration

avec l'OIE, ont organisé une conférence en Argentine consacrée aux outils à disposition des entreprises dans la lutte contre le travail des enfants (*Business against Child Labour: Tools for Action*). L'événement a rassemblé des chefs d'entreprise d'Amérique latine afin qu'ils partagent leurs expériences et bonnes pratiques en matière d'élimination du travail des enfants des chaînes d'approvisionnement. Il a également servi de forum au lancement de la version espagnole de la publication phare de ACT/EMP et l'OIE *L'abolition du travail des enfants – Guide à l'intention des employeurs*, et a proposé une formation à son utilisation. L'IPEC a fourni des conseils techniques au Gouvernement norvégien et à sa caisse de pension axés sur le travail des enfants et l'investissement socialement responsable. De surcroît, l'IPEC a répondu aux requêtes des entreprises concernant l'élaboration de politiques d'entreprises en vue d'éliminer le travail des enfants, via la promotion du travail décent dans le contexte du dialogue social. Ceci s'est également fait au titre des contributions de l'IPEC au service d'assistance sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE) nouvellement créé et coordonné par MULTI. L'IPEC a poursuivi son engagement auprès de la Fondation ECLT (élimination du travail des enfants dans la culture du tabac) à plusieurs parties prenantes en s'attaquant au travail des enfants dans les plantations de tabac du district d'Urambo en Tanzanie. L'IPEC a maintenu ses efforts en vue d'orienter les programmes de RSE vers la lutte effective contre le travail des enfants, notamment en Zambie, où il a mobilisé la Fédération zambienne des employeurs pour soutenir la création de

Encadré 6. L'action de l'IPEC contre le travail des enfants: faits marquant d'Argentine

En 2008, l'Argentine a mené, avec l'appui de l'OIT, une action d'envergure contre le travail des enfants, associant souvent des employeurs. Par exemple, une conférence et un atelier ont été organisés à Buenos Aires les 7 et 8 octobre 2008 autour du thème des outils à disposition des entreprises privées dans la lutte contre le travail des enfants («The private enterprises world and its fight against child labour: Tools for action»), avec l'appui de l'OIT et en collaboration avec l'Organisation internationale des employeurs (OIE). Elles ont accueilli plus de 80 participants – incluant des représentants d'organisations patronales de 17 pays d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que des représentants d'entreprises individuelles, des universitaires et des représentants gouvernementaux. En outre, de nombreux ateliers et conférences ont été organisés en 2008 à travers l'Argentine afin de promouvoir le Pacte mondial des Nations Unies. Ces événements ont inclus des contributions de l'OIT sur les questions liées au travail des enfants. Ils ont attiré de nombreux employeurs intéressés, notamment des représentants de petites entreprises.

Le Réseau national d'entreprise est dirigé par la Commission nationale pour l'élimination du travail des enfants, avec l'appui technique de l'UNICEF et de l'OIT. En juin, une campagne de sensibilisation interne a été menée sur les questions relatives au travail des enfants – à l'intention des clients et des employés. Actuellement une campagne est en cours sur le travail des enfants. Des informations concernant cette campagne sont disponibles sur le web: <http://www.trabajo.gov.ar/conaetiempresas>.

Encadré 7. Au Bangladesh, des partenariats stratégiques proscrivent les conditions de travail dangereuses pour les enfants travailleurs

Au Bangladesh, les récentes actions menées contre le travail des enfants ont concerné des conditions de travail dangereuses – plutôt que les enfants eux-mêmes – dans certains lieux de travail. Cette tactique peut être une alternative appropriée pour les enfants ayant atteint l'âge minimum d'accès à l'emploi – notamment les apprentis et les enfants dont l'employeur fait également office de tuteur. Afin d'appuyer ces efforts, un partenariat regroupant 14 parties prenantes – dont des organisations patronales et syndicales reconnues, des ONG et le projet PAD-UIE de l'IPEC – ont formé une alliance (*Smart Business Initiative*, SBI).

L'Alliance SBI souligne le lien entre l'amélioration des conditions de travail et des performances commerciales – via la mobilisation, des campagnes de sensibilisation et des programmes d'amélioration du lieu de travail. Parmi les objectifs immédiats de l'Alliance figure l'amélioration à la fois des conditions de travail et de la productivité de près de 8 000 travailleurs et 2 000 employeurs. En se focalisant sur les programmes d'amélioration du lieu de travail, l'Alliance SBI crée des opportunités gagnant-gagnant pour tous les partenaires.

centres récréatifs offrant des services sociaux essentiels aux enfants soustraits du monde du travail. L'IPEC a lancé une campagne de sensibilisation avec la Fédération et conseillé ses membres sur les codes de conduite proscrivant le travail des enfants; près de 80 entreprises collaborent actuellement à cet effort.

Plusieurs autres activités, qui ont pris la forme d'une formation, de séminaires et d'un appui à la capacité, ont été menées avec des organisations syndicales afin d'appliquer «l'Agenda de Chennai» défini lors du séminaire interrégional IPEC/ACTRAV de Chennai en Inde en décembre 2005. L'«Agenda» admet que certains lieux de travail recourent au travail des enfants – particulièrement, mais pas exclusivement, dans l'économie informelle, la domesticité et l'agriculture – et il se focalise sur l'avantage comparatif lié au renforcement de la présence d'organisations de travailleurs et des mécanismes du dialogue social dans l'économie informelle et dans des secteurs où le travail des enfants est très répandu. Un volet essentiel de «Chennai» a été le lancement d'un programme révisable incluant des ateliers de formation ACTRAV-IPEC et un appui continu aux points focaux sur le travail des enfants des centrales syndicales nationales. Au titre du suivi du premier atelier interrégional sur le dialogue social et le travail des enfants organisé pour les syndicats africains et asiatiques à Turin en décembre 2007, vingt plans d'action soumis par les centres nationaux ont été approuvés en 2008 et bénéficieront d'une assistance technique et financière conjointe de l'IPEC-ACTRAV en 2009. Un autre atelier ACTRAV-IPEC a été organisé dans le cadre de «Chennai» en novembre 2008 à Bahai, Brésil, pour les centrales syndicales d'Amérique du Sud. Des préparations sont en cours pour l'organisation d'événements similaires en Amérique centrale et aux Caraïbes courant 2009.

Au Panama, en mars, L'OIT/IPEC a participé au congrès fondateur de la Confédération syndicale des Amériques / Confederación Sindical de las Américas (ITUCA-CSA), durant lequel le programme d'action adopté a inclus un engagement en vue de «donner la priorité à l'élimination des pires formes de travail des enfants; à l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et à la traite des mineurs». Lors de la conférence se sont exprimés Victor Baez, nouveau Secrétaire général élu de l'ITUCA, et le porte-parole du moment du Groupe des travailleurs du comité directeur de l'IPEC, qui a évoqué l'«Agenda de Chennai» et le lien entre l'élimination du travail des enfants, d'autres droits fondamentaux au travail et l'organisation de l'économie informelle. Le rôle de la bonne loi, de l'éducation universelle, du dialogue social et de la promotion de systèmes aboutis de relations industrielles ont été les thèmes avancés. Ceci à la fois par les orateurs issus des syndicats et des employeurs, lors de la Convention nationale sur le droit à l'éducation et l'abolition du travail des enfants convoquée par la Commission nationale pour la protection des droits de l'enfance à New Delhi en décembre à laquelle ont participé des fonctionnaires de l'OIT et de l'IPEC.

L'IPEC s'est appuyé sur la santé et la sécurité au travail pour inscrire les concepts liés au travail des enfants à l'agenda des parties prenantes dans plusieurs projets de l'IPEC à travers le monde. En Afrique, une activité conjointe de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA), d'ACTRAV et de l'IPEC a adopté cette stratégie et organisé un atelier sur le travail des enfants dans l'agriculture à l'intention des formateurs sur la sécurité et la santé des travailleurs au Ghana, en Tanzanie et en Ouganda. Un administrateur a été recruté afin de renforcer le travail



De gauche à droite : M. NM Adyanthaya, membre travailleur du Conseil d'administration du BIT (Inde); M^{me} Blossom Oscar Fernandes; M. Oscar Fernandes, ministre du Travail et de l'Emploi de la République d'Inde; M. Carlos Lupi, ministre du Travail et de l'Emploi de la République du Brésil; M^{me} Sudha Pillai, Secrétaire, ministère du Travail et de l'Emploi de la République d'Inde; M^{me} Nair Goulart, membre travailleur du Conseil d'administration du BIT (Brésil), célèbrent leurs négociations bilatérales lors de la Conférence de l'OIT de 2008 en brandissant un «Carton rouge au travail des enfants».

de l'IPEC en matière d'appui à l'élimination des pires formes de travail des enfants dans l'économie informelle grâce à la mise sur pied d'alliances avec des acteurs clés au Ghana, au Kenya et en Tanzanie. Ceci afin de maximiser les réalisations des partenaires sociaux, principalement en exploitant les opportunités dans le secteur du travail en sécurité pour la jeunesse (touchant les questions de santé et de sécurité au travail; l'emploi des jeunes et les liens entre la formation formelle dans les instituts universitaires de technologie pour les jeunes et la situation de l'économie informelle). Dans le cadre de ce programme, des accords ont été conclus en vue d'organiser des ateliers de formation à l'intention des artisans de l'économie informelle et de développer un manuel de formation des praticiens sur le VIH/SIDA, le genre, la santé et la sécurité au travail, les droits des travailleurs et des enfants de l'économie informelle, et les besoins physiologiques et psychologiques des enfants.

La CSI et l'Internationale de l'éducation ainsi que leurs organisations affiliées des pays européens et du Maghreb ont joué un rôle essentiel dans les activités menées en vue de restructurer et de renforcer la Marche mondiale contre le travail des enfants dans la région. A son siège de Moscou en mai, la Fédération des syndicats indépendants de Russie (FNPR) a organisé une conférence à laquelle ont participé des fonctionnaires de l'IPEC, des syndicats et des ONG partenaires de la Marche mondiale dans les Etats nouvellement indépendants (ENI), appuyée par l'IPEC et le bureau

de l'OIT à Moscou, et co-organisée par la FNPR et la Fondation des nouvelles perspectives. La Conférence, ouverte par la FNPR et Mikhail Shmakov, Président du Conseil régional paneuropéen (CRPE) de la CSI, a souligné la force obligatoire des Conventions n^{os} 138 et 182 de l'OIT, et l'importance de la liberté syndicale pour resserrer les liens entre l'alliance mondiale contre le travail des enfants et la Marche mondiale. La Conférence a permis un échange d'expériences vécues par les pays ENI et, en soulignant l'intérêt de la lutte contre la traite des enfants et le travail des enfants dans l'agriculture, elle a réitéré l'engagement des participants envers l'objectif lié à l'élimination du travail des enfants et l'éducation universelle. Lors de la séance d'ouverture d'une conférence pan-régionale de la Marche mondiale organisée par Podkrepa-CL à Sofia en septembre 2008, le Président Shmakov, CSI-CRPE et les présidents de Podkrepa-CL et de la Confédération des syndicats indépendants de Bulgarie ont été les premiers à s'exprimer. Des fonctionnaires de l'OIT-ACTRAV et de l'IPEC ont également participé à la conférence, financée par la Fondation Friedrich Ebert, l'OIT-ACTRAV, des fédérations syndicales mondiales (EI, FITTHC et UITA) et d'autres partenaires sociaux. La conférence s'est entendue sur la création d'une nouvelle organisation pan-régionale incluant les Etats de la région européenne de l'OIT plus le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, d'un bureau permanent à Bruxelles et d'un nouveau comité de coordination pan-régional composé

Encadré 8. Un cas fourni par l'Inde – un syndicat tend la main aux travailleurs du secteur informel et combat le travail des enfants

Amina, veuve avec trois jeunes enfants de 8, 9 et 11 ans devait compter sur les revenus dégagés par le travail de ses trois enfants pour survivre. Femme de ménage sous contrat dans un hôpital, son salaire minimum légal était de 2 200 roupies par mois avec les contributions de la caisse de prévoyance. L'hôpital versait les allocations au sous-traitant qui ne lui reversait que 1 200 roupies alors qu'elle était censée travailler 12 heures par jour, sept jours par semaine. Ses trois enfants travaillaient dans un garage proche et un dhaba (restaurant) de bord de route et gagnaient 300 roupies chacun. Avec les gains accumulés, la famille pouvait à peine survivre. Mais son cas n'est pas unique; son sort est celui réservé à de nombreux travailleurs contractuels qui ne sont pas couverts par la législation du travail. En réaction, l'IPEC, le projet contre le travail des enfants de Karnataka et Hind Mazdoor Sabha (HMS, un syndicat) ont lancé une nouvelle expérience en vue de promouvoir une société coopérative pour les travailleurs du secteur des services dans le district de Bidar dans l'Etat de Karnataka State, Inde; celle-ci sert d'intermédiaire pour la recherche d'emploi. Le projet Karnataka de Bidar dispose d'un coordinateur syndical à plein temps. Grâce à l'aide du personnel d'autres projets, le coordinateur a organisé plus de 1 200 travailleurs qu'il a enregistrés pour former la nouvelle société coopérative. Au cours de la première année, les dépenses administratives et gestionnaires ont été financées sur les fonds du projet, qui ont été réduits de 50 pour cent lors de la seconde année et à compter de la troisième année, la société est devenue autonome.

Aujourd'hui, Amina gagne 2 200 roupies par mois. Elle travaille 8 heures par jour et a droit à un jour de congé par semaine et au fonds de prévoyance. Ses trois enfants sont scolarisés. Elle n'est pas la seule bénéficiaire du travail décent fourni par la société. Cette dernière explore la possibilité d'offrir à ses membres une assurance maladie grâce au nouveau système adopté par le Ministère du Travail. On tente actuellement de nouer des liens avec le Programme national de garantie de l'emploi rural.

Grâce à cette expérience, HMS a pu organiser 1 200 travailleurs de l'économie informelle et les soustraire à l'exploitation. Il a permis aux syndicats d'accéder à l'économie informelle et ouvert la voie du travail décent aux travailleurs contractuels sans défense. Le projet mène une recherche sur les divers aspects opérationnels de l'approche et discute avec les autorités compétentes des changements politiques appropriés en vue de faciliter la mise en œuvre d'initiatives similaires.

de représentants syndicaux et d'ONG issus de plusieurs sous-régions. Elle a également souligné l'importance d'accorder une attention particulière au rôle de l'éducation pour tous dans la lutte contre l'exclusion sociale, la discrimination, le travail des enfants dans l'agriculture et la domesticité, et la traite des enfants dans et vers la région.

Les programmes d'action et autres activités développés avec et pour les partenaires sociaux en 2008 ont concerné les thèmes et les pays suivants:

- mécanismes du dialogue social au Brésil, au Cambodge, au Kenya, au Maroc, au Sénégal et en Zambie;
- systèmes de d'observation et de suivi du travail des enfants en Albanie, au Brésil, en Bulgarie, au Cambodge, au Ghana, au Mali et en Ukraine;
- bases de données sur le travail des enfants au Brésil et au Pérou;
- création de plans nationaux d'action au Brésil, en Argentine, au Kenya et au Yémen;
- campagnes de sensibilisation et de mobilisation – incluant la promotion de la sécurité et de la santé au travail – au Ghana, au Kazakhstan, en Inde, en Côte d'Ivoire, au Kenya, au Malawi, au Mali, en Mongolie, au Maroc, en Namibie, au Niger, au Sénégal, en Afrique du Sud et en Tanzanie;
- préparation d'une liste de travaux dangereux au Brésil et au Mali;
- intervention directe contre la traite d'enfants au Brésil et au Kenya;
- interventions sectorielles directes incluant: production de tabac, exploitation minière et industrie extractive au Ghana, en Zambie, au Mali, au Malawi et au Niger; production de bananes et de fleurs en Equateur; textiles au Maroc; articles de sport au Pakistan; fabrication de briques et pêche au Cambodge; agriculture au Brésil, en Tanzanie et en Afrique du Sud; transports en Inde; exploitation sexuelle commerciale des enfants (ESCE) en Argentine, au Belize, en Bolivie, au Brésil, au Chili, en Colombie, au Costa Rica, en République dominicaine, au Guyana, au Honduras, au Panama, au Paraguay, au Pérou, en Uruguay, au Venezuela et au Viet-Nam; et plus largement dans l'économie informelle au Brésil, en Inde,

au Kenya, au Mali, en Tanzanie, en Ouganda, en Ouzbékistan et en Zambie;

- emploi et formation professionnelle des jeunes au Kazakhstan, au Pakistan, au Tadjikistan, en Ouzbékistan et au Malawi;
- VIH/SIDA au Cameroun, au Ghana, au Kenya, à Madagascar, au Malawi, en Namibie, en Afrique du Sud, en Ouganda et en Zambie;
- Approches sur la responsabilité sociale des entreprises en Azerbaïdjan, en Bulgarie, au Kazakhstan, au Kirghizstan, en Moldova, au Tadjikistan et en Ouzbékistan; et
- Nombreuses activités liées au rôle de l'éducation et des syndicats enseignants notamment en Albanie, au Kosovo, en Indonésie et en Moldavie.

De nombreuses activités entamées en 2007 se sont poursuivies en 2008.

1.7 Activités menées en 2008 dans le domaine de la collecte de données sur le travail des enfants

Les activités de collecte de données statistiques sur le travail des enfants au sein de l'IPEC sont de la responsabilité de SIMPOC, Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants. Le travail mené par SIMPOC au cours des dernières années se reflète en termes i) d'appui aux pays afin qu'ils mettent en œuvre des enquêtes sur le travail des enfants, ii) de développements méthodologiques relatifs aux statistiques et à la collecte de données sur le travail des enfants, iii) de renforcement de la capacité via la formation des partenaires sociaux, iv) de résultats de recherche sur le travail des enfants, et v) d'amélioration de la dissémination de l'immense base de données sur le travail des enfants et de facilitation de l'accès aux informations sur ses activités.

Appui aux enquêtes sur le travail des enfants

L'assistance technique et l'aide financière dispensées par SIMPOC aux Etats membres relativement aux enquêtes sur le travail des enfants, sont prodiguées par le personnel du siège appuyé par les experts régionaux en Asie, Afrique et Amérique latine. Son soutien a contribué au déroulement d'enquêtes nationales sur le travail des

enfants (NCLS) dans divers pays: Burkina Faso, Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Niger et Rwanda pour l'Afrique; Mongolie, Indonésie et Sri Lanka pour l'Asie; Jordanie et Yémen pour les Etats arabes; Kirghizstan pour l'Asie centrale; et Bolivie, Pérou et Uruguay pour l'Amérique latine. SIMPOC a fourni une assistance technique à une NCLS à Madagascar; au questionnaire qui sera utilisé pour une enquête nationale sur le travail des enfants au Zimbabwe en 2009 ainsi qu'à plusieurs enquêtes de base spécifiques à une région ou un secteur dans le cadre de projets d'appui aux programmes assortis de délais de l'IPEC en Indonésie, au Mali, au Sri Lanka, en Tanzanie, au Togo et en Turquie notamment. Il faut aussi noter une évaluation rapide du travail des enfants menée à Kaboul, Afghanistan, mise en œuvre avec l'appui technique de SIMPOC.

Développements méthodologiques

Les développements méthodologiques sur la collecte de données sur le travail des enfants ont culminé par l'adoption d'une résolution concernant les statistiques sur le travail des enfants lors de la dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail (18^e CIST), qui s'est tenue à Genève du 24 novembre au 5 décembre 2008. La Résolution fixe des directives internationales pour l'évaluation statistique du travail des enfants, censées faciliter la comparaison des statistiques du travail des enfants dans le temps et de faire des estimations globales. Le tripartisme de l'OIT est une composante essentielle du développement et du processus d'approbation de la Résolution. Celle-ci inclut la mise sur pied de la Réunion d'experts des statistiques du travail organisée du 1^{er} au 10 avril 2008 à Genève conjointement par l'OIT-SIMPOC et le Bureau de statistique de l'OIT, quatre réunions régionales tripartites organisées par SIMPOC et une consultation technique sur la mesure statistique des travaux dangereux auxquels sont astreints des enfants, organisée par SIMPOC à Genève le 22 février 2008.

En outre, un manuel complet de SIMPOC fournissant des conseils sur l'élaboration des enquêtes nationales sur le travail des enfants (*Sampling for household-based surveys of child labour*) a été publié. Il contient un large éventail de techniques d'échantillonnage pour les enquêtes nationales sur le travail des enfants auprès des ménages avec une attention particulière portée aux procédés d'échantillonnage et de sélection; il est censé aider les spécialistes des enquêtes travaillant dans les bureaux de statistique, les universités et les organismes de recherche.

Formation des partenaires nationaux

La formation des partenaires nationaux dans le but de renforcer les capacités statistiques des pays où l'IPEC est opérationnel est une composante centrale de la stratégie de SIMPOC. Ainsi, en tant que partie intégrante de l'assistance de SIMPOC aux pays menant des enquêtes nationales sur le travail des enfants, chaque pays bénéficie d'un cours national de formation mené par SIMPOC sur la collecte de données liée au travail des enfants et d'un autre cours de formation menée par UCW et SIMPOC sur l'analyse des données relatives au travail des enfants. Une formation est également fournie par SIMPOC aux parties prenantes et aux partenaires nationaux, le cas échéant, dans le cadre de l'appui technique aux enquêtes nationales sur le travail des enfants menées par les pays avec leurs propres ressources (comme au Panama), des enquêtes de base spécifiques à un secteur ou à une région et des évaluations rapides dans le cadre de l'appui aux programmes assortis de délais.

Au plan régional, une série de cours de formation a été dispensée sur les enquêtes de base et les évaluations rapides. L'objectif est de développer des capacités durables liées aux techniques de collecte des données sur le travail des enfants dans les bureaux nationaux de statistique des pays dans lesquels l'IPEC applique des programmes opérationnels de lutte contre le travail des enfants. La première formation de ce type a été le cours régional de formation à la collecte de données sur le travail des enfants via des enquêtes de base et des évaluations rapides, mené en Asie et organisé par SIMPOC en collaboration avec l'Institut statistique des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (UN-SIAP) du 22 au 26 septembre 2008 à Tokyo, Japon, et auquel ont assisté des participants de 15 pays asiatiques où l'IPEC est opérationnel. Des cours régionaux similaires sont prévus pour 2009 et 2010 dans les pays arabes et en Afrique francophone, en Asie centrale, en Europe et en Amérique latine.

Recherche sur le travail des enfants

Parmi les nombreuses publications produites par SIMPOC en 2008, trois documents de travail spécifiques sont mentionnés ici. La première, *Child labour and education: Evidence from SIMPOC surveys*, est basée sur une analyse approfondie de nombreuses données d'enquêtes nationales de SIMPOC concernant toutes les régions du monde. Cette publication rend compte des preuves de l'impact du travail des enfants en termes de cycle de vie complet en matière d'éducation. Un accent

particulier est mis sur l'incidence du travail des enfants sur l'assiduité scolaire, le redoublement, l'abandon scolaire, les progrès en matière d'alphabétisation et l'accumulation totale de capital humain. La deuxième, *Child labour, education and health: A review of the literature*, examine l'abondante littérature sur les liens entre le travail des enfants, l'éducation et la santé. La troisième, *Defining child labour: A review of the definitions of child labour in policy research*, est basée sur un examen de la recherche sur les explications théoriques sous-tendant le travail des enfants.

Amélioration de la dissémination

La section 'Statistiques sur le travail des enfants' du site internet de l'IPEC est régulièrement mis à jour et propose une mine d'outils, de données et de rapports statistiques sur le travail des enfants destinés aux chercheurs et aux parties prenantes. Elles incluent i) des questionnaires spécifiques pour les enquêtes sur le travail des enfants; ii) des manuels et des kits de formation sur la façon de mener la collecte de données; iii) des conseils sur la façon d'effectuer et d'analyser efficacement les informations collectées; iv) des séries de micro données et des rapports d'enquêtes menées à travers le monde, et v) une recherche sur les problèmes statistiques essentiels concernant la mesure du travail des enfants, incluant des rapports nationaux et l'analyse des tendances basées sur les statistiques sur le travail des enfants collectées avec l'aide de SIMPOC. Les séries de données NCLS disponibles depuis la dernière période concernent l'Azerbaïdjan (2005), El Salvador (2003), le Guatemala (2006), le Mali (2005), le Sénégal (2005), et la Turquie (2006).

1.8 La Journée mondiale contre le travail des enfants et autres initiatives de sensibilisation

La Journée mondiale contre le travail des enfants, 12 juin 2008

La Journée mondiale contre le travail des enfants se tient chaque 12 juin depuis 2002. C'est une opportunité annuelle d'attirer l'attention du public et des médias internationaux sur le travail des enfants tout en contribuant à la création de partenariats en faveur de l'action. La Journée mondiale 2008 avait pour thème «L'éducation: La bonne réponse au travail des enfants.» Pour célébrer

Encadré 9. La Journée mondiale contre le travail des enfants 2008: L'éducation – La bonne réponse au travail des enfants

La 7^e Journée mondiale contre le travail des enfants a fait de l'éducation l'arme suprême de lutte contre le travail des enfants. Le Kosovo a célébré l'occasion en organisant des activités conjointement avec le Syndicat des enseignants et l'Union des associations de parents et d'enseignants du Kosovo. Ces activités incluaient:

Formation de groupes d'enfants au sein des écoles afin de promouvoir les besoins des enfants astreints au travail. Le programme SCREAM de l'IPEC a joué un rôle central à cet égard.

Promotion d'une exposition d'œuvres écrites et artistiques réalisées par des enfants (*Combating Child Labour through Education: What my School can do...*) par le biais d'un communiqué de presse conjoint; elle a fait l'objet d'une large couverture médiatique par les principales agences de presse du Kosovo.

L'occasion, une session spéciale a été organisée à Genève durant la Conférence internationale du Travail avec la participation du Directeur général de l'OIT Juan Somavia, les représentants des mandants, et le Directeur de l'UNESCO pour une Education pour tous. L'OIT a également coopéré avec les organisations communautaires à Genève en charge de mettre sur pied des événements publics pour commémorer la Journée mondiale. D'autres événements internationaux ont eu lieu durant la réunion de l'Initiative des Nations Unies en faveur de l'éducation des filles au Népal et un événement spécial à Washington.

Pour célébrer la Journée mondiale, des activités ont été organisées dans plus de cinquante pays. Les rapports reçus du terrain ont fait apparaître que dans de nombreux pays, des ministres et des représentants politiques de haut niveau ont participé aux activités. Dans 36 pays, d'autres agences des Nations Unies se sont impliquées. Les événements organisés au plan national ont également reçu une forte attention de la part des médias. Des employeurs se sont impliqués dans 26 pays et des organisations de travailleurs dans 29 pays. L'IPEC a également coopéré avec la Confédération syndicale internationale

qui a produit une publication spéciale sur le travail des enfants dans le cadre de la campagne qu'elle a menée sur le travail décent, et avec l'Internationale de l'éducation (IE) sur la mobilisation de ressources pour les deux jours de célébration. La Journée mondiale a également été promue via le Pacte mondial des Nations Unies; il a fourni des informations sur la Journée mondiale via une lettre d'information envoyée dans le cadre de ses réseaux nationaux.

Les filles et le travail des enfants est le thème retenu pour la Journée mondiale 2009 qui se focalisera plus particulièrement sur les liens entre la Journée mondiale et le 10^e anniversaire de l'adoption de la Convention n° 182.

SCREAM

SCREAM – Défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias – est l'occasion pour l'OIT d'accéder aux salles de classe du monde entier et de développer des initiatives liées à l'éducation et la mobilisation sociale; l'éventail de partenaires de l'IPEC non conventionnels a pu être ainsi élargi pour inclure les arts et les groupes de jeunes des pays développés et en développement. En 2008, à l'occasion du 60^e anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme, SCREAM a joué un rôle prépondérant en inscrivant la question du travail des enfants dans le contexte plus large des droits des enfants, de l'éducation et des Objectifs du Millénaire pour le développement. Laissant libre cours à leur créativité théâtrale et en arts visuels, des adolescents prennent des décisions motivées et des initiatives afin de contribuer à une société plus solidaire. SCREAM a été actif dans plus de 65 pays⁸ et le coffret pédagogique disponible dans 19 langues. Le module spécial de SCREAM sur le VIH, le SIDA et le travail des enfants est désormais disponible en anglais, français et espagnol et bientôt en Ki-Swahili. Un nouveau module spécial sur le travail des enfants en situation de conflits ou de post conflits est en préparation.

L'Initiative pour un partenariat du 12 au 12, créée pour renforcer l'impact des politiques holistiques axées sur l'action, s'est considérablement développée et a débouché sur un nombre exponentiel d'initiatives dérivées. *L'Initiative du partenariat* a encouragé le développement de plans d'action conjoints au sein du système des

8. Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Angola, Australie, Barbade, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Egypte, El Salvador, Espagne, Etats-Unis, Ethiopie, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Honduras, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Liban, Madagascar, Mali, Malte, Moldavie, Maroc, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pérou, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Sénégal, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tanzanie, Togo, Turquie, Ukraine, Vietnam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Encadré 10. La jeunesse des pays industrialisés passe à l'action

En Italie, en France, en Espagne, en Suède, en Suisse, au Royaume-Uni et aux États-Unis, des milliers d'adolescents – depuis le niveau du primaire et du secondaire jusqu'à l'université – sont actuellement engagés dans des projets fondés sur SCREAM dans divers milieux socioculturels. Ils expriment leur créativité dans divers secteurs (musique, théâtre, arts visuels, peinture sur toile, expositions photos, séminaires, débats, interviews et projets universitaires) renforçant du même coup leur sensibilisation tout en contribuant au changement social. Une toile géante créée par les étudiants (*«Once upon a time... Jiminy Cricket, where are you?»*) a été exposée au Nations Unies à Genève à l'occasion de la Journée mondiale contre le travail des enfants et récemment lors de la 48^e session de la Conférence internationale sur l'éducation de l'UNESCO: *«L'éducation pour l'inclusion: La voie de l'avenir»*. Des musiciens ont uni leur voix contre le travail des enfants avec le lancement d'un CD *«Con Letra Pequena»*. Suite à la collaboration avec l'Association mondiale de Genève, plusieurs pays à travers le monde ont fait parvenir des dessins d'enfants sur le travail des enfants et une exposition intitulée *«Children's Views on Child Labour»* devrait être organisée pour la Journée mondiale contre le travail des enfants 2009. Des ministères de l'Éducation ont lancé des projets nationaux SCREAM afin de permettre aux éducateurs de renforcer le sentiment de justice et de démocratie participative, d'inspirer un comportement personnel responsable et la cohésion sociale. Tous les résultats sont disponibles sur le Portail communautaire du 12 au 12 consacré au travail des enfants – www.12to12.org.

Nations Unies avec des partenaires sociaux, des ONG, des maires, des médias, des institutions universitaires et la communauté artistique, renforçant ainsi les réseaux communautaires à travers le monde. Par exemple, une déclaration conjointe de 12 agences des Nations Unies, membres du Comité de coordination interinstitutions des Nations Unies pour l'Éducation aux droits de l'homme dans le système scolaire, a été adoptée pour la Journée mondiale contre le travail des enfants 2008.

1.9 Collaboration avec le Centre international de formation de l'OIT

La formation et le renforcement de la capacité sont des composantes essentielles de la stratégie de l'IPEC concernant la mise en œuvre du plan d'action mondial. En 2008, 14 activités de formation ont été menées. Plus de 400 participants, issus des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs, des organisations de la société civile, des universités, du personnel des agences des Nations Unies et de l'IPEC, ont bénéficié d'une formation.

En 2008, cinq cours interrégionaux ont été offerts sur différents sujets, tels que le travail des enfants et l'éducation, la traite des enfants, les travaux dangereux auxquels sont affectés des enfants dans l'agriculture, le travail des enfants et l'inspection du travail (nouveau cours), et l'établissement de rapports sur les Conventions n^{os} 138 et 182. En outre, quatre ateliers régionaux

ont été organisés; ils combinaient formation et évaluation des enseignements tirés des projets et programmes sous-régionaux couvrant la traite d'enfants (Afrique centrale et occidentale, et Asie du Sud-Est et Chine), l'établissement de listes de travaux dangereux pour les enfants (Amérique latine) et la préparation de rapports sur les Conventions n^{os} 138 et 182 (Afrique centrale). Deux réunions nationales sur la traite ont également été organisées en Inde à l'intention des fonctionnaires principaux.

Deux ateliers interrégionaux de validation ont eu lieu concernant la préparation de matériels spécifiques: le premier a concerné le matériel de formation sur la traite des enfants (voir section 1.10); le second les directives de l'IPEC sur la préparation des politiques et plans d'action nationaux sur le travail des enfants (*IPEC Guidelines on the Preparation of National Child Labour Policies and Action Plans, NAPs*) et le projet d'un guide sur l'intégration des questions liées au travail des enfants dans les cadres politiques (*Draft Guide on Mainstreaming Child Labour Concerns in Policy Frameworks*). L'ITC a également contribué à la préparation et à la finalisation de la version anglaise et espagnole du *«Training manual to fight trafficking in children for labour, sexual and other forms of exploitation»*. Ce manuel a déjà servi de base à la formation interrégionale relative à la traite, qui s'est déroulée au CIF de l'OIT fin 2008 (voir plus haut).

En 2008, l'IPEC et le CIT ont entamé la mise en œuvre d'un projet financé par la Commission européenne visant à libérer les enfants impliqués dans des

conflits armés («*Freeing children from armed conflict*», d'une valeur de 1,3 million d'euros). Dans le cadre de ce projet, fin 2008, des progrès avaient été enregistrés en matière de préparation de plusieurs produits, incluant un nouveau module SCREAM sur le travail des enfants en situation de conflit; un document de recherche sur les relations entre les conflits et le travail des enfants, notamment sous ses pires formes; la révision des modules des Normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration (NIDDR)⁹ relatifs à la réinsertion économique, le genre, la jeunesse et les enfants (en coopération avec le PNUD via le Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la mobilisation et la réintégration); et un kit de référence destiné aux professionnels sur la réinsertion économique des enfants et des adolescents en situation de conflits et de post-conflits.

1.10 Partenariats internationaux

Dans le cas des efforts consentis en vue d'intégrer le travail des enfants à l'activité de divers acteurs et agences, et de renforcer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'IPEC a intensifié sa coopération avec d'autres agences des Nations Unies. De nombreux partenariats et développements importants intervenus en 2008 sont décrits ci-après.

Groupe de travail mondial sur le travail des enfants et l'éducation pour tous

Le Groupe de travail mondial sur le travail des enfants et l'éducation pour tous rassemble l'OIT, l'UNESCO, l'UNICEF, la Banque mondiale, le PNUD, l'Internationale de l'éducation, la Marche mondiale contre le travail des enfants et les Gouvernements du Brésil et de Norvège. Son principal rôle est d'appuyer l'intégration des questions liées au travail des enfants dans les politiques et la planification de l'éducation. Une réunion du Groupe de travail s'est déroulée en septembre 2008. Au rang des sujets soumis à discussion figuraient la contribution liée au travail des enfants lors de deux importants événements sur l'éducation, une réunion du Groupe de travail sur l'Éducation pour tous organisée à Paris en novembre 2008 et la Conférence internationale de l'éducation de l'UNESCO organisée au niveau

ministériel à Genève en novembre 2008. Les représentants du Groupe de travail mondial ont fait un exposé sur le travail des enfants lors de ces deux réunions. Il s'est également accordé sur des plans nationaux de travail interinstitutions sur le travail des enfants et l'éducation; des programmes pilotes doivent être appliqués dans trois pays courant 2009. Il a aussi débattu de la coopération interinstitutions dans le cadre de la Journée mondiale contre le travail des enfants pour 2009.

En décembre 2008 Kari Tapiola, Directeur exécutif du BIT, a assisté à une réunion du Groupe de haut niveau sur l'EPT organisée à Oslo. Le communiqué émis après la réunion a fortement mis l'accent sur l'équité et la nécessité d'entrer en contact avec les enfants déscolarisés et d'améliorer la formation et le statut des enseignants dans de nombreux pays en vue de renforcer la qualité de l'éducation.

Réalizations du Partenariat international de coopération sur le travail des enfants et l'agriculture

Le Partenariat international de coopération sur le travail des enfants et l'agriculture a été lancé lors de la Journée mondiale contre le travail des enfants 2007 par la signature d'une Déclaration d'intention sur la coopération en matière de travail des enfants dans l'agriculture entre l'OIT, la FAO, le FIDA, l'IFPRI/CGIAR, la FIPA et l'UITA¹⁰. La coopération au sein du partenariat a été très efficace: financement conjoint sur le suivi avec le Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes en vue de mettre en exergue la dimension sexuelle du travail des enfants et de garantir l'adoption d'une approche intégrée de l'égalité entre hommes et femmes. En octobre 2007, l'IPEC a organisé un cours de formation conjoint OIT/FAO à Rome à l'intention du personnel de la FAO, du FIDA et du PAM. En novembre 2007, la FAO a publié un rapport sur le travail des enfants au Ghana dans le contexte du Partenariat.

La première réunion du Partenariat s'est tenue en janvier 2008 à Genève. Un exercice a été effectué en vue d'identifier les secteurs de coopération possible et la meilleure façon de procéder. La Tanzanie, le Ghana, le Malawi et le Kenya ont été sélectionnés comme pays cibles pour le déroulement d'activités pilotes menées dans le cadre du Partenariat. L'IPEC a organisé des missions

9. Normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration.

10. Organisation internationale du Travail; Organisations des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO); Fonds international de développement agricole (FIDA); Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) du Groupe consultatif sur la recherche internationale agricole (CGIAR); Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA); Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA).

au Malawi en avril (de concert avec le Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes), et en Tanzanie en mai afin de rencontrer les représentants des organisations partenaires et de débattre de la façon d'adapter le Partenariat à ces pays. Au Mozambique, l'OIT et la FAO coopèrent à l'intégration d'un module sur le travail des enfants dans les Ecoles pratiques d'agriculture et de vie pour jeunes (*Junior Farmer Field and Life Schools*) de la FAO dans deux provinces.

L'intérêt du Partenariat a été de nouveau reconnu dans le rapport de la Commission de la promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté et soumis à la Conférence internationale du Travail 2008. Les conclusions des rapports précisent qu'«il convient d'encourager davantage la collaboration croissante avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'engagement de l'OIT au Partenariat international de coopération contre le travail des enfants dans l'agriculture.»

Comprendre le travail des enfants (UCW)

Durant la période de référence, le projet UCW¹¹ a continué d'appuyer la recherche menée par l'IPEC aux plans national et international. Le projet offre à l'IPEC une importante plate-forme pour la coopération en matière de recherche, de dialogue politique, de création de partenariats et d'échange de connaissances sur le travail des enfants, et de thèmes politiques connexes.

Au cours de la période de référence, l'UCW a appuyé l'IPEC dans des secteurs spécifiques comme la coopération liée à la recherche au plan national et la fixation de normes statistiques. La recherche à l'échelon national visait à dégager un point de vue commun autour de la situation du travail des enfants et des priorités politiques pour engager la lutte. Le projet s'est également lancé dans l'évaluation des ressources nécessaires à l'élimination du travail des enfants dans des contextes

spécifiques. On a compté au rang des pays participants la Zambie, le Mali, l'Ouganda, la Mongolie, le Sénégal et le Cambodge. L'appui de l'UCW relatif à la fixation de normes s'est focalisé sur les préparations à la 18^e Conférence internationale des statisticiens du travail (voir section 1.7). L'UCW a entamé des consultations sur la mesure du travail des enfants avec les contreparties nationales dans quatre pays (Cambodge, Sénégal, Bangladesh et Brésil) et offre une plate-forme pour les discussions techniques interinstitutions sur la mesure du travail des enfants. UCW met en œuvre actuellement un nouveau projet de l'IPEC concernant l'élaboration et la mise en œuvre de procédures détaillées d'évaluation de l'impact de projets sélectionnés.

L'Initiative mondiale de lutte contre la traite des êtres humains (UN.GIFT) des Nations Unies

L'OIT (via l'IPEC et SAP-FL) fait partie de l'Initiative mondiale de lutte contre la traite des êtres humains (UN.GIFT) des Nations Unies. Dans le cadre de cette initiative, un groupe d'experts spécialistes de la traite des enfants a été mis sur pied. Il a fait état de l'existence de nombreux manuels et de directives consacrés à la lutte contre la traite des enfants et identifié la nécessité de développer des outils de formation. Le groupe d'experts – sous la direction de l'OIT et de l'UNICEF – s'est lancé dans le développement d'un kit complet de formation basé sur les ressources à disposition, notamment le manuel *Combattre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail: Kit de ressources à l'usage des responsables politiques et praticiens* (IPEC, 2008). Le kit se compose d'un manuel de formation destiné aux gouvernements, aux organisations d'employeurs et de travailleurs, aux organisations internationales et aux ONG, et d'un guide à l'intention des formateurs et des facilitateurs.

11. Projet conjoint de l'OIT, de la Banque mondiale et de l'UNICEF.

2. Questions opérationnelles et organisationnelles

2.1 Coopération technique

En 2008, l'IPEC était opérationnel dans 88 pays des cinq régions du monde. Parmi ces pays, soixante-trois ont signé un protocole d'accord avec l'OIT. Dans les 25 pays restants, l'IPEC apporte son appui à diverses activités axées sur la prévention et l'élimination du travail des enfants (tableau 4). Les projets menés par l'IPEC en 2008 sont énumérées à l'annexe 1.

Plusieurs projets thématiques globaux se sont poursuivis en 2008, notamment un projet pour poursuivre la mise en œuvre de la stratégie relative au partage des connaissances sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques, un projet pour consolider les capacités nationales en matière de collecte de données sur le travail des enfants et un projet pour renforcer les méthodologies et la capacité de l'IPEC et de ses partenaires à évaluer l'impact. De nouveaux programmes globaux démarrés en 2008 visent à mettre en évidence la réalité du travail des enfants, via l'expansion de la collecte de données, de l'analyse des données, et des rapports globaux fondés sur la recherche; et un appui à la mise en œuvre du Plan d'action mondial aux plans national, régional et

international, et au renforcement de la base de connaissances sur l'élaboration et la mise en œuvre d'évaluation complète de l'impact de projets spécifiques. Le travail en vue de créer des communautés de professionnels dans l'objectif d'un partage des idées et des bonnes pratiques, s'est également poursuivi.

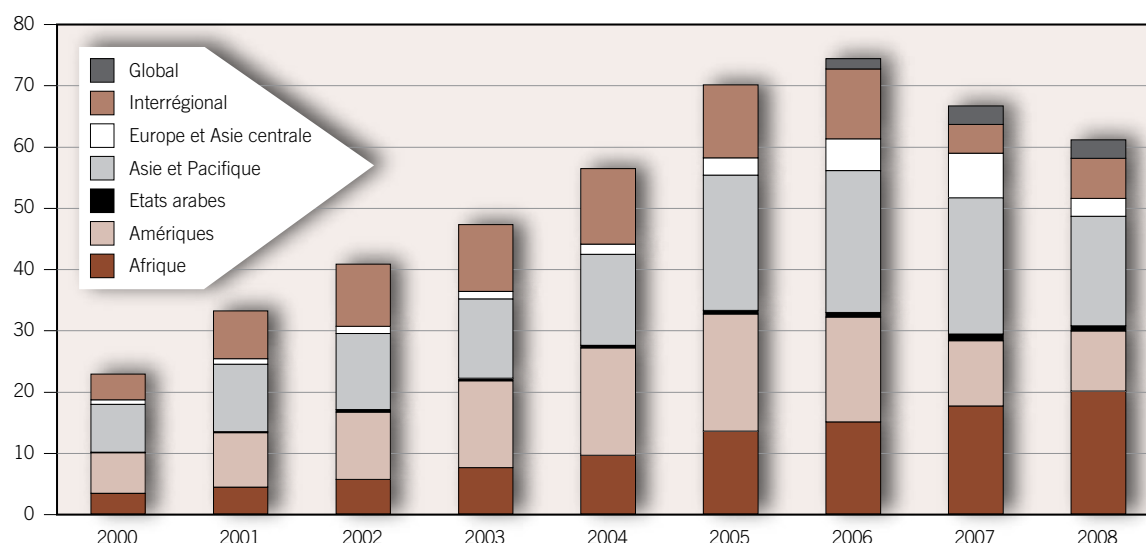
Parmi les différentes modalités d'exécution, les programmes assortis de délais et les projets d'appui associés qui aident les pays à planifier et appliquer ce type de programmes, se sont élargis pour inclure un plus grand nombre de pays. Il existe actuellement 21 projets d'appui aux Programmes assortis de délais (voir annexe 1). Six de ces projets sont dans la seconde phase d'exécution et plusieurs donateurs ont apporté un soutien financier aux projets d'appui aux Programmes assortis de délais en 2008.

On note également une augmentation sensible des projets communs ou des projets auxquels l'IPEC apporte un soutien technique à une composante d'un projet plus large de l'OIT. L'IPEC est également engagé dans le développement de plusieurs initiatives dans le contexte de la programmation conjointe avec les Nations Unies et divers cadres de financement des OMD.

Tableau 4. Pays ayant participé à l'IPEC en 2008

Régions (88 pays)	Pays ayant signé un protocole d'accord (63 pays)	Pays associés à l'IPEC (25 pays)
Afrique (22 + 9)	Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Madagascar, Mali, Maroc, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République Unie de Tanzanie, Sénégal, Togo, Zambie	Burundi, Congo, Ethiopie, Lesotho, Malawi, Mozambique, République démocratique du Congo, Rwanda, Zimbabwe
Amérique latine et Caraïbes (19 + 7)	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Equateur, El Salvador, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay, Venezuela	Bahamas, Barbade, Belize, Guyana, Mexique, Surinam, Trinidad et Tobago
Asie (11 + 2)	Bangladesh, Cambodge, Inde, Indonésie, République démocratique populaire lao, Mongolie, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande	Chine, Viet Nam
Etats arabes (4)	Egypte, Jordanie, Liban, Yémen	
Europe et Asie centrale (7 + 7)	Albanie, Bulgarie, Kosovo, Moldavie, Roumanie, Turquie, Ukraine	Azerbaïdjan, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan

Graphique 1. Dépenses de coopération technique de l'IPEC par région sur la période 2000-2008 (en dollars des Etats Unis)



2.1.1 Exécution du programme

La part de l'IPEC dans le programme global de coopération technique de l'OIT est restée importante en 2008, atteignant 22 pour cent.¹² Le graphique 11 reflète la croissance du programme et fournit le détail de la répartition géographique des dépenses.¹³

Au cours du biennium 2006-2007, les dépenses ont atteint 140,9 millions de dollars des Etats Unis (contre 74,3 millions en 2006 et 66,6 millions en 2007). Les dépenses totales pour 2008 se sont fixées à 61 millions de dollars des Etats Unis¹⁴. Le taux d'exécution annuel, qui représente le pourcentage des dépenses réelles par rapport aux ressources programmées, est resté stable en 2008 à près de 68 pour cent.

2.1.2 Appui des donateurs

En 2008, les plus importants donateurs¹⁵ ont été les Etats-Unis suivis par les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la France. En 2008, les engagements des donateurs sont revenus à un niveau comparable à celui des années antérieures à 2007 (66 millions de dollars des Etats Unis).

Néanmoins, les fluctuations marquées de 2007 illustrent la vulnérabilité du programme et l'importance d'un soutien important et continu des donateurs.

Comme l'ont montré les rapports d'activité récents, la grande majorité des contributions à l'IPEC est liée aux accords de projets spécifiques. L'IPEC continuera d'encourager le financement non affecté car il donne davantage de flexibilité et de portée à la programmation, à l'intégration du travail de l'IPEC dans les Programmes par pays de promotion du travail décent et à la réduction des coûts liés au développement et à la mise en œuvre.

Le tableau 6 fournit la liste des donateurs de l'IPEC depuis 1992, y compris ceux ayant versé des contributions additionnelles ou ayant fait des promesses fermes en 2008.

Tableau 5. Evolution des approbations depuis 2000 (en millions de dollars des Etats Unis)

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
44,7	60,3	76,4	68,9	66,3	61,6	72,5	21,0	66,3

12. Au 20 janvier 2009.

13. Au cours du biennium 2006-2007, l'OIT a introduit une nouvelle catégorie de projets de coopération technique dits «globaux». Ils font référence aux activités de nature globale, telles que la sensibilisation et la recherche et contribuent aux résultats globaux. Les années précédentes, les projets globaux étaient classés dans la catégorie «Interrégionaux». Cette nouvelle catégorie n'a été appliquée qu'aux projets ayant démarré en 2006.

14. Au 1^{er} janvier 2009.

15. Voir IPEC: *Action de l'IPEC contre le travail des enfants 2006-2007: Progrès réalisés et priorités futures* (Genève, BIT, 2008), p. 73.

2. Questions opérationnelles et organisationnelles

Tableau 6. Donateurs de l'IPEC (1992-2008)

Donateurs	1992-1993	1994-1995	1996-1997	1998-1999	2000-2001	2002-2003	2004-2005	2006-2007	2008
Gouvernementaux									
Allemagne	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Australie		X		X		X			
Autriche				X					
Belgique	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Brésil							X	X	X
Canada			X	X	X	X	X	X	X
Corée, République de						X			
Commission européenne				X			X	X	X
Danemark			X	X	X	X	X	X	X
Espagne		X	X	X	X	X	X	X	X
Etats-Unis		X	X	X	X	X	X	X	
Finlande				X	X	X	X	X	X
France		X	X	X	X	X	X	X	X
Hongrie					X				
Italie			X	X	X	X	X	X	X
Japon				X	X	X	X	X	X
Luxembourg			X						
Nouvelle-Zélande					X				
Norvège		X	X	X	X	X	X	X	X
Pays-Bas			X	X	X	X	X	X	X
Pologne				X		X			
Royaume-Uni			X	X	X	X	X	X	X
Suède				X		X	X	X	X
Suisse				X		X		X	X
Non gouvernementaux									
ACILS ¹				X			X	X	X
ECLT ²						X		X	X
FIFA ³						X	X	X	X
Hey U MultiMedia AG							X		
ICA ⁴						X			
Initiative des partenaires sociaux italiens				X					
JTUC – RENGO ⁵				X			X	X	
Particuliers							X		

¹ Centre américain pour la solidarité international des travailleurs. ² Fondation pour l'éradication du travail des enfants dans le secteur du tabac.

³ Fédération Internationale de Football Association. ⁴ Association internationale de la confiserie. ⁵ Confédération des syndicats du Japon.

Afin de satisfaire la demande croissante d'assistance de la part des Etats membres, l'IPEC a continué de diversifier ses sources et d'explorer de nouvelles approches pour mobiliser des ressources. La liste du tableau 7 n'inclut pas les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les entités du secteur privé ayant fourni des fonds de contrepartie substantiels à l'échelon national aux activités spécifiques de l'IPEC, dont les détails sont fournis dans les tableaux financiers de l'annexe III.

2.2 Gestion, personnel et financement du programme

La taille du programme et la complexité des interventions ont continué d'avoir un impact significatif sur les méthodes de travail et les besoins d'appui administratif. La dissémination des résultats et des recommandations émanant de diverses sources, évaluations et audits de l'IPEC a continué d'être une source importante d'inspiration pour le développement de nouvelles procédures et systèmes ou leur amélioration. Grâce aux nombreuses recommandations, l'IPEC a mis à jour de nombreux guides de procédure et a révisé et actualisé le matériel de formation dans divers secteurs techniques.

En 2008, le suivi de l'évaluation globale de 2004 s'est poursuivi. Sur les 15 initiatives identifiées dans le cadre du suivi, deux initiatives additionnelles ont démarré outre les 11 initiatives précédemment déclarées comme achevées, intégrées dans le travail en cours sur les résultats globaux ou dans d'autres activités¹⁶. Des fonds ont été garantis ou une approche de mise en œuvre alternative a été trouvée pour les deux propositions d'évaluations stratégiques clés sur des thèmes spécifiques comme la connaissance et la sensibilisation, seront achevées en 2009. Une grande place a été accordée au travail sur le cadre stratégique axé sur les résultats et il fournit la base pour la planification, la gestion et le suivi global du programme. Il a été combiné avec la planification intégrée du travail et a renforcé le travail sur l'information relative à la gestion interne à des fins de planification stratégique.

2.2.1 L'IPEC au siège

L'IPEC connaît toujours une situation tendue en termes de ressources humaines au siège, le programme étant toujours tributaire des fonds extra-budgétaires. Malgré les efforts pour garantir une certaine sécurité au personnel de coopération technique sous contrat, la rotation du personnel est restée importante en 2008 en raison, en autres, du transfert d'un certain nombre d'entre eux à des postes du budget régulier de l'OIT. Pour le troisième biennium consécutif, le plan de dotation en personnel 2008-2009 a dû revoir à la baisse les effectifs des services organiques en dépit de la forte hausse de l'exécution des programmes. La nécessité de garantir des ressources en personnel au siège pour les projets augmente le coût de gestion des projets sur le terrain, réduisant du même coup la compétitivité de l'IPEC par rapport à d'autres agences d'exécution. L'IPEC s'efforce toujours de garantir des fonds suffisants pour couvrir les coûts directs des projets d'appui technique en se basant sur une évaluation interne montrant le niveau exact nécessaire pour chaque activité d'appui. En outre, l'IPEC cherche à s'appuyer sur une base plus substantielle du budget régulier pour l'exécution de ses vastes programmes de coopération technique.

2.2.2 L'IPEC sur le terrain

Le Rapport global 2006 a réaffirmé que l'élimination effective du travail des enfants ne pourra se faire qu'à l'échelon national et que les Etats membres doivent être aux avant-postes des efforts consentis en ce sens. Si l'accent s'est de plus en plus porté sur le travail politique et les activités globales de sensibilisation, l'IPEC reste avant tout un programme de terrain.

Au rang des structures et mécanismes de terrain dont dispose l'IPEC pour apporter son soutien aux Etats membres afin qu'il réalisent l'objectif lié à l'élimination du travail des enfants, figurent les bureaux de l'OIT (nationaux, sous-régionaux et régionaux), le personnel de l'IPEC des bureaux extérieurs, les spécialistes du travail des enfants à l'OIT et les coordinateurs sous-régionaux de l'IPEC en poste à Addis Abeba, Bangkok, Dakar, Lima, New Delhi et San José. Divers membres du personnel d'assistance technique, allant des conseillers techniques principaux pour les projets

16. Voir Annexe VI, IPEC: *Action de l'IPEC contre le travail des enfants 2006-2007: Progrès réalisés et priorités futures* (Genève, BIT, 2008). Des discussions sont en cours pour la troisième initiative restante concernant la mise en œuvre nationale et des examens internes sur documents ont été lancés.

régionaux aux spécialistes en matière d'observation, de suivi et d'évaluation, d'enquêtes et de programmation, travaillent actuellement dans les bureaux régionaux, sous-régionaux et nationaux.

L'engagement de l'IPEC en faveur d'une décentralisation des projets de Genève vers les bureaux extérieurs de l'OIT a continué. La décentralisation financière du portefeuille de l'IPEC s'est située à 65,4 pour cent, soit légèrement au-dessus du taux de décentralisation général des fonds extra-budgétaires de l'OIT (y compris le portefeuille de l'IPEC) qui est de 64 pour cent. La décentralisation technique vers le terrain s'est graduellement intensifiée en même temps que le nombre de spécialistes de l'OIT du travail des enfants et de conseillers techniques principaux expérimentés de l'IPEC sur le terrain a progressé. En conséquence, l'appui technique et le soutien du siège font partie intégrante de la mise en œuvre technique.

Dans tous les pays où l'IPEC est opérationnel, les Comités directeurs nationaux tripartites (CDN) et les Comités consultatifs des projets/programmes (CCP) lui facilitent la tâche. Les divers projets et activités menés dans un pays sont organisés de façon à aboutir à un programme national de l'IPEC cohérent étroitement lié au programme par pays de promotion du travail décent.

2.2.3 Développement et gestion des ressources humaines

Actuellement, l'IPEC dispose de bureaux dans 67 pays et de 412 membres des services organiques et des services généraux. Cinquante et un salariés (soit 12 pour cent) travaillent au siège de l'OIT à Genève. Les femmes représentent soixante et un pour cent du personnel de l'IPEC à travers le monde.

Recrutement et sélection

L'IPEC s'efforce toujours d'améliorer son processus de recrutement et de sélection en vue d'attirer et d'évaluer de nombreux candidats expérimentés tout en garantissant la transparence du processus de sélection. En 2008, un programme d'évaluation sur mesure a été mené en se fondant sur l'analyse des compétences techniques et managériales utiles à la gestion et la mise en œuvre efficaces des programmes de l'IPEC. L'IPEC reconnaît que son personnel est son atout majeur, et le Programme s'assure que le processus de sélection est étroitement lié à son plan global de planification de la relève et de renforcement de la capacité.

Formation et développement

Avec l'entrée dans le second biennium de décentralisation des fonds alloués à la formation, une évaluation des besoins de formation a été menée par l'IPEC afin de développer une base utile au plan de développement de la capacité de l'IPEC et à sa stratégie de gestion des ressources humaines pour les prochaines années, conformément au cadre stratégique et à la stratégie de gestion des ressources humaines de l'OIT. L'objectif est de poursuivre le développement des compétences managériales et techniques du personnel afin de répondre efficacement aux besoins des mandants de manière opportune. Dans le contexte de la réforme en cours au sein des Nations Unies, et donc des besoins liés au renforcement de la capacité nationale, et en vue d'une meilleure collaboration entre le personnel du siège et du terrain, l'IPEC a participé de façon active à des cours de formation interne et des ateliers organisés par le Centre de formation de l'OIT à Turin sur les compétences en matière de mobilisation des ressources, de facilitation du travail en équipes, et autres. Tous les membres nouvellement recrutés ont été informés des valeurs et principes de l'OIT, des normes internationales du travail, de la planification stratégique, de l'évaluation et des procédures administratives.

Gestion de la performance

Reconnaissant l'importance d'une gestion effective et opportune de la performance comme base de l'approche d'une gestion fondée sur les résultats et la réalisation de ses objectifs stratégiques, l'IPEC continue d'encourager ses dirigeants et son personnel à s'engager dans les discussions en cours sur la performance. En outre, une introduction aux bases de la gestion de la performance est obligatoire pour tous les nouveaux dirigeants du programme.

Programme de stages

Dans le cadre des efforts consentis par l'IPEC pour renforcer la sensibilisation au programme et fournir aux jeunes adultes disposant d'une expérience dans le domaine du travail des enfants, l'IPEC continue de travailler avec d'importantes universités et institutions sur une base annuelle afin d'accueillir un nombre limité de stagiaires chargés d'effectuer une recherche déterminée et/ou un travail de gestion de projet pratique au siège et sur le terrain. Ce programme a été très efficace et a résulté en un accroissement des demandes de stages de la part d'autres institutions.

2.2.4 Procédures opérationnelles

Comme l'a noté le rapport de l'année dernière, le travail de l'IPEC sur les procédures opérationnelles est désormais réalisé dans le cadre des changements induits par IRIS. L'OIT a également réuni plusieurs équipes pour préparer le lancement d'IRIS sur le terrain; le personnel de l'IPEC a été étroitement associé à ce processus.

Lancé il y a cinq ans, le Manuel de gestion des programmes (POM) est remanié par des vérifications et mises à jour constantes plutôt que par des changements d'envergure. Le nouveau portail intranet de l'IPEC sert d'outil complémentaire de gestion permettant un partage des pratiques et fournissant un appui en ligne aux directeurs de projets et au personnel de l'IPEC.

Le travail avec les services des finances et des achats se poursuit afin de se conformer aux procédures d'achats de l'Organisation. Cela se traduira par une simplification des procédures, une amélioration de la documentation et l'intégration des méthodes de travail de l'IPEC à celles de l'OIT.

2.3 Planification et évaluation du programme et évaluation de son impact

Bien inscrite dans la pratique, l'approche fondée sur la planification des résultats s'est poursuivie en 2008. Les cadres axés sur les résultats et l'utilisant d'un cadre stratégique d'impact des programmes ont été un point fort. Une grande place a été faite au développement du système d'observation, de suivi et de comptes rendus pour les bénéficiaires directs et à son soutien. L'IPEC a poursuivi le renforcement de l'élaboration en développant un modèle détaillé pour les projets sur le travail des enfants et a contribué au développement d'un mécanisme renforcé d'approbation pour l'OIT.

Les méthodologies d'évaluation de l'impact de l'IPEC ont été mises en œuvre comme prévu et les approches ont été renforcées via la mise à jour des directives. En 2008, le travail a démarré en vue de tirer parti de la vaste expérience relative au modèle de termes de référence et aux protocoles pour différents types d'évaluation; aux directives consolidées sur l'évaluation des évaluateurs et des parties prenantes et; aux directives concises sur la gestion des cycles de projet combinant les composantes centrales des directives sur le processus de gestion des projets. Le travail sur un manuel de référence

interne documentant l'approche en vue de gérer les évaluations s'est intensifié en 2008 et sera poursuivi en 2009.

Vingt sept évaluations ou examens externes de 36 projets ont été achevés en 2008, dont trois évaluations de projet, une évaluation commune avec deux donateurs, six évaluations couvrant plus d'un pays et six évaluations finales élargies. Une évaluation a concerné un cadre de programme sous-régional couvrant plusieurs projets financés par différents donateurs. Deux tiers de ces évaluations étaient des évaluations finales, reflétant le nombre de projets achevés en 2008¹⁷.

Attendu la priorité accordée aux «évaluations finales élargies» (voir le Rapport d'activité 2006-07 pour de plus amples informations), qui incluent des études annexes détaillées de groupes cibles ou un travail politique, des évaluations individuelles exigent désormais davantage de travail en matière de planification et de gestion. Cependant, ces types d'évaluation fournissent un lien plus solide avec l'évaluation de l'impact à long terme de l'appui de l'IPEC.

Au cours des dernières années, les évaluations couvrant plusieurs pays ou de nature globale se sont multipliées. Ceci reflète les changements de nature du portefeuille de projets au cours des années avec un nombre restreint de projets plus vastes avec une portée plus large et a entraîné une augmentation considérable de la charge de travail.

En 2008, des arrangements finals, incluant une garantie de financement, ont été faits en vue de lancer deux évaluations thématiques concernant les systèmes d'observation et de suivi du travail des enfants ainsi qu'une campagne et un renforcement de la sensibilisation. En outre, une évaluation stratégique du capital de connaissances est planifiée dans le cadre du suivi de l'évaluation globale de l'IPEC par l'OIT. Des options sont explorées sur la façon de financer et de mener des évaluations et des études ex post afin de documenter la durabilité à long terme des interventions modèles.

La Section Conception, évaluation et documentation (DED) de l'IPEC, qui agit comme une unité d'évaluation indépendante au sein de l'IPEC, a commencé à combiner de façon stratégique les évaluations de projets afin d'évaluer plus largement les résultats, en particulier lorsque les projets menés dans un même pays sont considérés comme faisant partie de l'appui de l'IPEC, tels que dans le contexte d'un appui aux plans nationaux d'action ou autres cadre politique ou programmatique. Les premières consultations ont également

17. En 2003 et 2004, un nombre particulièrement élevé de projets ont démarré d'une durée de 3,5 à 4,5 ans; un volume élevé de projets exigent des évaluations finales en 2008 et 2009.

démarré concernant l'appui aux pays et partenaires nationaux afin qu'ils évaluent ces initiatives nationales. Ce qui pourrait potentiellement montrer la façon dont les résultats nationaux ont été atteints avec l'appui de l'IPEC et peuvent être intégrés pour documenter l'impact plus large.

Courant 2008, il a été fait un usage systématique des évaluations de projets plus immédiates, incluant les évaluations des parties prenantes. Les efforts se sont poursuivis en vue de promouvoir davantage les processus d'évaluation intégrés en cours et l'utilisation d'évaluation des parties prenantes en fin de projet se portant sur la durabilité et les plans de suivi des acteurs nationaux.

Dans le cadre du travail additionnel sur les systèmes d'information de l'IPEC, en vue d'un partage des connaissances, des rapports d'évaluation clés et d'autres documents liés à l'évaluation du programme et à l'évaluation de l'impact sont disponibles ainsi qu'une publication annuelle des résumés des évaluations. Des résumés sélectionnés sont disponibles séparément grâce à la page internet de l'OIT consacrée à l'évaluation. La liste des experts en évaluation, qui est une ressource utile, est constamment mise à jour.

On a également procédé à un inventaire interne des enseignements tirés et des bonnes pratiques fournies par les évaluations et à une étude sur l'utilisation des évaluations afin de montrer l'intérêt des évaluations et l'utilisation possible des résultats des évaluations.

Plusieurs études rétrospectives de suivi ont été menées dans le cadre de projets individuels afin d'identifier les changements à long terme pour les bénéficiaires passés. Des composantes de l'approche fondée sur les

études rétrospectives de suivi ont été utilisées dans deux évaluations finales élargies; d'autres sont planifiées pour 2009 et au-delà.

En 2008, un travail et des ressources additionnelles ont été consacrés à l'évaluation de l'impact. Un projet sur le renforcement de la connaissance, basé sur l'élaboration et la mise en œuvre d'évaluations de l'impact, est en cours d'application via le projet interinstitutions UCW. Le projet développera un cadre et des méthodologies pour une évaluation de l'impact solide et crédible, qu'il appliquera à trois projets spécifiques avec des interventions typiques. Un des projets sélectionnés sera mis en œuvre par l'OIT, un autre projet sera financé par le Département américain du travail (en tant que donateur pour le projet d'évaluation de l'impact) et le troisième sera un projet de la Banque mondiale avec un volet sur le travail des enfants.

Ce projet, grâce à son caractère interinstitutions notamment, fournira un bon complément au travail de l'IPEC en cours sur le développement et la mise en œuvre d'un cadre d'évaluation de l'impact se focalisant sur les directives et les outils d'évaluation de l'impact. Il aura également pour objet de promouvoir et soutenir le rôle de l'évaluation crédible et concrète de l'impact sur le travail des enfants tout en contribuant à la base de connaissances relative aux interventions efficaces, à la façon dont elles procèdent et au contexte dans lequel elles opèrent. Soutenir les Etats membres, les mandants et autres partenaires nationaux et internationaux à construire une telle base d'évidence pour identifier et promouvoir les politiques et les programmes appropriés est un domaine clé du travail de l'IPEC.

Partie II. Points forts thématiques

Cette partie thématique du rapport d'activité s'articule autour de trois thèmes. En anticipation à la Journée mondiale contre le travail des enfants 2009, la première section s'intéresse au travail des filles. La deuxième section présente les réalisations de l'IPEC dans le domaine des statistiques sur le travail des enfants. Enfin, la troisième section revient sur les dix années écoulées depuis l'adoption de la Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants.

1. Les filles et le travail des enfants

Coïncidant avec le dixième anniversaire de l'adoption de la Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants, la Journée mondiale contre le travail des enfants 2009 aura pour thème les filles et le travail des enfants. A la fois la Convention n° 182 et la Recommandation n° 190 qui l'accompagne demandent que la situation particulière des filles soit prise en compte lors de l'élaboration des réponses à adopter face aux pires formes de travail des enfants.

On estime qu'environ 100 millions de filles sont victimes du travail des enfants¹⁸. Beaucoup d'entre elles effectuent des tâches similaires à celles des garçons; cependant bien souvent, elles endurent des souffrances supplémentaires et courent des risques additionnels. De surcroît, les filles sont trop souvent exposées à quelques unes des pires formes de travail des enfants.

Dans de nombreux pays, les jeunes filles alimentent un nombre important de secteurs et services professionnels. Cependant, leur activité échappe souvent au regard du public et donne lieu à des dangers et des risques

particuliers. Certaines des principales caractéristiques de la situation particulière des filles sont:

- Les filles doivent assumer un «double fardeau»; elles doivent souvent combiner le travail hors du foyer familial avec une grande part des travaux domestiques. Ce travail peut inclure les soins aux enfants, la cuisine, le nettoyage, la corvée d'eau et la recherche de combustible. Elles doivent souvent concilier de longues heures de tâches ménagères avec des activités économiques hors de la maison, ce qui représente pour elles un «double fardeau»;
- De nombreuses filles travaillent dans des lieux isolés tels que la maison de tiers;
- Les garçons sont souvent favorisés par rapport aux filles en ce qui concerne l'accès à l'éducation; elles endurent un désavantage non seulement dans leur enfance mais aussi lorsque, adultes, elles investissent le marché du travail sans être dotées des compétences adéquates.

18. Basé sur les estimations du Rapport global 2006 de l'OIT.

Certains des principaux secteurs où les filles sont majoritaires seront mis en avant lors de la Journée mondiale contre le travail des enfants sont:

Agriculture – L'agriculture est le secteur économique absorbant près de 70 pour cent des enfants travailleurs. Elle est aussi souvent un cas classique du syndrome du «double fardeau» qu'endurent de nombreuses filles contraintes de combiner les responsabilités domestiques familiales avec le travail.

La domesticité des enfants – Le travail domestique chez des tiers est une des formes les plus fréquentes du travail des filles – elles représentent près de 90 pour cent des enfants travaillant comme domestiques – et elles constituent un groupe d'enfants travailleurs difficilement accessible. Cette forme de travail des enfants peut également être liée à la traite, au travail forcé et à la discrimination fondée sur l'origine ethnique ou l'origine nationale. Elle confine souvent l'enfant au domicile de l'employeur et présente une série de risques psychologiques, sociaux et physiques.

Industrie manufacturière – Les filles travaillent en grand nombre dans de nombreux secteurs manufacturiers, souvent dans de petits ateliers fabriquant des produits destinés aux chaînes d'approvisionnement. Dans ce secteur, on trouve souvent des filles ayant un âge inférieur à l'âge minimum d'admission à l'emploi; même celles ayant atteint l'âge minimum requis peuvent être exposées à de nombreux risques.

De nombreuses filles sont victimes de *travail forcé et de servitude pour dettes* en relation avec la traite et en contrepartie d'une dette. L'engagement des filles dans la prostitution et la pornographie est aussi souvent lié à la traite. Le nombre d'*enfants engagés dans des conflits armés* est également une source de préoccupation majeure. Lors de conflits armés, le rapt de filles à des fins d'esclavage sexuel ou de travail forcé est un autre point particulièrement inquiétant.

1.1 L'accès des filles à l'éducation

Dans quasiment toutes les régions du monde, les filles ont moins de chance que les garçons d'être scolarisées. Le deuxième Objectif du Millénaire pour le développement demande que, d'ici 2015, tous les enfants effectuent le cycle complet de l'enseignement primaire. Mais

le dernier rapport sur les OMD fait apparaître qu'en dépit de l'importance des dernières avancées, les filles représentent encore 55 pour cent de la population non scolarisée. Globalement, près de 75 millions d'enfants ne sont toujours pas scolarisés au niveau primaire et si les tendances actuelles se maintiennent, de nombreux pays ne parviendront pas à satisfaire l'objectif fixé pour 2015. Dans certains pays, l'écart entre la scolarisation des filles et des garçons est très important. Les filles des familles rurales pauvres sont plus susceptibles d'être désavantagées.

Le troisième OMD entend éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire. Les données récentes montrent que, dans les pays en développement, le taux d'inscription scolaire global au niveau secondaire est de 61 pour cent chez les garçons et de 57 pour cent chez les filles. Dans les pays les moins développés, les chiffres sont de 32 pour cent chez les garçons et de 26 pour cent chez les filles¹⁹.

Les filles sont les dernières à être inscrites et les premières à être retirées de l'école lorsqu'une famille doit faire un choix entre scolariser un garçon ou une fille. Face aux préoccupations sur l'impact de la crise financière mondiale sur le travail des enfants et leur participation scolaire, il y a fort à parier que les filles seront touchées de façon disproportionnée.

La Convention n° 138 relie l'âge minimum d'entrée sur le marché du travail à l'âge de la fin de la scolarité obligatoire. La Convention n° 182 et la Recommandation n° 190 soulignent l'importance de l'accès à l'éducation de base comme mesure clé de la prévention du travail des enfants et de la réinsertion des enfants soustraits au monde du travail. Faute d'accès à une éducation de qualité, les filles dérivent vers le monde du travail à un âge bien inférieur à l'âge minimum d'admission à l'emploi. Il est donc essentiel d'étendre l'éducation secondaire et la formation qualifiante aux filles, et d'assurer que les enfants des familles rurales pauvres peuvent y avoir accès.

La résistance à la scolarisation des filles peut être imputable à des pratiques culturelles, voire à un problème de sécurité. Les écoles peuvent présenter des risques ou le trajet entre l'école et le domicile peut être périlleux ou trop long, exposant davantage les filles aux risques de violence ou d'agression sexuelle. La pénurie d'eau potable et d'installations sanitaires constitue un autre obstacle, particulièrement pour les adolescentes.

19. UNICEF, La situation des enfants dans le monde 2006.

1.2 Travail décent et développement

Pour un enfant, l'éducation est le premier pas en direction de l'obtention d'un travail décent et de conditions de vie décentes. La recherche a démontré que l'éducation des filles était un des moyens les plus efficaces de combattre la pauvreté. Éduquées, les filles ont plus de chances d'obtenir un meilleur revenu une fois adultes, de se marier plus tard, d'avoir moins d'enfants et en meilleure santé, et plus de pouvoir de décision dans le ménage. Il est également plus probable qu'elles veilleront à ce que leurs propres enfants aillent à l'école, évitant ainsi plus tard le travail des enfants. Lutter contre le travail des enfants chez les filles et promouvoir leur droit à l'éducation sont donc un élément important des stratégies plus larges de promotion du développement et du travail décent.

1.3 La réponse au travail des enfants chez les filles

Les politiques visant à combattre le travail des enfants et à faciliter l'accès à l'éducation peuvent profiter à la fois aux filles et aux garçons. Au cours des dernières années, d'importants progrès ont été faits pour améliorer l'accès à l'éducation et le nombre d'enfants astreints au travail a reculé. Parmi les plus importantes initiatives promouvant ces avancées figurent les mesures en vue de supprimer les frais de scolarité et autres coûts cachés ou additionnels, et la mise en œuvre de programmes de transferts sociaux qui requièrent une scolarisation des enfants. Parallèlement à ces initiatives générales louables, il demeure important de s'attaquer aux obstacles particuliers aux filles.

Au rang des principales mesures figurent:

- Évaluer l'ampleur du travail des enfants chez les filles aux plans local et national, et dans des secteurs particuliers;
- Identifier les principales raisons du travail des enfants chez les filles et développer des réponses politiques appropriées;

- Mener une action urgente et prioritaire en vue de combattre les pires formes de travail des enfants;
- Renforcer les efforts garantissant l'accès égal des filles et des garçons à l'éducation à tous les niveaux et cibler les enfants qui ne sont pas scolarisés;
- Se focaliser davantage sur les besoins en matière d'éducation et de formation qualifiante des adolescentes.

1.4 Journée mondiale 2009 – principaux messages et activités

Pour promouvoir la Journée mondiale 2009, l'IPEC a prévu de mettre en avant les expériences réussies concernant à la fois le niveau politique national et les interventions locales du programme de l'IPEC ayant contribué à soustraire les filles du monde du travail.

Lors de la Journée mondiale, les messages clés interpellent pour:

- Des réponses politiques pour s'attaquer aux causes du travail des enfants, en accordant une attention particulière à la situation des filles;
- Des actions urgentes pour lutter contre les pires formes de travail des enfants;
- Une plus grande attention envers les besoins d'éducation et de formation qualifiante des adolescentes – ce qui constitue un point d'action essentiel pour lutter contre le travail des enfants et tracer le chemin pour que les filles obtiennent un travail décent à l'âge adulte.

Le travail de l'IPEC jusqu'à la Journée mondiale consistera à fournir de nouvelles données sur le travail des enfants chez les filles, qui permettront de dresser un tableau plus précis de l'ampleur du fléau.

2. Réalisations dans le domaine des statistiques sur le travail des enfants

2.1 Importance des statistiques sur le travail des enfants

Avec l'adoption de la résolution concernant les statistiques sur le travail des enfants le 5 décembre 2008 par la dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail, le travail des enfants est désormais une composante internationalement reconnue des principales statistiques sur la main-d'œuvre²⁰. Ce succès est à mettre au compte du travail effectué par l'unité statistique de l'IPEC, SIMPOC (Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants), en vue de promouvoir et de normaliser la collecte de données sur le travail des enfants dans les pays dans lesquels l'IPEC est opérationnel. Cette Résolution fixe des normes internationales pour l'évaluation statistique du travail des enfants; elle devrait faciliter la comparaison du travail des enfants entre les pays et au fil du temps ainsi que les estimations de l'ampleur et des tendances du travail des enfants. La Résolution reconnaît de surcroît que «l'abolition progressive du travail des enfants est devenue une préoccupation majeure de la communauté internationale naturellement et de ce fait constitue un élément clé de l'Agenda du travail décent».

Au cours de la dernière décennie, SIMPOC est devenu la plus importante source au monde d'informations statistiques sur le travail des enfants. Les enquêtes nationales, les enquêtes de base et les évaluations rapides sur le travail des enfants menées avec le soutien de SIMPOC ont joué un rôle essentiel dans l'amélioration de la compréhension et de la sensibilisation du travail des enfants, et des réponses nationales informées apportées au problème. Les données de SIMPOC ont également permis au BIT de publier des estimations régionales et mondiales du travail des enfants et une toute première analyse des tendances du travail des enfants en 2006. Mais malgré ces avancées notables, de nombreux pays ne disposent pas encore de statistiques fiables sur le travail des enfants utiles à l'orientation des politiques et

des activités opérationnelles. Les pires formes de travail des enfants souffrent d'un déficit d'informations particulièrement important dans de nombreux contextes nationaux. De nombreux pays n'ont pas encore de données sur les tendances, compromettant ainsi les efforts en vue d'évaluer les progrès nationaux réalisés dans la lutte contre ce fléau. L'assistance technique apportée par SIMPOC permet aux pays de combler ces manques et de renforcer leur travail statistique dans le domaine du travail des enfants.

2.2 SIMPOC en bref

SIMPOC a été créé en 1998 dans l'objectif d'obtenir des données chiffrées sur l'étendue, les caractéristiques et les déterminants du travail des enfants en s'appuyant sur le travail accompli par le Bureau des statistiques du BIT à partir de 1992-1997 sur le développement de méthodologies statistiques pour la collecte de données sur le travail des enfants. SIMPOC poursuit sa collaboration étroite avec le Bureau de statistique. Sa stratégie a consisté à: i) fournir aux pays une assistance technique et financière afin qu'ils collectent, analysent et disséminent des informations quantitatives et qualitatives par le biais d'enquêtes sur le travail des enfants; ii) s'assurer que les questions de genre sont intégrées dans les instruments d'enquête sur le travail des enfants; iii) créer la capacité nationale à procéder à des enquêtes, à la production et à l'utilisation de données pertinentes à l'avenir; iv) aider à la création de banques de données au plan national et maintenir une base de données globale au siège de l'OIT accessible à l'échelon mondial; v) publier des rapports réguliers sur les résultats des enquêtes aux plans national, régional et mondial, incluant les estimations globales et les tendances du travail des enfants; et vi) collaborer avec la recherche menée sur le travail des enfants avec d'autres organisations internationales.

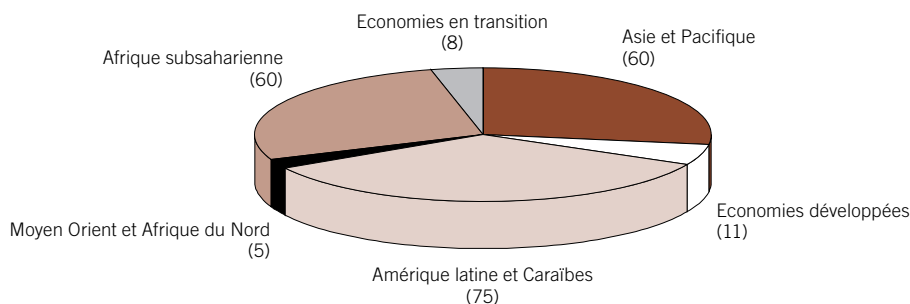
20. OIT, Rapport de la Conférence (ICLS/18/2008/IV), 18^e Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, décembre 2008.

A partir de 2002, le travail d'enquête de SIMPOC s'est considérablement élargi, coïncidant avec une augmentation importante des ressources financières²¹. En 2003, le Comité consultatif externe de SIMPOC (SEAC) a été créé. Il réunit près d'une douzaine d'experts mondiaux en matière de statistiques et il conseille désormais SIMPOC sur sa stratégie à court et moyen terme, et différentes questions techniques spécifiques. SIMPOC s'efforce également de nouer des relations étroites avec des agences partenaires clés. Le projet Comprendre le travail des enfants (UCW), qui est une initiative conjointe OIT-UNICEF-Banque mondiale, a fourni la base nécessaire. Il a notamment permis la mise en œuvre conjointe d'enquêtes (SIMPOC/EMNV par exemple) et la création d'un consensus interinstitutions sur les indicateurs du travail des enfants. L'enrichissement rapide de la base de données et l'élargissement de l'accès aux données des agences partenaires de SIMPOC ont également permis à l'OIT en 2002 de i) publier des estimations globales détaillées du travail des enfants et, plus spécifiquement, de ses pires formes pour la première fois²²; et de (ii) préparer une étude qui a fait date sur les coûts et les avantages de l'élimination du travail des enfants²³.

Les statistiques du travail des enfants générées dans certains pays, avec l'appui de SIMPOC, ont débouché sur le développement et/ou l'amélioration de la base de connaissances et de la sensibilisation sur le travail des enfants, et permis d'élaborer et/ou d'affiner les politiques, les programmes, les projets et les plans d'action. Depuis sa création, SIMPOC a fourni à plus de 62 pays, une assistance technique axée sur la collecte, le traitement et l'analyse des informations sur le travail des enfants. Plus de 300 enquêtes sur le travail des enfants se sont déroulées à ce jour avec l'appui de SIMPOC; 70 d'entre elles avaient une portée nationale et certains pays ont mené plusieurs enquêtes.

Le soutien a également concerné 115 enquêtes de base et plus de 80 évaluations rapides; celles-ci ont ciblé des groupes spécifiques de travail des enfants, notamment des lieux géographiques particuliers. Ce travail a donné lieu à plus de 250 publications²⁴; certaines ont été directement publiées par SIMPOC et d'autres par les bureaux de statistique ayant bénéficié de l'assistance technique et des services consultatifs de SIMPOC. En fait, les données de SIMPOC ont permis à l'OIT de

24. Incluant des publications du projet *Comprendre le travail des enfants* (UCW).

Graphique 3. Répartition des enquêtes menées avec l'appui de SIMPOC par région*

* Depuis la création de SIMPOC en 1998; à l'exclusion des évaluations rapides.

Tableau 7. Enquêtes sur le travail des enfants menées avec l'appui technique de SIMPOC

Région	Enquêtes nationales sur le travail des enfants auprès des ménages	Enquêtes de base spécifiques à un secteur ou une région	Autres enquêtes (auprès des établissements par exemple)	Evaluations rapides (approximation)	Total (à l'exclusion des évaluations rapides)
Afrique subsaharienne	26	23	11	12	60
Amérique latine et Caraïbes	21	52	2	42	75
Asie et Pacifique	10	32	18	19	60
Economies développées	6	3	2	1	11
Economies en transition	5	3	–	7	8
Moyen-Orient et Afrique du Nord	2	2	1	1	5
Total	70	115	34	82	219

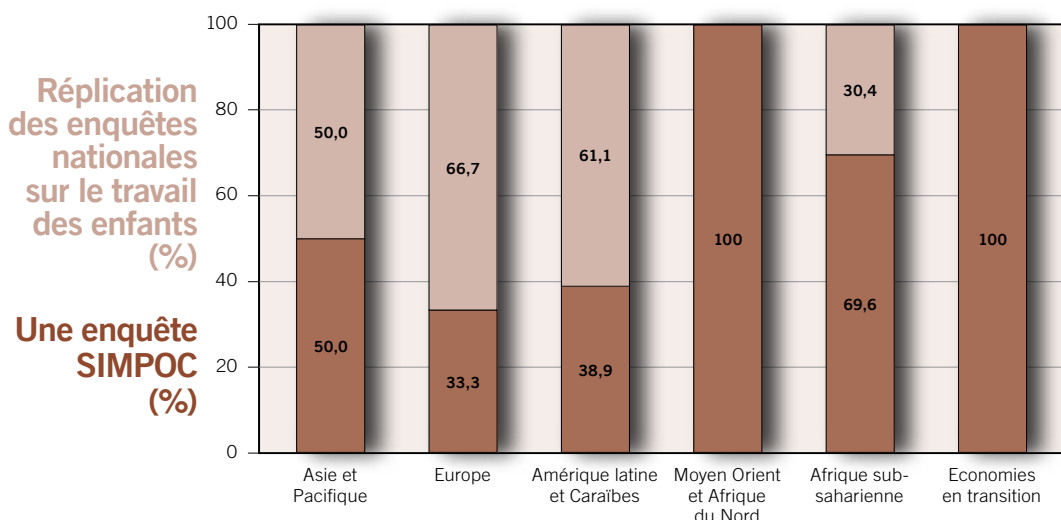
publier des estimations régionales et globales du travail des enfants avec 2000 et 2004 comme années de référence, et la toute première analyse des tendances du travail des enfants pour la période 2000-2004. Le travail relatif aux prochaines estimations régionales et globales prévues pour 2010, devrait bientôt commencer.

2.4 Durabilité de la collecte de données sur le travail des enfants

Dans de nombreux pays à travers le monde, les enquêtes de SIMPOC ont amorcé un processus durable de collecte de données sur le travail des enfants. Grâce à l'intégration de la dimension du travail des enfants dans les systèmes statistiques nationaux, de nombreux pays ont pris l'initiative de générer des informations sur le

travail des enfants cruciales pour l'évaluation des programmes et des politiques en vue de l'éradiquer. Ces informations contribuent de manière décisive à la base de connaissances nécessaire à la production d'estimations régionales et globales sur le travail des enfants. Au cours de la dernière décennie, l'expérience a montré que les modules sur le travail des enfants rattachés aux enquêtes régulières menées auprès des ménages sont un outil très rentable et très utilisé pour multiplier les enquêtes sur le travail des enfants. Le graphique ci-après montre le pourcentage de pays par région ayant eu recours à une enquête appuyée par SIMPOC et disposant ainsi d'une nouvelle collecte de données sur le travail des enfants; ils sont donc en position d'évaluer les tendances en matière de travail des enfants. Par exemple, sur l'ensemble des pays de la région Asie-Pacifique ayant mené une enquête de SIMPOC, 50 pour cent l'ont reproduite lors d'une enquête ultérieure.

Graphique 4. Pays qui ont répliqué des enquêtes nationales sur le travail des enfants, par région (% de pays)



2.5 Dissémination des résultats de SIMPOC

Le site internet de SIMPOC est devenu l'outil principal de dissémination des résultats. Les efforts se sont intensifiés en vue de diffuser les rapports d'enquêtes nationales, les microdonnées et la documentation afférente, et de faciliter leur accès via internet. Le site de SIMPOC, <http://www.ilo.org/ipecc/ChildlabourstatisticsSIMPOC/lang-fr/index.htm>, permet d'accéder à de nombreux outils, données et rapports sur le travail des enfants et plus particulièrement à :

- des questionnaires spécifiques pour les enquêtes sur le travail des enfants;
- des manuels et des kits de formation sur la façon de mener une collecte de données sur le travail des enfants auprès des ménages, des écoles et sur le lieu de travail;
- des conseils sur la façon de traiter et d'analyser de façon adéquate les informations collectées sur le travail des enfants;
- des microséries de données et des rapports d'enquêtes sur le travail des enfants en provenance du monde entier; et
- la recherche sur les questions essentielles relatives aux statistiques sur le travail des enfants.

Manuels de formation de SIMPOC

SIMPOC a développé une série de manuels et de matériels de formation couvrant divers secteurs essentiels à la collecte, au traitement et à l'analyse efficaces des données sur le travail des enfants:

- *Manuel de méthodologies de collecte de données au moyen d'enquêtes.* Ce manuel présente en détails différentes méthodes de collecte des données sur le travail des enfants. Il est destiné aux producteurs et utilisateurs de données, et couvre la planification des enquêtes; l'élaboration des questionnaires; la collecte de données; le traitement des données; et l'analyse des données.
- *Manuel d'analyse des données et de rapports statistiques sur le travail des enfants.* Cette publication propose des conseils sur la façon d'analyser les données d'enquête sur le travail des enfants et de préparer des rapports nationaux structurés. Elle inclut des exemples d'enquêtes menées à travers le monde et de nombreux tableaux fictifs.
- *Traitement des données et stockage des fichiers électroniques concernant une enquête sur le travail des enfants: Guide pratique.* Ce guide fournit des lignes directrices détaillées à l'attention des planificateurs d'enquêtes, des personnes chargées de l'exploitation des données et des administrateurs de systèmes informatiques au sujet de la planification et des activités concrètes en matière de traitement des données et de stockage des fichiers créés.
- *Manuel de méthodologie de l'évaluation rapide sur le travail des enfants.* Ce manuel, publié conjointement avec l'UNICEF, est destiné aux chercheurs souhaitant explorer les mécanismes, les causes et les conséquences du travail des enfants, notamment des pires formes, via des méthodes qualitatives.
- *Modules de formation de SIMPOC sur la collecte, le traitement, l'analyse des données et la rédaction*

des rapports sur le travail des enfants. Ces modules complètent les manuels ci-dessus et incluent un kit de formation complet et indépendant présenté en MS Powerpoint à l'intention des professionnels de la collecte, du traitement, de l'analyse de données et de l'établissement de rapports sur le travail des enfants.

- *L'échantillonnage pour les enquêtes auprès des ménages sur le travail des enfants.*²⁵ Il s'agit d'un ouvrage de référence pour l'élaboration efficace d'enquêtes sur le travail des enfants menées auprès des ménages.

Questionnaires types de SIMPOC

L'expérience de SIMPOC relative à l'assistance technique en matière de statistiques sur le travail des enfants à travers le monde a donné lieu à de nombreux instruments d'enquête, au rang desquels figurent des questionnaires pour la collecte de données qualitatives et quantitatives faisant appel à diverses méthodes.

Pour les pays dotés de capacités de collecte et de traitement de données relativement avancées et déterminés à mener une enquête nationale sur le travail des enfants, un questionnaire type détaillé a été élaboré. Pour les autres pays, un questionnaire plus court est recommandé afin de faciliter la collecte de données essentielles sur le travail des enfants. Pour la recherche relative aux pires formes de travail des enfants, des questionnaires d'évaluation rapide et d'enquête de base sont disponibles. Le *Manuel de méthodologies de collecte de données au moyen d'enquêtes* de SIMPOC propose des

questionnaires standard pour divers types d'enquêtes sur le travail des enfants.

Concernant les enquêtes nationales sur le travail des enfants menées auprès des ménages, les questionnaires types (fournis dans le manuel) ont été récemment révisés et améliorés. Deux outils distincts sont disponibles sur le site de SIMPOC:

- *Les questionnaires de SIMPOC pour les enquêtes nationales indépendantes sur le travail des enfants* (les parties 1 et 2 s'adressent à la personne adulte la mieux informée du ménage; la Partie 3 s'adresse aux enfants)
- *Le module de SIMPOC des questions essentielles sur le travail des enfants pour les enquêtes auprès des ménages* (comme une enquête sur la main-d'œuvre)

Activités de formation

SIMPOC organise régulièrement des ateliers de formation nationaux et régionaux sur la collecte et l'analyse des données sur le travail des enfants. Les ateliers de formation nationaux sont généralement mis en œuvre au cours des enquêtes nationales sur le travail des enfants menées avec l'appui de SIMPOC, ou d'autres types d'enquêtes sur le travail des enfants. Plusieurs cours nationaux et régionaux sur l'analyse des données sur le travail des enfants ont été organisés en collaboration avec UCW. Les détails sur une série de cours de formation régionaux actuellement dispensés sur la collecte de données sur le travail des enfants via des enquêtes de base et des évaluations rapides, sont fournis ailleurs dans le présent rapport.

25. Publié en juin 2008 et décrit ailleurs dans ce rapport.

3. La Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants: rétrospective sur les dix dernières années

Dix ans après son adoption, la Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, est devenue une base normative essentielle et un instrument de référence au sein du cadre juridique international pour la protection des droits de l'enfant. Sa vaste portée et ses dispositions axées sur la politique ont fait de la Convention l'instrument le plus pratique dont disposent les gouvernements et d'autres acteurs pour lutter contre le travail des enfants. Aujourd'hui, la Convention a marqué les Etats membres de l'OIT de son empreinte et a concrètement répondu aux attentes. La présente contribution revient sur les dix années écoulées depuis l'adoption de la Convention.

3.1 Adoption unanime et rythme de ratification sans précédent

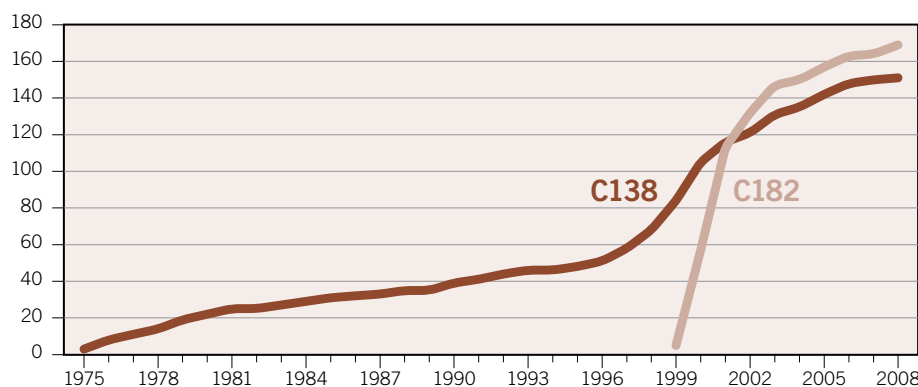
L'année 2009 marque le dixième anniversaire de l'adoption de la Convention (n° 182) concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, 1999, et de la Recommandation (n° 190) qui l'accompagne. Les deux instruments ont été adoptés à l'unanimité le 17 juin 1999 par les Etats membres de l'OIT lors de la 87^e Conférence internationale du Travail qui se tient annuellement. La

Convention n° 182 a reçu les deux premières ratifications six mois après son adoption et elle est entrée en vigueur le 19 novembre 2000.

La Convention n° 182 est une des conventions fondamentales de l'OIT et de ses mandants. Lorsque la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail a été adoptée en 1998, elle en était au stade de la procédure de double discussion et il était clair qu'elle deviendrait la huitième convention fondamentale affirmant les principes établis dans la Déclaration de 1998. En conséquence, le suivi de la Déclaration de 1998 tel qu'exprimé à la fois dans les rapports annuels et les rapports globaux, a couvert, dès le départ, le concept des pires formes de travail des enfants et la nécessité de s'y attaquer de toute urgence ainsi qu'à l'abolition effective du travail des enfants plus générale conformément à la Convention (n° 138) sur l'âge minimum. La campagne de ratification des deux conventions fondamentales sur le travail des enfants – et particulièrement de la toute nouvelle norme que constitue la Convention n° 182 – a été menée à la fois dans le cadre des activités de l'IPEC²⁶ et dans celui de la campagne générale de l'OIT en faveur de la ratification des huit conventions fondamentales.

La Convention n° 182 a enregistré un taux et un rythme de ratification jamais égalés – la 100^e ratification date de 2001 et la 150^e de fin 2004. Sur les 182 Etats membres que compte l'OIT, 169 l'ont ratifiée²⁷ et elle

Graphique 5. Nombre de ratifications des Conventions n° 138 et 182 par année



26. Au début de cette décennie, il existait un vaste projet de l'IPEC basé sur des fonds extra-budgétaires et destiné à promouvoir la Convention n° 182.

27. Au 31 décembre 2008.

figure parmi les conventions fondamentales ayant enregistré le plus grand nombre de ratifications. Attendu l'intérêt manifesté par certains des pays n'ayant toujours pas ratifié la Convention, l'objectif d'une ratification universelle semble à portée de main.

3.2 Intérêt sans faille envers le travail des enfants et ratification accélérée de la Convention n° 138

L'attention portée à la Convention n° 182 et aux pires formes de travail des enfants a également généré un soutien international en faveur de la Convention n° 138, comme en témoigne le graphique 5 ci-dessus. Le nombre de ratifications de cette Convention a grimpé en parallèle avec celui de la Convention n° 182 pour se fixer actuellement à 151²⁸; au milieu des années 1990, on enregistrait 40 ratifications au moment où a été décidé pour la première fois d'élaborer une nouvelle norme sur le travail des enfants.

On l'a sans doute oublié, mais la Convention n° 138 a été considérée au départ comme une norme 'technique' et un obstacle majeur par de nombreux pays en développement jusqu'à sa reclassification parmi les instruments qui définissent les droits fondamentaux de l'homme en 1995²⁹. C'est une des raisons expliquant pourquoi la Convention n° 182 n'a été développée que dans la seconde moitié des années 90: il fallait élaborer une nouvelle convention ayant une portée plus restreinte (comparativement au travail des enfants dans son ensemble) afin que tous les pays, indépendamment de leur niveau de développement, économique notamment, puissent faire de l'action nationale contre le travail des enfants une priorité et s'engagent à l'éliminer, et ce de toute urgence. Dans un sens, l'élaboration d'une nouvelle norme a constitué une part essentielle de la réponse apportée par l'OIT à la préoccupation mondiale croissante envers le travail des enfants, comme l'a clairement démontré le Sommet mondial pour le développement social de Copenhague en 1995.

3.3 Appui autre que celui de l'OIT et liens avec d'autres instruments internationaux

Parallèlement à l'attention accordée au travail des enfants par la communauté internationale d'un point de vue commercial et social³⁰, l'élaboration et la large acceptation de la Convention n° 182 ont reflété le soutien accru en faveur de la protection des droits des enfants. La Convention n° 182 et la Convention n° 138 jouissent d'un solide appui de la part d'organismes internationaux autres que l'OIT œuvrant à la réalisation et la protection des droits des enfants. Par exemple, aux Nations Unies, le Comité des droits de l'enfant, lorsqu'il examine les rapports nationaux soumis par les pays sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, conseille vivement aux Etats membres de ratifier les Conventions nos 138 et 182, s'ils ne l'ont pas déjà fait. En 2002, le document final de l'UNGASS sur les enfants recommande également aux pays de ratifier ces deux conventions de l'OIT et confirme leur statut d'instruments internationaux fondamentaux liés aux droits de l'enfant. Plus récemment, en novembre 2008, le 3^e Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents a demandé à tous les Etats de ratifier la Convention n° 182. Le soutien international en faveur des deux conventions illustre le consensus selon lequel si l'attention particulière portée aux pires formes de travail des enfants est justifiée, l'objectif global plus large lié à l'élimination du travail des enfants en tant que tel reste primordial. Toute action prioritaire engagée contre les pires formes de travail des enfants par un Etat membre ou par le Bureau n'émousse en rien l'objectif stratégique lié à l'élimination du travail des enfants.

Plusieurs instruments internationaux consacrés à certaines pires formes spécifiques de travail des enfants étaient en préparation lors de l'adoption de la Convention n° 182 en 1999 puis de son entrée en vigueur. Il s'agit avant tout des deux protocoles optionnels à la Convention relative aux droits de l'enfant – le premier relatif à l'engagement d'enfants dans des conflits armés, et le second à la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie³¹; et du Protocole de Palerme

28. Au 31 décembre 2008.

29. OIT: Un avenir sans travail des enfants. Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Rapport du Directeur Général, 2002, note de bas de page 5, p. 8.

30. Outre le Sommet mondial de Copenhague de 1995 mentionné ci-avant, la Conférence ministérielle de l'OMC organisée à Singapour en 1996, a souligné l'intérêt de la communauté internationale pour la question du travail des enfants parmi les normes du travail fondamentales reconnues internationalement.

31. *Le Protocole optionnel à la Convention sur les droits de l'enfant relatif aux enfants dans les conflits Armés* et *le Protocole optionnel à la Convention relative aux droits de l'enfant visant à prévenir la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie*. Le premier sur les conflits armés est entré en vigueur le 13 février 2002 et celui sur la vente, la prostitution et la pornographie le 18 janvier 2002.

sur la traite des personnes³². Ces instruments internationaux couvrent plusieurs questions s'inscrivant dans la définition explicite des pires formes de travail des enfants en vertu de la Convention n° 182, telles que l'implication d'enfants dans des conflits armés, la prostitution ou la pornographie, et le trafic d'enfants. Les deux protocoles optionnels à la Convention relative aux droits de l'enfant font référence à la Convention dans leur préambule³³. L'adoption et l'entrée en vigueur de ces trois instruments fondamentaux montrent que les pires formes de travail des enfants occupent une place prépondérante sur l'agenda international et que le combat doit être engagé sur plusieurs fronts. La Convention n° 182 souligne que les activités menées par l'OIT et ses mandants dans le domaine du travail peuvent fortement contribuer à combattre ces fléaux.

3.4 Action immédiate et efficace – engagée par l'OIT

Adopter une convention et la ratifier avec empressement est une étape importante mais traduire cette détermination en action pose un autre défi. Une des caractéristiques de la Convention n° 182 tient à la nature de ses dispositions qui sont tournées vers l'action et vont au delà de la définition et de l'interdiction des pires formes de travail des enfants dans la législation. Elles concernent les exigences liées à la mise sur pied d'un mécanisme de surveillance national (article 5) et de programmes d'action (article 6) ainsi qu'à l'adoption de mesures efficaces dans un délai déterminé (article 7 (2)). Pour ce qui concerne ce dernier point, l'IPEC a conçu l'approche fondée sur les programmes assortis de délais (PAD)³⁴ comme un ensemble de mesures pour s'attaquer aux pires formes de travail des enfants de manière durable et en privilégiant une solide appropriation nationale. Comme leur nom l'indique, la fixation de délais très précis est une composante centrale des Programmes assortis de délais, en réponse à l'obligation faite par la Convention d'engager

une action immédiate. La toute première génération des programmes de l'IPEC d'appui aux Programmes assortis de délais³⁵ a été lancée dès 2001 au Népal, El Salvador, et Tanzanie auxquels sont venus s'ajouter des dizaines d'autres pays par la suite. L'approche par les Programmes assortis de délais et les projets d'appui associés pourraient constituer un bon exemple d'assistance technique conformément aux normes internationales du travail de l'OIT.

Alors que l'approche fondée sur les Programmes assortis de délais fournit aux projets une ligne d'attaque complète contre les pires formes de travail des enfants, celle-ci permet aussi d'aider les pays à faire face à certaines formes spécifiques du travail des enfants, comme les enfants dans des conflits armés, la traite des enfants, l'exploitation sexuelle des enfants, l'utilisation d'enfants aux fins d'activités illicites et travaux dangereux.

L'IPEC, notamment son unité juridique, qui a démarré son activité en 2000, a étroitement collaboré avec le Département des normes internationales du travail (NORMES). Une de ses contributions concrètes a concerné les analyses comparatives des lois et des pratiques nationales dans les pays ayant ratifié les conventions. Du fait du rythme sans précédent de ratification des deux conventions, un grand nombre d'analyses et de données connexes ont été compilées et ont permis de réunir une mine d'informations, notamment sur les dispositions législatives nationales. Ces informations uniques ont été formulées dans une publication récente de l'IPEC intitulée *Les réponses politiques et législatives modernes au travail des enfants*.³⁶

Au rang des produits de l'IPEC se focalisant directement sur la Convention n° 182 durant la dernière décennie figurent: un guide pratique à l'usage des parlementaires (*Eradiquer les pires formes de travail des enfants: Guide pour la mise en œuvre de la Convention n° 182 de l'OIT*); un manuel de planification de l'action pour les programmes assortis de délais (MPA PAD) (notamment le module 4-3³⁷), et une publication sur le travail des enfants. Nombre d'entre eux ont reçu un accueil favorable et ont été largement utilisés lors d'activités de

32. La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes (connu sous le «Protocole de Palerme»), Résolution 55/25 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 15 novembre 2000; entrée en vigueur le 25 décembre 2003.

33. Le Protocole sur les conflits armés va au-delà de la simple reconnaissance de l'existence de la C182 et «se félicite de l'adoption par consensus» de la C182, qui interdit, entre autres, le recrutement forcé ou obligatoire d'enfants dans des conflits armés.

34. Voir par exemple la Manuel de planification de l'action des Programmes assortis de délais (PAD), disponible à l'adresse suivante: <http://www.ilo.org/ipcc/Action/Time-BoundProgrammes/lang-en/index.htm>.

35. Les Programmes assortis de délais sont présentés plus en détails dans les rapports d'activité antérieurs.

36. Genève, BIT, 2007.

37. IPEC: *Eliminating the worst forms of child labour under Time-Bound Programmes: Guidelines for strengthening legislation, enforcement and overall legal framework* (TPB MAP Document n° IV-3) disponible à l'adresse suivante: <http://www.ilo.org/ipccinfo/product/viewProduct.do?productId=1203>.

coopération technique menées dans le cadre de projets de l'IPEC ou lors d'événements à caractère international traitant des questions liées au travail des enfants ou plus largement des droits des enfants. Par exemple, le *Guide pratique à l'usage des parlementaires pour la mise en œuvre de la Convention n° 182* – publié conjointement avec l'Union interparlementaire (UIP) – a remporté un vif succès; il a été lancé lors d'une conférence de l'UIP organisée à Marrakech en mars 2002 et traduit dans plusieurs langues.

3.5 Action immédiate et efficace – engagée par les mandants

Il est indéniable que la Convention n° 182 a eu un impact considérable sur la réponse opposée par les pays au travail des enfants. L'IPEC a suivi de près les actions engagées par les mandants en vue d'appliquer la Convention. De nombreux pays ont pris des mesures en vue de formuler des politiques globales ou partielles de lutte contre le travail des enfants, conformément à la disposition majeure des deux Conventions n°s 138 et 182. De plus en plus de pays formulent et adoptent des plans nationaux d'action et des mesures assorties de délais pour lutter contre une ou plusieurs forme(s) de travail des enfants et contre ses pires formes. L'activité législative a été soutenue dans des secteurs comme la traite des êtres humains, notamment des enfants, l'implication d'enfants dans la prostitution et la production de matériels pornographiques, et l'interdiction des travaux dangereux à tous les enfants de moins de 18 ans.

Pour les mandants de l'OIT, la Convention n° 182 a une résonance particulière. Elle reconnaît que le travail des enfants reflète un déficit en capital humain qui nécessite une réaction des partenaires sociaux. Il est donc évident que l'action tripartite et la coopération – liées au développement et à la mise en œuvre de politiques – sont au cœur de la Convention.

Au cours des dernières années, de nombreux pays ont tenté de dresser une liste des travaux dangereux (conformément aux articles 3 *d*) et 4 de la Convention n° 182), en créant une nouvelle liste ou en révisant celles en vigueur. Les travaux dangereux sont un thème déjà présent dans la Convention n° 138, dont l'article 3 demande que soit fixé un âge minimum d'accès à l'emploi qui ne peut être inférieur à 18 ans pour les travaux dangereux et que ceux-ci soient déterminés par les pays après une consultation tripartite. Mais c'est la Convention n° 182 qui a véritablement propulsé le problème sur le devant

de la scène sans doute du fait qu'elle privilégie l'action et l'IPEC s'est focalisé davantage sur l'action thématique contre les formes de travail exposant les enfants à des risques afin d'appuyer les initiatives nationales à cet égard.

Cependant, les nombreux plans d'action et politiques mentionnés précédemment une plus grande attention est requise à l'égard des enfants les plus vulnérables, comme les enfants indigènes ou les enfants affectés par le VIH/SIDA, et la situation particulière des filles. Tenir suffisamment compte de la situation spécifique de ces groupes est un facteur essentiel de réussite de la lutte engagée contre le travail des enfants, particulièrement ses pires formes.

3.6 Une base d'action solide

Durant les dix dernières années, l'action de l'IPEC a été solidement ancrée dans la Convention n° 182 et la Convention n° 138; le mécanisme de contrôle a bénéficié des informations générées par l'IPEC, qui a donné lieu à un dialogue généralement positif entre les gouvernements et les organes de contrôle de l'OIT relativement à sa mise en œuvre. La Convention n° 182 a constitué un instrument utile à la sensibilisation et une base efficace pour la coopération technique. L'exigence explicite inscrite à l'article 8 de la Convention concernant la coopération ou l'assistance internationale, incluant des mesures de soutien au développement économique et social, aux programmes d'éradication de la pauvreté et à l'éducation universelle, est une disposition novatrice, car traditionnellement les conventions internationales du travail formulent des normes minimales du travail, que les Etats qui les ratifient doivent garantir dans la limite de leurs propres frontières, via les lois et les politiques nationales. Cette exigence renforce l'esprit de solidarité des pays afin de s'aider mutuellement pour mettre effectivement fin à la souffrance intolérable des enfants astreints aux pires formes de travail des enfants. La convention n° 182 souligne également dans son préambule «la nécessité d'adopter de nouveaux instruments visant l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants en tant que priorité majeure de l'action nationale et internationale, notamment de la coopération et de l'assistance internationales...» Ce qui confirme donc la préoccupation de la communauté internationale face aux pires formes de travail des enfants quel que soit l'endroit où elles s'exercent et fait clairement de l'élimination des pires formes de travail des enfants une cause mondiale.

Annexes

Annexe I. Projets de l'IPEC par région et projets globaux en 2008

AFRIQUE
Projets de l'IPEC – 2008
Projets d'appui au PAD: 9 – Afrique du Sud, Ghana, Kenya, Madagascar, Mali, République Unie de Tanzanie, Togo, Ouganda et Zambie Programmes nationaux: 3 – Kenya, Madagascar, Malawi Enquêtes nationales du SIMPOC: 10 – Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Madagascar, Mali, Niger, Rwanda, Sénégal, Togo Recherche UCW: Cameroun, Ethiopie, Madagascar, Mali, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal (études terminées: Maroc, Zambie) Projets régionaux mettant l'accent sur certaines des pires formes de travail des enfants: 3 ● Prévention et intégration des enfants impliqués dans des conflits armés – Phase II: (Burundi et République démocratique du Congo) ● Prévention et élimination du travail des enfants dans les exploitations minières en Afrique occidentale (Burkina Faso, Niger, Mali) ● Programme sous-régional pour l'Afrique occidentale et central de lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation par le travail – Phase III (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mali, Sénégal, Togo) Autres projets régionaux: 10 ● Lutte contre le travail des enfants par le biais de l'éducation (TACKLE: Angola, Kenya, Madagascar, Mali, Sierra Leone, Soudan, Zambie) ● Vers l'élimination des pires formes de travail des enfants (TECL), Phase II avec l'accent mis sur le VIH/SIDA: Afrique du Sud, Botswana, Namibie ● Projets régionaux axés sur la formation qualifiante et la formation professionnelle afin de lutter contre les pires formes de travail des enfants dans le secteur informel (Ghana, Kenya, Ouganda, République Unie de Tanzanie) ● VIH/SIDA et travail des enfants en Afrique subsaharienne (Ouganda et Zambie and pays africains de la périphérie) ● Renforcement de la capacité nationale en matière de collecte, d'analyse et de dissémination des données via l'assistance technique aux enquêtes, à la recherche et à la formation (Cameroun, Rwanda) [Ce projet interrégional possède également des composante en Asie.] ● Lutte contre les pires formes de travail des enfants dans les pays francophones d'Afrique (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Madagascar, Mali, Maroc, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, Togo) ● Lutte contre les pires formes de travail des enfants dans les pays lusophones d'Afrique (Angola, Mozambique) ● Aide au développement de plans nationaux d'action (PNA) en Afrique subsaharienne via un soutien politique, la recherche, le renforcement de la connaissance et la sensibilisation, en particulier par le biais de Comprendre le travail des enfants (UCW): Cameroun, Ethiopie, République démocratique du Congo

AFRIQUE

Projets de l'IPEC – 2008

- Développement de projets, renforcement de la sensibilisation et appui à la mise en œuvre de plans nationaux d'action en vue d'éradiquer les pires formes de travail des enfants à l'horizon 2016 – composante africaine: Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée, Libéria, Rwanda
- Prévention et élimination du travail des enfants en Afrique de l'Ouest: Cap Vert, Guinée, Bissau, Mali et Sénégal

Projets par pays, sectoriels ou régionaux ciblant certaines des pires formes spécifiques de travail des enfants: 9

- Mali: renforcement des capacités de recherche sur les enfants travaillant dans l'agriculture commerciale
- Amélioration de la situation des enfants à risque au Sénégal
- Togo: Formation professionnelle et éducation
- Maroc: Développement des capacités nationales et actions directes dans les régions rurales (terminé en juin 2008)
- Maroc: Fonds OMD-PNUD/Espagne: Violence à l'encontre des femmes avec une composante spéciale sur les filles qui travaillent
- République Unie de Tanzanie (2): Elimination du travail des enfants dans les plantations de tabac à Urambo Phases I & II (intégré au projet d'appui au PAD)
- Zambie (2): Etude pour mesurer l'étendue et la nature du travail des enfants (terminé en avril 2007)
- Action bipartite et tripartite contre le travail des enfants (Ethiopie, Kenya, Malawi, Mali, Ouganda, Sénégal, Zimbabwe) [Ce projet interrégional possède également des composantes en Europe et en Asie.]
- Egypte: Combattre l'exploitation des enfants par le travail via l'éducation en Egypte – projet WFP-UNICEF-OIT

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Projets de l'IPEC – 2008

Projets d'appui aux PAD: 5 – PAD du Brésil (achevé en août 2008), Brésil, Projet d'appui pour un Etat exempt de travail des enfants à Bahia, République dominicaine (Phase I et II), Equateur (achevé en juin 2008), El Salvador (Phase I et II et initiative en faveur de l'éducation)

Programmes nationaux: 1 – Panama (Phase II)

Enquêtes nationales et recherche du SIMPOC: 5 – Argentine, Bolivie, Equateur, Mexique, Pérou

Projets régionaux: 3

- Elimination du travail des enfants en Amérique latine (AECID) (Composante centrale américaine et mexicaine, Phase II et III: Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, République dominicaine)
- Elimination du travail des enfants en Amérique latine (AECID) (Composante sud-américaine, Phase II et III: Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Equateur, Paraguay, Pérou, Uruguay, Vénézuëla)
- Projet préparatoire au PAD: Argentine, El Salvador, Guatemala, Nicaragua, Panama [Ce programme interrégional a également des composantes en Afrique et en Asie.]

Projets sectoriels ou régionaux: 3

- Brésil: Lutte contre la traite des êtres humains

Projets sectoriels régionaux: 4

- Lutte contre les pires formes de travail des enfants dans les Caraïbes anglaises et hollandaises (Belize, Guyana, Suriname, Trinité-et-Tobago) (Phase II)
- Exploitation sexuelle commerciale des enfants et travail domestique des enfants en Amérique du Sud (Chili, Colombie, Paraguay, Pérou)
- Exploitation sexuelle commerciale des enfants en Amérique centrale et en République dominicaine, Phase II (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, République dominicaine)
- Prévention et élimination des pires formes de travail des enfants via le renforcement des ministères du Travail et des groupes d'employeurs et de travailleurs

ASIE ET PACIFIQUE

Projets de l'IPEC – 2008

Projets d'appui aux PAD: 5 – Cambodge (Phase II), Indonésie (Phase II en cours), Mongolie (en cours), Thaïlande (en cours), Pakistan (achevé en septembre 2008)

Enquêtes nationales du SIMPOC: 2 – Mongolie (en cours), Sri Lanka (en cours)

Projets par pays, sectoriels ou régionaux ciblant certaines des pires formes spécifiques de travail des enfants: 16

- Bangladesh (1): Programme relatif à l'économie informelle urbaine (UIE) Programme du projet d'appui au programme assorti de délais en faveur de l'élimination des pires formes de travail des enfants au Bangladesh (en cours)
- Chine (1): Traite des filles et des jeunes femmes (Anhui, Guangdong, Henan, Hunan, Jiangsu) (achevé en novembre 2008)
- Inde (3): Dix secteurs couvrant quatre états et Delhi (INDUS, achevé en décembre 2008); projet d'Etat de l'Andhra Pradesh – Phase II (en cours); industrie de la sériculture dans l'Etat du Karnataka (en cours)
- Népal (1): Enfants en situation servile, Phases-II (en cours)
- Pakistan (7): Lutte contre les formes de travail exposant les enfants à l'exploitation, Phase II (en cours); Education & formation Phase III (en cours); Tremblement de terre au Pakistan – Réponse au travail des enfants (en cours); Elimination du travail des enfants dans le secteur du tissage de tapis, Phase II (en cours); le travail des enfants dans la fabrication d'instruments chirurgicaux Phase II (achevé en décembre 2008); Projet pour les médias Phase II (en cours); le travail des enfants dans la fabrication des ballons de football, Phase III (en cours)
- Philippines (1): Assurer la durabilité de l'élimination du travail des enfants dans les petites communautés minières de Camarines Norte via un programme renforcé de formation professionnelle en faveur des petites entreprises (en cours)
- Indonésie (2): Education et formation qualifiante pour l'emploi des jeunes en Indonésie (en cours, programme conjoint entre l'IPEC et Skills); Mobilisation et renforcement de la capacité des syndicats d'enseignants en Indonésie (en cours)

Projets sectoriels régionaux: 4

- Traite des enfants et des femmes dans la sous-région du Grand Mékong (Cambodge, Chine, RPD lao, Thaïlande, Viet Nam) (achevé en octobre 2008)
- Autonomisation économique et sociale des victimes soustraites de la traite (Philippines et Thaïlande, en cours)
- Lutte contre le travail des enfants par l'éducation (TACKLE), Fidji et Papouasie-Nouvelle-Guinée
- Renforcement de la capacité nationale à collecter, analyser et diffuser des données sur le travail des enfants via une assistance technique aux enquêtes, à la recherche et à la formation (SIMPOC) (Indonésie, Sri Lanka) [Ce projet interrégional possède également des composantes interrégionales en Afrique et en Amérique latine.]

ÉTATS ARABES

Projets de l'IPEC – 2008

Projets d'appui aux PAD: 2 – Yémen et Liban (achevé en juin 2008): Appui assorti de délais Yémen et Liban

Enquêtes nationales du SIMPOC: Yémen

EUROPE ET ASIE CENTRALE

Projets de l'IPEC – 2008

Projets d'appui aux PAD: 1 – Turquie (achevé en juin 2008)

Enquêtes nationales du SIMPOC: 2 – Albanie, Kirghizstan

Projets par pays, sectoriels ou régionaux ciblant certaines des pires formes spécifiques de travail des enfants: 2

- Enfants des rues à St-Petersbourg, (Phase III) (Russie)
- Pires formes de travail des enfants dans la région de Leningrad Phase II (Russie)

Projets sectoriels régionaux: 6

- Travail des enfants et emploi des jeunes en Asie centrale projet EYE (Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan) (achevé en mars 2008)
- Travail des enfants en Asie centrale (Kazakhstan, Ouzbékistan et Tadjikistan)
- PROTECT CEE: Traite et autres pires formes de travail des enfants en Europe centrale et orientale (Phase II) (Bulgarie, Kosovo, Moldavie, Roumanie, Ukraine)
- Renforcement de la capacité et action directe pour combattre les pires formes de travail des enfants dans les pays de la CEI
- Action bipartite et tripartite contre le travail des enfants (Azerbaïdjan, Kirghizstan, Moldavie)
[Ce programme interrégional possède également des composantes en Afrique et en Asie.]
- PROACT CAR II: De l'engagement à l'action (Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan)

PROJETS GLOBAUX

Projets de l'IPEC – 2008

Projets interrégionaux ou globaux: 23

- SIMPOC – Contribution canadienne – INT/06/00/CAN (Argentine, Colombie, Equateur et Ethiopie)
- SIMPOC – Développement de normes statistiques sur le travail des enfants pour soumission à la 18^e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) – INT/04/60/USA (achevé en octobre 2008)
- SIMPOC – Mise en œuvre des recommandations du Comité consultatif externe du SIMPOC: Perfectionnement des instruments du SIMPOC (SEAC) INT/03/61/USA (terminé en avril 2008)
- SIMPOC – Renforcement de la capacité nationale à collecter, analyser et disséminer les données sur le travail des enfants via l'assistance technique aux enquêtes, à la recherche et à la formation – GLO/06/50/USA
- SIMPOC – Enquêtes nationales sur le travail des enfants dans des pays sélectionnés – INT/05/53/USA (Bénin/Bolivie/Jordanie/Pérou)
- SIMPOC – Méthodologies d'enquête pour les estimations nationales des enfants engagés dans des pires formes inconditionnelles de travail des enfants- GLO/05/50/USA
- Travail des enfants et dialogue social – INT/03/22/NOR
- SIMPOC – Renforcement de la base d'évidence sur le travail des enfants via une collecte élargie de données, une analyse des données et des rapports globaux fondés sur la recherche – INT/08/93/USA
- Travail des enfants et emploi des jeunes – INT/05/58/SID (terminé en septembre 2008)
- Action bipartite et tripartite contre le travail des enfants – INT/06/52/NOR
- Campagne globale pour renforcer la sensibilisation et améliorer la compréhension sur le travail des enfants – INT/00/09/070
- Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des enfants UN.GIFT – INT/08/51/DAC
- Les leçons de l'expérience: Collecte et dissémination des enseignements relatifs aux PFTE – GLO/05/51/USA
- Cadre d'évaluation de l'impact: Développement et suivi des méthodologies de localisation et de suivi – GLO/06/51/USA (Equateur/Kenya/Ouganda/Tanzanie/Turquie)
- Appui au développement des plans nationaux d'action (PNA) en Afrique subsaharienne via un appui politique, la recherche et le renforcement de la connaissance, en particulier via l'initiative *Mieux comprendre le travail des enfants*, UCW – RAF/08/06/ITA
- Création de la base de connaissances sur l'élaboration et la mise en œuvre de l'évaluation de l'impact des interventions liées au travail des enfants (mis en œuvre via l'initiative interinstitutions *Mieux comprendre le travail des enfants*, UCW) GLO/08/58/USA
- Capacité de collecte, d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation, INT/03/P53/USA (achevé en 2008)
- Appui à la capacité de l'IPEC pour les fonctions de soutien essentielles GLO/05/P52/USA (achevé en 2008)
- Développement de projets, renforcement de la sensibilisation et appui à la mise en œuvre du Plan d'action mondial sur l'élimination des pires formes de travail des enfants à l'horizon 2016– INT/08/59/USA
- Combattre le travail des enfants par l'éducation (TACKLE) – INT/05/24/EEC
- Mieux comprendre le travail des enfants (UCW) – Phase II – INT/08/04/CEF
- Mieux comprendre le travail des enfants (UCW) – INT/04/25/ITA
- Contribution de la Norvège à l'élimination du travail des enfants, projets globaux – INT/98/09/NOR

Annexe II. Progrès réalisés vers la ratification universelle des conventions de l'OIT relatives au travail des enfants

Pays n'ayant pas encore ratifié les conventions n° 138 et/ou n° 182

Pays	Convention n° 138	Convention n° 182
AFRIQUE		
Cap-Vert	x	Ratifiée le 23.10.2001
Erythrée	Ratifiée le 22.02.2000 (âge minimum requis: 14 ans)	x
Gabon	x	Ratifiée le 28.03.2001
Ghana	x	Ratifiée le 13.06.2000
Guinée-Bissau	x	Ratifiée le 26.08.2008
Libéria	x	Ratifiée le 02.06.2003
Sierra Leone	x	x
Somalie	x	x
AMÉRIQUES		
Canada	x	Ratifiée le 06.06.2000
Cuba	Ratifiée le 07.03.1975 (âge minimum requis: 15 ans)	x
Etats-Unis	x	Ratifiée le 02.12.1999
Haïti	x	Ratifiée le 19.07.2007
Mexique	x	Ratifiée le 30.06.2000
Sainte-Lucie	x	Ratifiée le 06.12.2000
Suriname	x	Ratifiée le 12.04.2006

x: non ratifiée.

Nom de pays **EN GRAS**: pays n'ayant ratifié ni la convention n° 138 ni la convention n° 182.

II. Progrès réalisés vers la ratification universelle des conventions n° 138 et 182

Pays	Convention n° 138	Convention n° 182
ASIE		
Afghanistan	x	x
Australie	x	Ratifiée le 19.12.2006
Bangladesh	x	Ratifiée le 12.03.2001
Brunéi Darussalam	x	Ratifiée le 09.06.2008
Iles Marshall	x	x
Iles Salomon	x	x
Inde	x	x
Iran, République islamique d'	x	Ratifiée le 08.05.2002
Kiribati	x	x
Myanmar	x	x
Nouvelle-Zélande	x	Ratifiée le 14.06.2001
Timor oriental, République démocratique du	x	x
Tuvalu	x	x
Vanuatu	x	Ratifiée le 28.08.2006
ÉTATS ARABES		
Arabie saoudite	x	Ratifiée le 08.10.2001
Bahreïn	x	Ratifiée le 23.03.2001
EUROPE		
Ouzbékistan	x	Ratifiée le 24.06.2008
Turkménistan	x	x

x: non ratifiée.

Nom de pays **EN GRAS**: pays n'ayant ratifié ni la convention n° 138 ni la convention n° 182.

Annexe III. Tableaux financiers

Annexe III.1 Dépenses par pays ou région bénéficiaire (en dollars des E.-U.)

Pays ou région bénéficiaire	Donateur	Affectations approuvées pour 2008-2009	Dépenses 2008 ¹	Contributions enregistrées pour 2009
Afrique	Brésil	137 000	24 000	0
	Canada	19 000	19 000	0
	Danemark	4 232 000	1 970 000	520 000
	Etats-Unis d'Amérique	5 542 000	2 709 000	144 000
	Finlande	15 000	0	0
	France	5 792 000	1 757 000	1 207 000
	ICA	52 000	(3 000) ²	0
	Italie	918 000	7 000	84 000
	Norvège	1 178 000	1 056 000	70 000
	Total	17 885 000	7 539 000	2 025 000
Afrique du Sud	Norvège	189 000	105 000	42 000
	Total	189 000	105 000	42 000
Afrique occidentale	Etats-Unis d'Amérique	1 943 000	1 020 000	112 000
	Total	1 943 000	1 020 000	112 000
Albanie	Italie	12 000	9 000	0
	Total	12 000	9 000	0
Amérique centrale	Canada	246 000	229 000	8 000
	Etats-Unis d'Amérique	2 947 000	1 596 000	378 000
	Total	3 193 000	1 825 000	386 000
Amériques	IADB	736 000	195 000	221 000
	Espagne	5 765 000	2 326 000	1 228 000
	Etats-Unis d'Amérique	214 000	59 000	0
	Total	6 715 000	2 580 000	1 449 000
Angola	Commission européenne	15 000	5 000	0
	Total	15 000	5 000	0
Asie et Pacifique	Italie	384 000	153 000	100 000
	JTUC – RENGO	4 000	(1 000) ²	0
	Royaume-Uni	3 002 000	2 790 000	103 000
	Total	3 390 000	2 942 000	203 000
Bangladesh	ACILS	107 000	0	0
	ISPI	2 000	1 000	0
	Norvège	49 000	0	0
	Pays-Bas	4 841 000	713 000	1 346 000
	Total	4 999 000	714 000	1 346 000
Bénin	France	131 000	21 000	0
	Total	131 000	21 000	0
Brésil	Etats-Unis d'Amérique	3 290 000	1 544 000	500 000
	Total	3 290 000	1 544 000	500 000
Burkina Faso	France	32 000	26 000	0
	Total	32 000	26 000	0
Cambodge	Etats-Unis d'Amérique	2 541 000	1 048 000	363 000
	Total	2 541 000	1 048 000	363 000

III. Tableaux financiers

Pays ou region bénéficiaire	Donateur	Affectations approuvées pour 2008-2009	Dépenses 2008 ¹	Contributions enregistrées pour 2009
Cameroun	Etats-Unis d'Amérique	51 000	0	0
	Total	51 000	0	0
Chine	Royaume-Uni	1 855 000	1 709 000	71 000
	Total	1 855 000	1 709 000	71 000
Colombie	Canada	98 000	60 000	19 000
	Royaume-Uni	83 000	68 000	0
	Total	181 000	128 000	19 000
Côte d'Ivoire	Etats-Unis d'Amérique	155 000	143 000	0
	Total	155 000	143 000	0
Egypte	Italie	81 000	39 000	24 000
	Total	81 000	39 000	24 000
El Salvador	Etats-Unis d'Amérique	2 776 000	1 516 000	839 000
	Total	2 776 000	1 516 000	839 000
Equateur	Etats-Unis d'Amérique	702 000	595 000	38 000
	Total	702 000	595 000	38 000
Espagne	FTL	79 000	69 000	9 000
	Total	79 000	69 000	9 000
Etats arabes	Etats-Unis d'Amérique	1 325 000	840 000	1 000
	Total	1 325 000	840 000	1 000
Ethiopie	Italie	7 000	0	0
	Total	7 000	0	0
Europe	Allemagne	1 844 000	676 000	233 000
	Etats-Unis d'Amérique	76 000	0	0
	Pologne	20 000	0	0
	Total	1 940 000	676 000	233 000
Europe orientale et Asie centrale	Allemagne	102 000	48 000	10 000
	Etats-Unis d'Amérique	3 003 000	1 719 000	567 000
	Total	3 105 000	1 767 000	577 000
Fédération de Russie	Finlande	564 000	200 000	81 000
	Remes M. Seppo Juha	23 000	23 000	0
	Total	587 000	223 000	81 000
Fidji	Commission européenne	327 000	88 000	80 000
	Total	327 000	88 000	80 000
Finlande	Finlande	21 000	11 000	10 000
	Total	21 000	11 000	10 000
Ghana	Etats-Unis d'Amérique	1 672 000	906 000	277 000
	Total	1 672 000	906 000	277 000
Global	Etats-Unis d'Amérique	13 959 000	2 902 000	2 034 000
	Japon	94 000	83 000	0
	Total	14 053 000	2 985 000	2 034 000
Guyana	Commission européenne	70 000	3 000	33 000
	Total	70 000	3 000	33 000
Haïti	Brésil	290 000	37 000	8 000
	Total	290 000	37 000	8 000
Inde	Etats-Unis d'Amérique	3 780 000	1 985 000	1 287 000
	Italie	1 700 000	626 000	505 000
	Royaume-Uni	2 094 000	1 424 000	533 000
	Total	7 574 000	4 035 000	2 325 000
Indonésie	Etats-Unis d'Amérique	3 445 000	734 000	413 000
	JTUC – RENGO	73 000	4 000	9 000
	Pays-Bas	3 845 000	1 201 000	1 690 000
	Total	7 363 000	1 939 000	2 112 000

Pays ou region bénéficiaire	Donateur	Affectations approuvées pour 2008-2009	Dépenses 2008 ¹	Contributions enregistrées pour 2009
Interrégional	Allemagne	465 000	95 000	128 000
	Belgique	33 000	13 000	0
	Canada	168 000	10 000	124 000
	Commission européenne	1 041 000	544 000	243 000
	ECLT	41 000	0	0
	Espagne	15 000	15 000	0
	Etats-Unis d'Amérique	6 202 000	2 216 000	325 000
	Finlande	102 000	0	66 000
	Hey U MultiMedia AG	24 000	0	0
	Irlande	860 000	0	0
	Italie	1 625 000	963 000	158 000
	Norvège	2 566 000	2 138 000	156 000
	Royaume-Uni	153 000	103 000	0
	Suède	502 000	448 000	24 000
	UNDCP	100 000	20 000	0
	UNICEF	200 000	0	0
	Total	14 097 000	6 565 000	1 224 000
Jamaïque	Commission européenne	50 000	0	0
	Total	50 000	0	0
Jordanie	Etats-Unis d'Amérique	208 000	(8 000) ²	0
	Total	208 000	(8 000)²	0
Kenya	Allemagne	188 000	0	33 000
	Commission européenne	513 000	88 000	171 000
	Etats-Unis d'Amérique	1 628 000	1 030 000	271 000
	Total	2 329 000	1 118 000	475 000
Madagascar	Commission européenne	98 000	5 000	13 000
	Etats-Unis d'Amérique	2 964 000	1 633 000	650 000
	Total	3 062 000	1 638 000	663 000
Malawi	Etats-Unis d'Amérique	917 000	716 000	106 000
	Total	917 000	716 000	106 000
Mali	Commission européenne	343 000	114 000	51 000
	Etats-Unis d'Amérique	2 377 000	1 374 000	388 000
	France	10 000	0	7 000
	Total	2 730 000	1 488 000	446 000
Maroc	Belgique	391 000	165 000	22 000
	Etats-Unis d'Amérique	961 000	851 000	(6 000) ²
	France	26 000	15 000	0
	MDTF	530 000	23 000	104 000
	Total	1 908 000	1 054 000	120 000
Mexique	Etats-Unis d'Amérique	97 000	0	0
	Total	97 000	0	0
Mongolie	Etats-Unis d'Amérique	1 885 000	626 000	453 000
	Total	1 885 000	626 000	453 000
Népal	Etats-Unis d'Amérique	1 470 000	536 000	564 000
	ISPI	13 000	12 000	0
	Total	1 483 000	548 000	564 000
Niger	France	28 000	11 000	0
	Total	28 000	11 000	0
Ouganda	Etats-Unis d'Amérique	1 663 000	0	73 000
	Total	1 663 000	0	73 000

III. Tableaux financiers

Pays ou region bénéficiaire	Donateur	Affectations approuvées pour 2008-2009	Dépenses 2008 ¹	Contributions enregistrées pour 2009
Pakistan	Allemagne	37 000	0	10 000
	Danemark	1 550 000	492 000	460 000
	Commission européenne	1 330 000	178 000	164 000
	Etats-Unis d'Amérique	2 812 000	1 166 000	256 000
	FIFA	437 000	230 000	55 000
	Norvège	886 000	225 000	181 000
	PCMEA	447 000	239 000	81 000
	SIMAP	41 000	0	0
	Suisse	1 203 000	593 000	228 000
	Total	8 743 000	3 123 000	1 435 000
Panama	Etats-Unis d'Amérique	1 264 000	705 000	286 000
	Total	1 264 000	705 000	286 000
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Commission européenne	186 000	67 000	40 000
	Total	186 000	67 000	40 000
Sénégal	Etats-Unis d'Amérique	280 000	31 000	0
	Total	280 000	31 000	0
Sierra Leone	Commission européenne	46 000	13 000	17 000
	Total	46 000	13 000	17 000
République dominicaine	République dominicaine	45 000	21 000	5 000
	Etats-Unis d'Amérique	2 478 000	836 000	696 000
	Total	2 523 000	857 000	701 000
Sri Lanka	Etats-Unis d'Amérique	56 000	40 000	1 000
	UNICEF	301 000	293 000	0
	Total	357 000	333 000	1 000
Soudan	Commission européenne	85 000	37 000	6 000
	Total	85 000	37 000	6 000
Tanzanie, République Unie de	ECLT	1 035 000	448 000	353 000
	Etats-Unis d'Amérique	3 570 000	1 531 000	587 000
	Total	4 605 000	1 979 000	940 000
Thaïlande	AEON	2 000	0	0
	Etats-Unis d'Amérique	3 039 000	742 000	1 083 000
	Total	3 041 000	742 000	1 083 000
Togo	Etats-Unis d'Amérique	3 531 000	424 000	327 000
	France	38 000	29 000	(1 000) ²
	Italie – Provincia di Milano	21 000	20 000	0
	Total	3 590 000	473 000	326 000
Turquie	Allemagne	97 000	75 000	17 000
	Commission européenne	51 000	50 000	0
	Etats-Unis d'Amérique	43 000	43 000	0
	Total	191 000	168 000	17 000
Zambie	Commission européenne	385 000	90 000	95 000
	Etats-Unis d'Amérique	2 991 000	1 607 000	848 000
	Total	3 376 000	1 697 000	943 000
Grand Total		147 293 000	61 068 000	25 116 000

¹ Ces chiffres sont provisoires et peuvent être soumis à révision. ² Les montants négatifs des dépenses sont les remboursements de fonds non dépensés par les agences d'exécution après achèvement des programmes d'action.

Annexe III.2 Dépenses par donateur (en dollars des E.-U.)

Donateur	Pays ou region bénéficiaire	Affectations approuvées pour 2008-2009	Dépenses 2008 ¹	Contributions enregistrées pour 2009
ACILS	Bangladesh	107 000	0	0
	Total	107 000	0	0
AEON	Thaïlande	2 000	0	0
	Total	2 000	0	0
Allemagne	Europe	1 844 000	676 000	233 000
	Europe orientale et l'Asie centrale	102 000	48 000	10 000
	Interrégional	465 000	95 000	128 000
	Kenya	188 000	0	33 000
	Pakistan	37 000	0	10 000
	Turquie	97 000	75 000	17 000
	Total	2 733 000	894 000	431 000
Belgique	Interrégional	33 000	13 000	0
	Maroc	391 000	165 000	22 000
	Total	424 000	178 000	22 000
Brésil	Afrique	137 000	24 000	0
	Haïti	290 000	37 000	8 000
	Total	427 000	61 000	8 000
Canada	Afrique	19 000	19 000	0
	Amérique centrale	246 000	229 000	8 000
	Colombie	98 000	60 000	19 000
	Interrégional	168 000	10 000	124 000
	Total	531 000	318 000	151 000
Commission européenne	Angola	15 000	5 000	0
	Fidji	327 000	88 000	80 000
	Guyana	70 000	3 000	33 000
	Interrégional	1 041 000	544 000	243 000
	Jamaïque	50 000	0	0
	Kenya	513 000	88 000	171 000
	Madagascar	98 000	5 000	13 000
	Mali	343 000	114 000	51 000
	Pakistan	1 330 000	178 000	164 000
	Papouasie-Nouvelle-Guinée	186 000	67 000	40 000
	Sierra Leone	46 000	13 000	17 000
	Soudan	85 000	37 000	6 000
	Turquie	51 000	50 000	0
	Zambie	385 000	90 000	95 000
	Total	4 540 000	1 282 000	913 000
Danemark	Afrique	423 200	197 000	520 000
	Pakistan	1 550 000	492 000	460 000
	Total	5 782 000	2 462 000	980 000
ECLT	Interrégional	41 000	0	0
	Tanzanie, République Unie de	1 035 000	448 000	353 000
	Total	1 076 000	448 000	353 000
Espagne	Amériques	5 765 000	2 326 000	1 228 000
	Interrégional	15 000	15 000	0
	Total	5 780 000	2 341 000	1 228 000

III. Tableaux financiers

Donateur	Pays ou region bénéficiaire	Affectations approuvées pour 2008-2009	Dépenses 2008 ¹	Contributions enregistrées pour 2009
Etats-Unis d'Amérique	Afrique	5542000	2709000	144000
	Afrique occidentale	1943000	1020000	112000
	Amériques	214000	59000	0
	Amérique centrale	2947000	1596000	378000
	Brésil	3290000	1544000	500000
	Cambodge	2541000	1048000	363000
	Cameroun	51000	0	0
	Côte d'Ivoire	155000	143000	0
	El Salvador	2776000	1516000	839000
	Equateur	702000	595000	38000
	Etats arabes	1325000	840000	1000
	Europe	76000	0	0
	Europe orientale et Asie centrale	3003000	1719000	567000
	Ghana	1672000	906000	277000
	Global	13959000	2902000	2034000
	Inde	3780000	1985000	1287000
	Indonésie	3445000	734000	413000
	Interrégional	6202000	2216000	325000
	Jordanie	208000	(8000) ²	0
	Kenya	1628000	1030000	271000
	Madagascar	2964000	1633000	650000
	Malawi	917000	716000	106000
	Mali	2377000	1374000	388000
	Maroc	961000	851000	(6000) ²
	Mexique	97000	0	0
	Mongolie	1885000	626000	453000
	Népal	1470000	536000	564000
	Ouganda	1663000	0	73000
	Pakistan	2812000	1166000	256000
	Panama	1264000	705000	286000
	République dominicaine	2478000	836000	696000
	Sénégal	280000	31000	0
	Sri Lanka	56000	40000	1000
	Tanzanie, République Unie de	3570000	1531000	587000
	Thaïlande	3039000	742000	1083000
	Togo	3531000	424000	327000
	Turquie	43000	43000	0
	Zambie	2991000	1607000	848000
	Total	87 857 000	35 415 000	13 861 000
FIFA	Pakistan	437000	230000	55000
	Total	437 000	230 000	55 000
Finlande	Afrique	15000	0	0
	Fédération de Russie	564000	200000	81000
	Finlande	21000	11000	10000
	Interrégional	102000	0	66000
	Total	702 000	211 000	157 000
France	Afrique	5792000	1757000	1207000
	Bénin	131000	21000	0
	Burkina Faso	32000	26000	0

Donateur	Pays ou region bénéficiaire	Affectations approuvées pour 2008-2009	Dépenses 2008 ¹	Contributions enregistrées pour 2009
France	Mali	10000	0	7000
	Maroc	26000	15000	0
	Niger	28000	11000	0
	Togo	38000	29000	(1000)2
	Total	6 057 000	1 859 000	1 213 000
FTL	Espagne	79000	69000	9000
	Total	79 000	69 000	9 000
Hey U MultiMedia AG	Interrégional	24000	0	0
	Total	24 000	0	0
IADB	Amériques	736000	195000	221000
	Total	736 000	195 000	221 000
ICA	Afrique	52000	(3000)2	0
	Total	52 000	(3 000)2	0
Irlande	Interrégional	860000	0	0
	Total	860 000	0	0
ISPI	Bangladesh	2000	1000	0
	Népal	13000	12000	0
	Total	15 000	13 000	0
Italie	Afrique	918000	7000	84000
	Asie et Pacifique	384000	153000	100000
	Albanie	12000	9000	0
	Egypte	81000	39000	24000
	Ethiopie	7000	0	0
	Inde	1 700 000	626000	505000
	Interrégional	1 625 000	963000	158000
	Total	4 727 000	1 797 000	871 000
Italie – Provincia di Milano	Togo	21000	20000	0
	Total	21 000	20 000	0
Japon	Global	94000	83000	0
	Total	94 000	83 000	0
JTUC – RENGO	Asie et Pacifique	4000	(1000)2	0
	Indonésie	73000	4000	9000
	Total	77 000	3 000	9 000
MDTF	Maroc	530000	23000	104000
	Total	530 000	23 000	104 000
Norvège	Afrique	1 178 000	1 056 000	70000
	Afrique du Sud	189000	105000	42000
	Bangladesh	49000	0	0
	Interrégional	2 566 000	2 138 000	156000
	Pakistan	886000	225000	181000
	Total	4 868 000	3 524 000	449 000
Pays-Bas	Bangladesh	4841000	713000	1 346 000
	Indonésie	3845000	1 201 000	1 690 000
	Total	8 686 000	1 914 000	3 036 000
PCMEA	Pakistan	447000	239000	81000
	Total	447 000	239 000	81 000
Pologne	Europe	20000	0	0
	Total	20 000	0	0
Remes M. Seppo Juha	Fédération de Russie	23000	23000	0
	Total	23 000	23 000	0

III. Tableaux financiers

Donateur	Pays ou region bénéficiaire	Affectations approuvées pour 2008-2009	Dépenses 2008 ¹	Contributions enregistrées pour 2009
République dominicaine	République dominicaine	45 000	21 000	5 000
	Total	45 000	21 000	5 000
Royaume-Uni	Asie et Pacifique	3 002 000	2 790 000	103 000
	Chine	1 855 000	1 709 000	71 000
	Colombie	83 000	68 000	0
	Inde	2 094 000	1 424 000	533 000
	Interrégional	153 000	103 000	0
	Total	7 187 000	6 094 000	707 000
SIMAP	Pakistan	41 000	0	0
	Total	41 000	0	0
Suède	Interrégional	502 000	448 000	24 000
	Total	502 000	448 000	24 000
Suisse	Pakistan	1 203 000	593 000	228 000
	Total	1 203 000	593 000	228 000
UNDCP	Interrégional	100 000	20 000	0
	Total	100 000	20 000	0
UNICEF	Interrégional	200 000	0	0
	Sri Lanka	301 000	293 000	0
	Total	501 000	293 000	0
Grand Total		147 293 000	61 068 000	25 116 000

¹ Ces chiffres sont provisoires et peuvent être soumis à révision. ² Les montants négatifs des dépenses sont les remboursements de fonds non dépensés par les agences d'exécution après achèvement des programmes d'action.

Annexe III.3 Contributions reçues des gouvernements et des organisations pour la période 1992-2008 (en dollars des E.-U.)

Donateur	1991-2005 ¹	2006	2007	2008 ²	TOTAL
ACILS	–	154 300	(67 209)	–	87 091
Allemagne	64 747 553	1 272 129	130 460	880 618	67 030 760
APFTU	2 029	–	–	–	2 029
Australie	352 281	–	–	–	352 281
Autriche	237 941	–	–	–	237 941
Banque Interaméricaine de Développement/BID	–	–	–	375 000	375 000
Belgique	1 166 234	119 237	51 660	241 118	1 578 249
BGMEA	63 677	–	3 199	–	66 876
Brésil	200 000	–	289 823	–	489 823
Canada	12 000 225	605 396	365 303	–	12 970 924
Commission européenne	676 771	2 906 927	3 587 888	2 938 920	10 110 506
Danemark	684 249	1 890 047	1 692 866	2 212 944	12 638 356
ECLT	734 059	4 636	871 161	286 941	1 896 797
Espagne	23 155 795	2 615 938	2 369 857	4 006 978	32 148 568
Espagne – Ayuntamiento de Alcala de Henares	62 936	–	–	–	62 936
Espagne – Comunidad Autonoma de Madrid	339 690	–	–	–	339 690
Espagne – Fundacion Telefonica, Madrid	–	–	–	78 616	78 616
Etats-Unis (USAID)	335 000	–	–	–	335 000
Etats-Unis (US ODOL)	160 470 883	53 775 828	43 739 589	31 095 550	289 081 850
Etats-Unis (Département d'Etat)	1 116 341	–	–	–	1 116 341
FAO	4 125	–	–	–	4 125
FIFA	790 000	–	270 000	(100 000)	960 000
Finlande	499 2917	–	429 812	254 713	5 677 442
France	12 678 787	1 233 997	1 061 702	(25 835)	14 948 651
Hey U	23 697	–	–	–	23 697
Hongrie	16 000	–	–	–	16 000
ICA	999 880	–	–	–	999 880
Irlande	–	–	–	493 332	493 332
ISPI	910 185	–	–	–	910 185
Italie	11 867 605	555 002	1 339 832	1 909 008	15 671 447
Italie – PDM	60 890	–	–	–	60 890
Japon ³	399 131	159 653	(9 752)	80 027	629 059
Japon – AEON Co.Ltd.	–	–	8 265	–	8 265
Luxembourg	10 994	–	–	–	10 994
Pays-Bas	13 922 154	1 132 539	2 342 405	1 015 202	18 412 300
Nouvelle Zélande	41 360	–	–	–	41 360
Norvège	6 272 450	3 208 240	1 389 385	403 014	11 273 089
Norvège – NORAD	1 987 790	276 660	(6 715)	(49 205)	2 208 530
PCMEA	1 517 102	301 508	48 666	–	1 823 476
Pologne	39 275	–	–	–	39 275
Portugal	36 536	–	–	–	36 536
RENGO	212 260	41 986	–	47 578	301 824
Remes, M. Seppo Juha – Finlande	120 000	–	–	–	120 000

III. Tableaux financiers

Donateur	1991-2005 ¹	2006	2007	2008 ²	TOTAL
République de Corée (Ministère du Travail)	31 509	–	–	–	31 509
République dominicaine	102 308	–	–	–	102 308
Royaume-Uni	22 488 090	5 476 099	6 501 536	2 937 437	37 403 162
SCCI	378 467	–	–	–	378 467
Serono International S.A	7 353	–	–	–	7 353
SIMAP	160 696	10 050	33 201	–	203 947
Suède	2 357 172	(11 035)	615 571	69 755	3 031 463
Suisse	2 557 761	205 776	840 660	733 743	4 337 940
UNDCP	–	–	–	100 000	100 000
UNDP	–	–	–	54 490	54 490
UNDP/MDTF – Multi Donor Trust Fund Office Partnership Bureau	–	–	–	293 501	293 501
UNESCO	19 970	–	–	–	19 970
UNHCR	12 200	–	–	–	12 200
UNHSF	1 179 092	4 267	5 410	(103 767)	1 085 002
UNICEF	547 598	358 000	623 632	326 368	1 855 598
Total	359 249 268	76 297 180	68 484 407	50 556 047	554 586 902

¹ Y inclus les contributions reçues en 2002 du Japon, 144 984 dollars des Etats-Unis, et de l'Australie, 216 982 dollars des Etats-Unis, qui ont été enregistrés dans le Fond de dépôt multi-bilatéral dans les comptes de l'OIT pour la coopération technique de l'IPEC. ² Ces chiffres sont provisoires et peuvent être soumis à révision. ³ Les fonds ont été directement affectés au bureau régional de l'OIT à Bangkok et ne sont pas reflétés dans les chiffres de l'IPEC.

Abréviations

ACILS:	Centre américain pour la solidarité internationale des travailleurs
APFTU:	Confédération des syndicats du Pakistan
BGMEA:	Association des fabricants et exportateurs de vêtements du Bangladesh
ECLT:	Fondation pour l'éradication du travail des enfants dans la culture du tabac
FAO:	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIFA:	Fédération Internationale de Football Association
ICA:	Association internationale de la confiserie
ISPI:	Initiative des partenaires sociaux italiens
JTUC-RENGO:	Confédération des syndicats du Japon
NORAD:	Agence norvégienne de coopération et de développement
PCMEA:	Association des fabricants et exportateurs de tapis du Pakistan
SCCI:	Chambre de commerce et d'industrie de Sialkot
SIMAP:	Association des fabricants d'instruments chirurgicaux du Pakistan
UNDP:	Programme des Nations Unies pour le développement
UNESCO:	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNHCR:	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNHSF:	Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine
UNICEF:	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID:	Agence des Etats-Unis pour le développement international
US-DOL:	Département du travail des Etats-Unis
US-DOS:	Département d'Etat des Etats-Unis

Annexe IV. Evaluations achevées en 2008

(Evaluations indépendantes sauf indication contraire)¹

	Evaluations intermédiaires	Evaluations finales
Afrique (1 + 5) (6)	Support to development and implementation of time bound measures against the WFCL in Zambia (ZAM/06/50/USA)	- Sub Regional Programme on Combating the Trafficking of Children for Labour Exploitation in West and Central Africa <i>Programme sous- régional de lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation en Afrique de l'Ouest et du Centre</i> – LUTRENA (fait partie du cadre d'évaluation du programme LUTRENA²). Le programme LUTRENA comprend les projets suivants: - Programme for the Strengthening of the National Committee for Combating Trafficking in Children and its bodies in two target regions of Côte d'Ivoire (IVC/06/01/USA) - Combating trafficking in children in Benin, Burkina Faso and Ghana (RAF/01/P07/DAN) - Socio-economic rehabilitation of 70 child victims of trafficking – (BKF/04/P50/USA) - Combating the trafficking of children for labour exploitation in Cameroon through supporting the strengthening of national anti-child trafficking legislation and of relevant institutional capacities for an effective legal enforcement (CMR/04/P50/USA) (Combating the trafficking of children for labour exploitation in West and Central Africa – Phase II) (RAF/01/53/USA) - Combating the trafficking of children for labour exploitation in West and Central Africa – (Phase III) (RAF/04/58/USA) - Combating the trafficking of children for labour exploitation in West and Central Africa (Phase IV) (RAF/01/51/USA) - Combating Child Labour in Morocco by creating an enabling national environment and developing direct action against the worst forms of child labour in rural areas (MOR/03/50/USA) - Supporting the time-bound programme for the elimination of the worst forms of child labour in South Africa: Laying the basis for concerted action in Botswana, Lesotho, Namibia and Swaziland (RAF/03/P50/USA) (<i>évaluation finale élargie</i>) - Combating and preventing HIV AIDS-induced child labour in Sub-Saharan Africa: Pilot action in Uganda & Zambia (RAF/04/P57/USA) - Contribuer à l'abolition du travail des enfants en Afrique Francophone (RAF/04/07/FRA)

	Evaluations intermédiaires	Evaluations finales
Amériques (2 + 4) (6)	- Proyecto de Apoyo al Programa de Duración Determinada en El Salvador (Fase II) <i>Supporting the Time Bound Programme for the elimination of the Worst Forms of Child Labour in El Salvador (Phase II) (2006-2009)</i> (ELS/06/50/USA) - Programa de País para Combatir las Peores Formas de Trabajo Infantil en Panamá Fase II (PAN/06/50/USA) linked to (PAN/02/50/USA)	- Combatiendo las peores formas de trabajo infantil en Ecuador – Apoyando el Programa de Duración determinada para la eliminación de las peores formas de trabajo infantil en Ecuador <i>Combating the Worst Forms of Child Labor in Ecuador – Supporting the Time-Bound Program for the Elimination of the Worst Forms of Child Labor in Ecuador</i> (ECU/05/50/USA) Addendum à (ECU/03/P50/USA) (<i>évaluation finale élargie</i>) - Eliminating the worst forms of child labour in Brazil – Support for the Time Bound Program on the Elimination of the Worst Forms of Child Labour + Addendum (BRA/03/50/USA) + Addendum (BRA/05/P50/USA) (<i>évaluation finale élargie</i>) - Combating Trafficking in Persons in Brazil (<i>auto-évaluation</i>) (BRA/05/05/USA) - Prevención y Eliminación de las Peores Formas de Trabajo Infantil en Honduras, Nicaragua, Guatemala y Costa Rica <i>Prevention and Elimination of the Worst Forms of Child Labour in Honduras, Nicaragua, Guatemala, and Costa Rica WFCL in Central America</i> (RLA/05/08/CAN)
Asie (3 + 5) (8)	- Project of Support to the Time-Bound Programme on Elimination of the Worst Forms of Child Labour in Pakistan (PAK/03/50/USA)³ - Economic and Social Empowerment of Returned Victims of Trafficking in Thailand and the Philippines (RAS/05/03/HSF) - Support to the Proposed National Sub-programme to Eliminate the Worst Forms of Child Labour: Time Bound Measures (MON/05/50/USA)	- Combating the Worst Forms of Child Labour in Indonesia. Supporting the Time Bound Programme for the Elimination of the Worst Forms of Child Labour in Indonesia (INS/05/50/USA – INS/03/50/USA) (<i>évaluation finale élargie</i>) - Prevent trafficking in girls and young women for labour exploitation within China (CPR/04/01P/UKM) - Reducing labour exploitation of children and women: Combating trafficking in the Greater Mekong Sub-region (Phase II) (RAS/03/P04/UKM) - Project of Support to the Time-Bound Programme on Elimination of the Worst Forms of Child Labour in Pakistan (PAK/03/50/USA)³ (<i>évaluation finale élargie</i>) - Combating child labour through education and training. Phase II (PAK/02/03/SDC) and Support to the Time Bound Programme on the elimination of the Worst Forms of Child Labour in Pakistan (PAK/04/01/DAN)⁴
Etats arabes (0 + 1) (1)		Supporting the National Policy and Programme framework for the elimination of the worst forms of child labour in Lebanon and Yemen: Consolidating Action Against WFCL (RAB/04/P51/USA)⁵

	Evaluations intermédiaires	Evaluations finales
Europe (1 + 1) (2)	Trafficking and other Worst Forms of Child Labour in Central and Eastern Europe (Phase II) PROTECT (RER/06/P50/USA) (évaluation externe)	Combating the Worst Forms of Child Labour in Turkey – Supporting the Time Bound National Policy and Programme for the Elimination of the Worst Forms of Child Labour in Turkey (TUR/03/50/USA) (évaluation finale élargie)
Global & interrégional (1 + 3) (4)	Learning from experience: Distilling and Disseminating Lessons on the Worst Forms of Child Labour (GLO/05/51/USA) (évaluation externe)	- Capacity Enhancement Package (core capacity) (Capacity for data collection, design, implementation and evaluation (Phase II) (Umbrella INT/03/P11/USA) + Addendum and Capacity support to IPEC for essential support functions (Phase III) (GLO/05/52/USA) (évaluation externe) - Understanding Children's Work Project – UCW project (Phase II) (INT/04/25/ITA)⁶ - IPEC implemented part of the Child Labour Component of the ILO-Norway Framework Agreements 2003-04 and 2006-07. Cette composante comprend deux projets: - Child labour and Social Dialogue (INT/03/22/NOR) as part of the Norwegian framework evaluation - Bipartite and Tripartite Action Against Child Labour IPEC (INT/06/52/NOR) as part of Norwegian framework evaluation

¹ Ce tableau comprend les évaluations achevées en 2008. Les évaluations achevées signifient que la première version a été circulée pour commentaire, révision et utilisation par les parties prenantes. Plusieurs évaluations ont été réalisées pendant le biennium mais n'ont pas été achevées pendant celui-ci. Ces évaluations ne sont pas incluses ici. Le tableau couvre uniquement les évaluations entreprises par la section « Conception, évaluation et documentation (DED) » ou celles dont DED a assuré la présentation formelle du rapport. ² Ce document est une série d'évaluations regroupées sous un seul rapport et ayant fait l'objet d'une évaluation globale. Cette évaluation du projet LUTRENA a été financée par DANIDA. Ce projet a déjà été évalué en 2007 tel que reporté antérieurement et grâce à un financement d'USDOL. ³ La circulation du projet de rapport a été reportée en raison de circonstances imprévues; l'évaluation intermédiaire et l'évaluation finale ont donc toutes deux été achevées en 2008. ⁴ Cette évaluation a été menée comme une évaluation commune de deux projets financés par le Danemark et la Suisse, dans le cadre de l'appui de l'IPEC au programme national assorti de délais. ⁵ La section Conception, évaluation et documentation de l'IPEC n'a pas été directement en charge de cette évaluation mais s'est assurée qu'elle satisfaisait aux exigences de l'approche adoptée par l'IPEC en matière d'évaluation via une contribution méthodologique au travail de l'équipe d'évaluation. ⁶ Pour des raisons de sécurité au moment prévu pour l'évaluation intermédiaire, ce projet n'a fait l'objet que d'une évaluation indépendante durant la durée du projet.

Annexe V. Liste des principales publications

Ci-après une sélection des principales publications parmi une liste de 70 publications et produits réalisés pendant 2008. Ces titres, ainsi que les autres publications sont accessibles via la base de données de l'IPEC¹.

Titre	Type
Commercial sexual exploitation of children and adolescents – The ILO's response	Brochure (seulement disponible en anglais et en espagnol)
Lutter contre le travail des enfants par l'éducation	Brochure
National Efforts to End the Worst Forms of Child Labour in Cambodia – A Call for Commitment and Support	Brochure (seulement disponible en anglais)
TACKLE – Combattre le travail des enfants par l'éducation dans 11 pays: retirer les enfants du travail pour les intégrer à l'école	Brochure
Groupe de travail mondial sur le travail des enfants et l'éducation pour tous (GTF) – Bulletin n° 3	Bulletin d'information
Journée mondiale contre le travail des enfants (WDAEL) 2008: L'éducation: La bonne réponse au travail des enfants	Fiche d'information
Combattre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail – Kit de ressources à l'usage des responsables politiques et des praticiens	Directives et matériels didactiques (bientôt disponible)
Guidelines for recruitment policy and practice in the Greater Mekong Region	Directives et matériels didactiques (seulement disponible en anglais)
Les réponses politiques et législatives modernes au travail des enfants	Directives et matériels didactiques
Rooting out child labour from cocoa farms: A Manual for training education practitioners: Ghana	Directives et matériels didactiques (seulement disponible en anglais)
L'échantillonnage pour les enquêtes auprès des ménages sur le travail des enfants	Directives et matériels didactiques (bientôt disponible)
SCREAM: A special module on HIV, AIDS and child labour	Directives et matériels didactiques (pas encore disponible en français)
The Mekong Challenge: Winding Roads – Young migrants from Lao PDR and their vulnerability to human trafficking	Directives et matériels didactiques (seulement disponible en anglais)
The Mekong Challenge: 41 brothels – Prostitution, trafficking and human rights in Sihanouk Ville, Cambodia	Directives et matériels didactiques (seulement disponible en anglais)
Child labour, education and health: A review of the literature	Document de recherche et politique (seulement disponible en anglais)
Consolidated good practices in education and child labour	Document de recherche et politique (seulement disponible en anglais)
Juventud y Trabajo Decente y las vinculaciones entre trabajo infantil y empleo juvenil en Centroamérica, Panamá y República Dominicana	Document de recherche et politique (seulement disponible en espagnol)
Le travail forcé des enfants: mécanismes et caractéristiques	Document de recherche et politique
Prevention of child recruitment and reintegration of children associated with armed forces and groups: Strategic framework for addressing the economic gap	Document de recherche et politique (seulement disponible en anglais)
Rooting out child labour from cocoa farms – Paper No. 1 – A synthesis report of five rapid assessments	Document de recherche et politique (seulement disponible en anglais)
Sistematización de los procesos nacionales para la determinación del trabajo infantil peligroso. Documento síntesis.	Document de recherche et politique (seulement disponible en espagnol)
Trabajo infantil: causa y efecto de la perpetuación de la pobreza	Document de recherche et politique (seulement disponible en espagnol)
Child labour and education: Evidence from SIMPOC surveys	Document de travail (seulement disponible en anglais)
Rapport III – Statistiques sur le travail des enfants – 18 ^e Conférence internationale des statisticiens du travail	Document de travail

¹ www.ilo.org/ippecinfo.

